

# RAPPORT DE PRESENTATION

SCOT de la Communauté de  
Communes  
du Pays de Châteaulin et du Porzay

PIÈCE N°1 DU DOSSIER DE SCOT

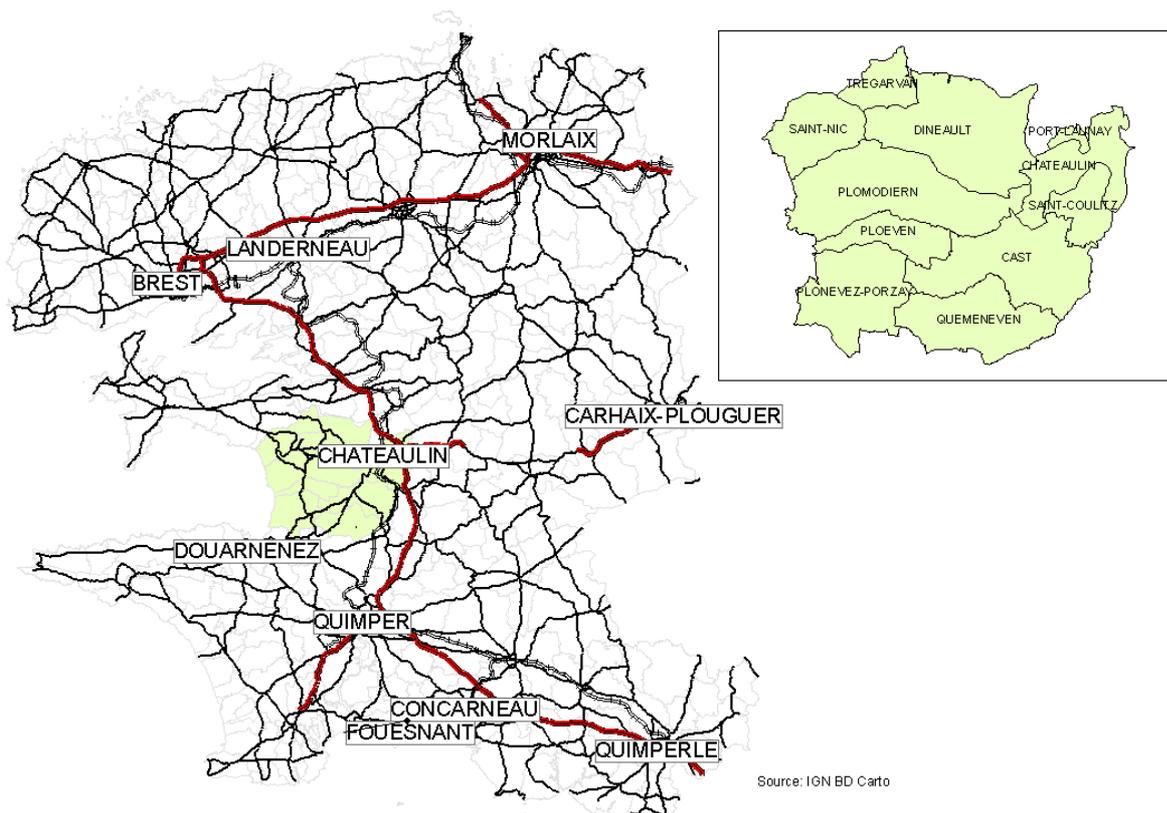
## **1.1.1 : Diagnostic du territoire**

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1- Démographie</b>	
A. Evolutions démographiques.....	6
B. L'évolution des ménages.....	13
C. Le niveau d'activité du territoire.....	15
<b>Synthèse et enjeux.....</b>	<b>17</b>
<b>2-Habitat</b>	
A. Le parc de logement.....	19
B. Les marchés fonciers et immobiliers.....	26
C. La politique communautaire en matière d'habitat.....	31
<b>Synthèse enjeux.....</b>	<b>33</b>
<b>3- Développement économique</b>	
A. L'emploi.....	35
B. Le tissu économique.....	39
C. L'industrie.....	42
D. Les services.....	46
E. Le commerce.....	48
F. L'activité touristique.....	56
G. L'activité agricole.....	61
<b>Synthèse et enjeux.....</b>	<b>70</b>
<b>4- Déplacements et infrastructures</b>	
A. Circulation et infrastructures.....	73
B. Les flux sur la CCPCP.....	76
C. Modes de transport alternatifs à la voiture.....	79
D. Les infrastructures de communication numérique.....	82
<b>Synthèse et enjeux.....</b>	<b>84</b>
<b>5 –Equipements et services</b>	
A. Les équipements de formation.....	87
B. Les services à la personne.....	89
C. Les équipements liés à la santé.....	93
D. Les équipements culturels et de loisirs.....	94
E. Le niveau d'équipement de la CCPCP.....	96
<b>Synthèse et enjeux.....</b>	<b>97</b>
<b>SYNTHESE GENERALE.....</b>	<b>98</b>

## Introduction

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), document d'urbanisme instauré par la loi Solidarité et Renouveau Urbain du 13 décembre 2000, va servir de cadre aux politiques publiques sectorielles et définir le projet de développement de la Communauté de Communes pour les 15-20 ans à venir. Suivant l'article L. 122-1 du code de l'urbanisme, il « présente le projet d'aménagement et de développement durable retenu, qui fixe les politiques publiques d'urbanisme du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, en matière d'habitat, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile ».

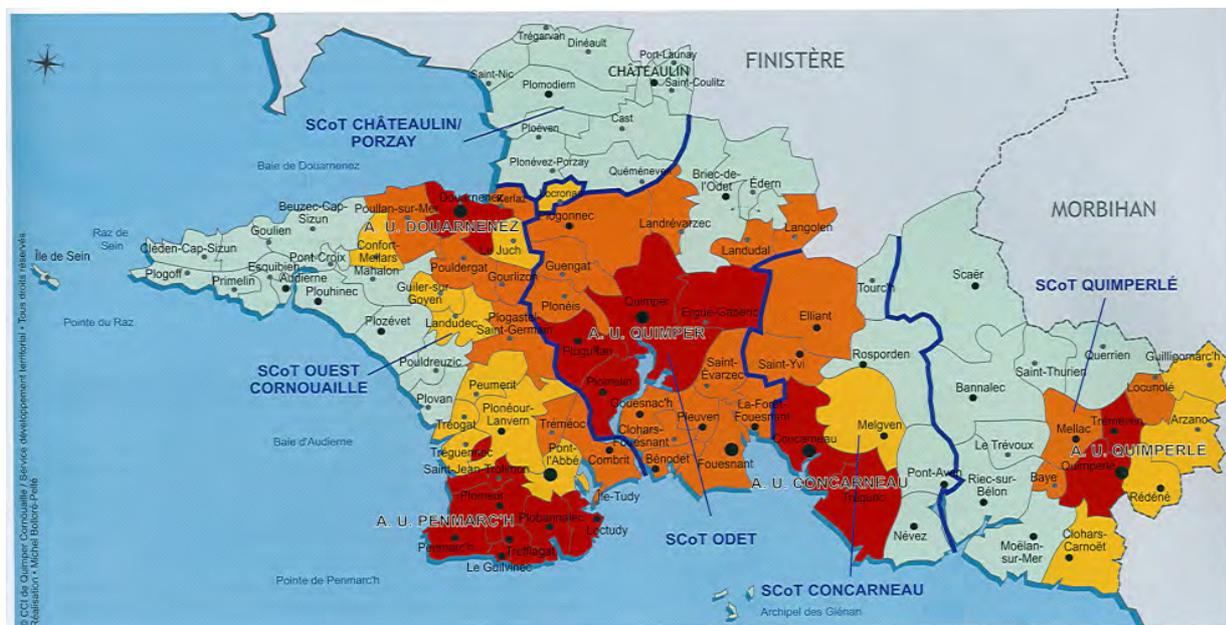
Le SCOT de la Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay (CCPCP) est élaboré à l'échelle intercommunale. Ce territoire rassemble 11 communes (Cast, Châteaulin, Dinéault, Ploéven, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Port-Launay, Quéménéven, Saint-Coulitz, Saint-Nic et Trégarvan). Il compte 15 954 habitants en 2011 (Insee) et s'étend sur 26 km<sup>2</sup>.



Située au centre du département du Finistère, la CCPCP est reliée à deux axes routiers importants: d'une part la voie express RN 165 (Brest-Quimper) et, d'autre part, la RN 164 (Carhaix-Châteaulin qui se poursuit jusqu'à Crozon par le biais de la RD 887) traversant ainsi le territoire d'est en ouest. Ainsi, Châteaulin principale porte d'entrée du territoire, se trouve à 40 minutes de Brest et 30 minutes de Quimper.

La CCPCP fait partie du Pays de Cornouaille qui rassemble 95 communes du sud Finistère regroupées en 9 EPCI et 2 communes isolées. Elle est située au nord du Pays de Cornouaille à la frontière avec le Pays de Brest.

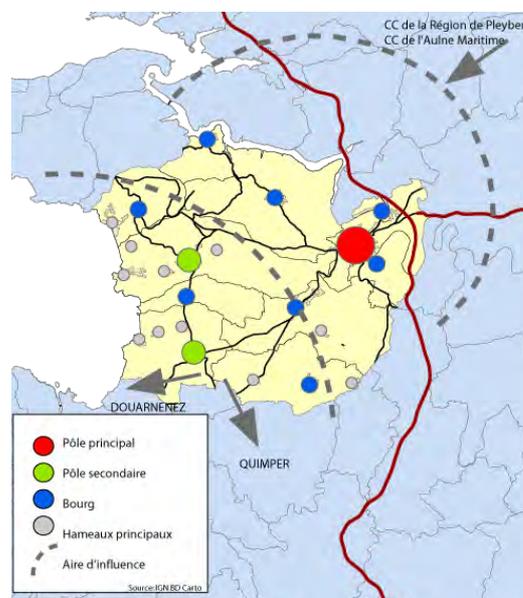
Le Pays de Cornouaille est couvert par 5 SCOT dont 2 en cours d'élaboration et 3 SCOT approuvés. Le SCOT de la CCPCP est donc voisin des SCOT de l'Ouest Cornouaille, de l'Odet et du Pays de Brest. Dans un souci de cohérence, des réflexions mutualisées à une échelle InterSCoT émergent sur des thématiques telles que l'urbanisme commercial ou le volet littoral.



Source : atlas économique de Cornouaille, CCI Quimper Cornouaille

Châteaulin, pôle principal de la CCPCP, observe un positionnement excentré par rapport au territoire et rayonne à une échelle qui dépasse les limites administratives de la CCPCP pour s'étendre aux Communautés de communes de la Région de Pleyben et de l'Aulne Maritime.

Les Communes de Plomodiern et Plonévez-Porzay occupent un rôle de pôle secondaire pour les communes du bassin du Porzay. Ces dernières sont également sous l'influence des pôles de Douarnenez et de Quimper.





# DEMOGRAPHIE

## A. Evolutions démographiques

### Une population inégalement répartie sur le territoire

La C.C.P.C.P compte 15 954 habitants en 2011, soit 1.7 % de la population du Finistère (899 870 habitants) et 5% de la population du Pays de Cornouaille (333 000 habitants).

#### Population municipale 2011

Cast: 1 593	Port-Launay: 432
Châteaulin: 5 217	Quéménéven: 1141
Dinéault: 1 756	Saint-Coulitz: 423
Ploéven: 511	Saint-Nic: 747
Plomodiern: 2 239	Trégarvan: 140
Plonévez-Porzay: 1755	

Le pôle urbain de Châteaulin concentre 33% de la population soit 5 217 habitants. Seule la commune de Plomodiern dépasse le seuil des 2000 habitants. Trois communes Port-Launay, Saint-Coulitz et Trégarvan comptent moins de 500 habitants.

### Une faible densité de population

Avec 60 habitants par km<sup>2</sup>, la densité de population de la CCPCP est nettement inférieure à celle du Finistère (132,8 hab/km<sup>2</sup>). Elle compte parmi l'un des EPCI ayant une façade littorale les moins densément peuplé du département. A titre de comparaison la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon enregistre une densité moyenne de 86 hab/km<sup>2</sup> et celle du Pays de Douarnenez de 181,5 hab/km<sup>2</sup>.

Cette faible densité fait de la CCPCP un territoire à dominante rurale, à l'exception du pôle de Châteaulin/Port-Launay qui avec plus de 250 habt/km<sup>2</sup> et une offre renforcée de services liés au statut de sous-préfecture de Châteaulin, présente un caractère urbain.

### Une augmentation modérée de la population

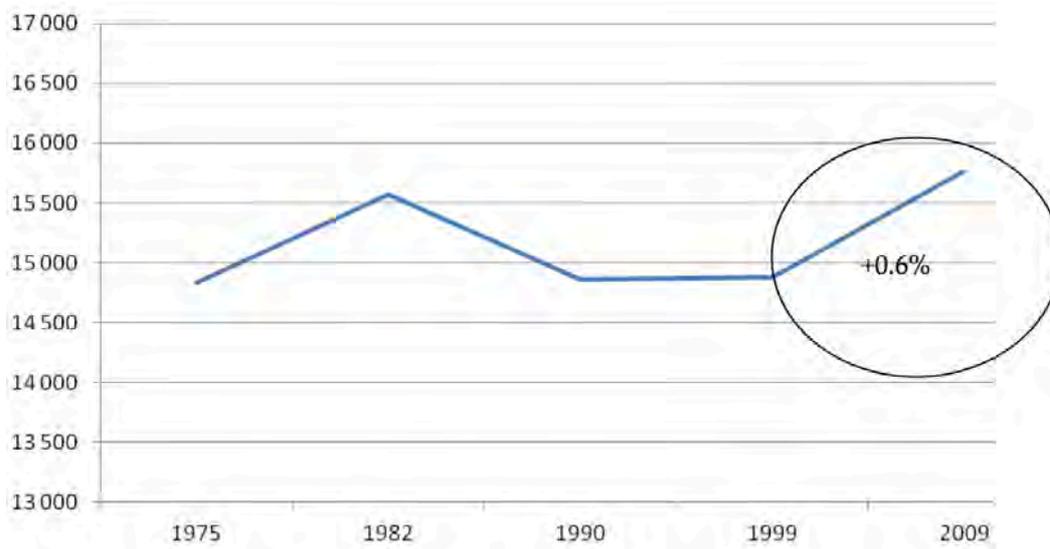
La population oscille entre 14 835 en 1975 et 15 760 habitants en 2009 soit une croissance de 6,2 % ce qui est largement inférieur à celle du Finistère sur la même période (+11%). Les fluctuations de population tiennent essentiellement du solde migratoire.

La croissance constatée entre 1975 et 1982 (+0,7%) résulte en partie de l'implantation de l'entreprise Doux à Châteaulin et de la caserne de Gendarmerie de Ty Vougeret à Dinéault attirant de nouveaux ménages.

La CCPCP enregistre une perte de 710 habitants entre 1982 et 1990, la population étant attirée par les pôles urbains de Brest ou de Quimper au détriment des zones rurales.

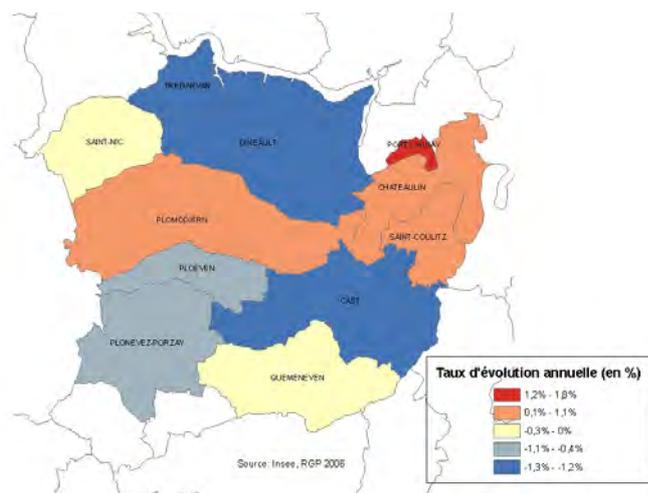
Le territoire intercommunal, bénéficiant du passage de la RN 165, connaît une reprise relative de la croissance entre 1990 et 1999.

A partir des années 2000, l'ensemble des communes à l'exception de Trégarvan enregistre une croissance de la population (+6% entre 1999 et 2009 soit un gain 879 habitants). Sur la même période la population du Pays de Cornouaille connaît une croissance similaire. Le taux de croissance annuel de la population de 0.6% est supérieur à celui du Finistère (0.5%).

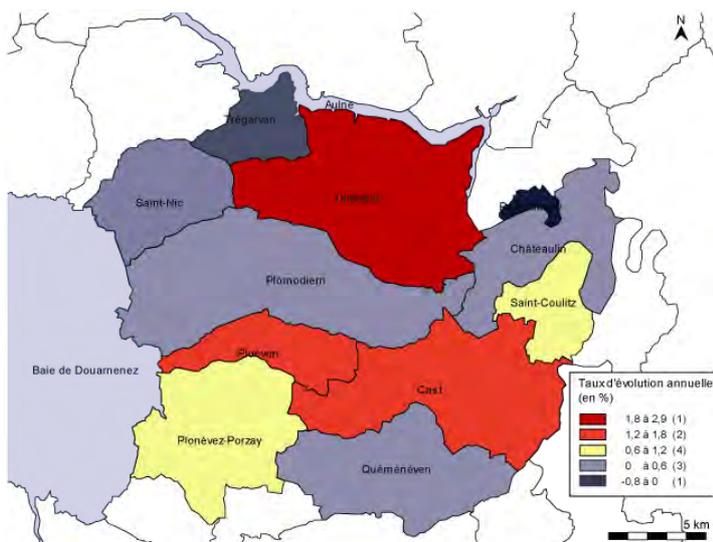


Source : INSEE recensement de la population exploitation principale

### Une variation de la population contrastée



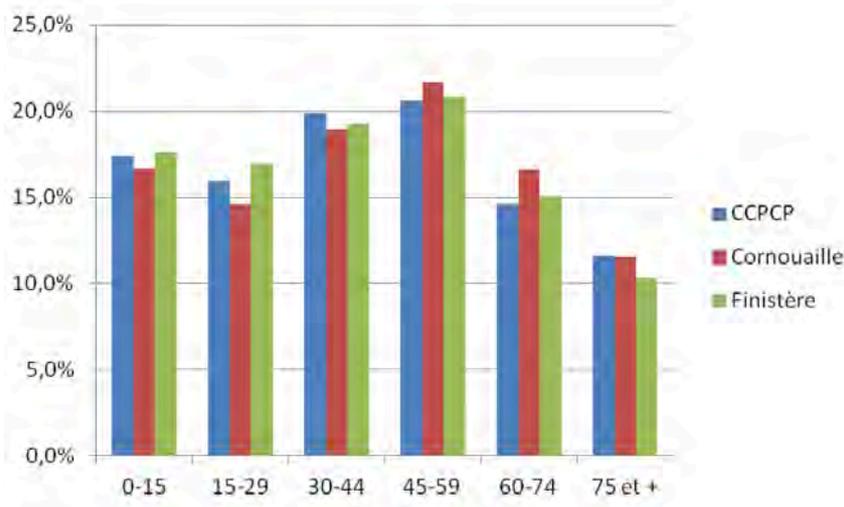
Les taux de variation annuel moyen de la population sont disparates. Entre 1990 et 1999, les communes permettant un accès facile aux grands axes de communication connaissent des variations annuelles de la population positives : Port-Launay (+1,8%), Saint-Coulitz (+1,1%), Plomodiern (+1%) et Châteaulin (+0,4%). A l'inverse, les communes de Cast et Dinéault (-1,2%), Trégarvan (-1,1 %), Plonévez-Porzay (-0,6%), Ploéven (-0,4%) et Saint-Nic (0%) perdent de la population.



Entre 1999 et 2009, la croissance de la population s'intensifie. Seules les communes de Port-Launay (-0,4%) et Trégarvan (-0,8%) enregistrent un taux de variation annuel moyen négatif. Dinéault a le taux de variation annuel moyen le plus élevé de la CCPCP avec 2,3 %. Toutefois, celui-ci est à relativiser car les effectifs militaires qui, jusqu'au recensement de 1999 étaient comptabilisés sur la commune de résidence, le sont aujourd'hui sur leur lieu de contingent. Les communes de Saint-Coulitz (+0,7%) et Ploéven (+1,5%) et Cast (+1,3%) enregistrent des taux de variation annuel supérieur à 1%. Ces taux sont moins prononcés sur les communes de Saint-Nic et Plonévez-Porzay (+0,7%), Châteaulin (+0,5%), Saint-Coulitz (+0,5%), Plomodiern (+0,3%) et Quéménéven (+0%).

## Une structure par âge vieillissante

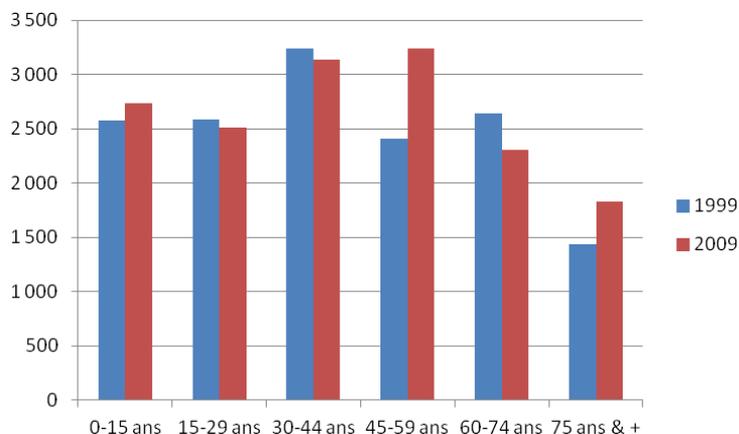
Structure par âge de la population en 2009



Source : INSEE, recensement de la population, exploitation principale

La part des moins de 30 ans du territoire (33%) est légèrement supérieure à celle du Pays de Cornouaille (32%) et inférieure à celle du Finistère (35%). La part des 30-59 ans est similaire sur les trois échelles territoriales (environ 40%). La part des plus de 60 ans est plus faible sur la CCPCP (26%) que sur la Cornouaille (28 %) ou sur le Finistère (28%) mais les personnes âgées de plus de 75 ans sont plus fortement représentées.

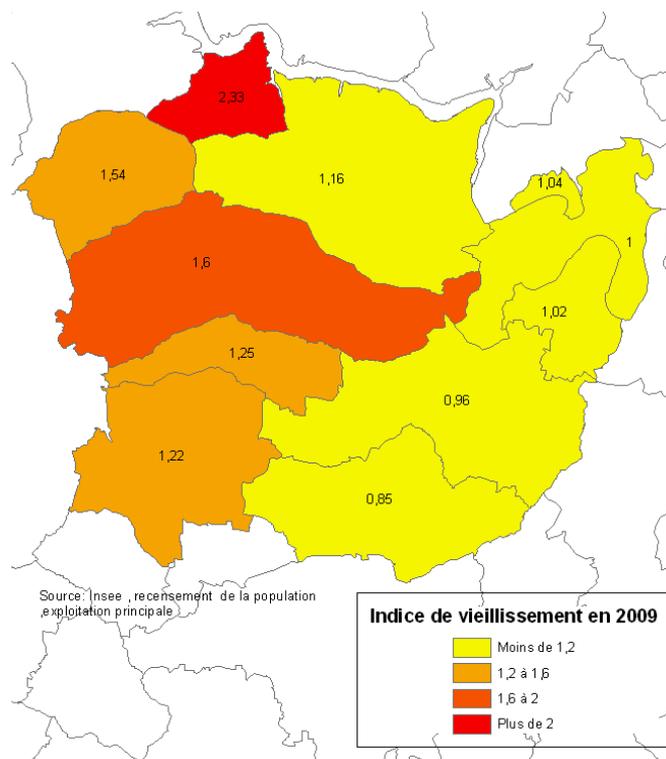
Comme sur le Pays de Cornouaille et le Finistère, la part des 30-59 ans augmente entre 1999 et 2009 en raison de l'augmentation de la tranche d'âge 45-59 ans, la population issue du baby-boom ayant dépassé la cinquantaine en 2009. La part des moins de 30 ans et des plus de 60 ans a baissé légèrement. L'augmentation de la tranche 75 ans et plus témoigne de l'allongement de la durée de la vie.



Source : INSEE, recensement de la population, exploitations principales

Les moins de 20 ans représentent 23,1% de la population ce qui est légèrement inférieur à la moyenne du Finistère (23,6%) mais supérieur au du Pays de Cornouaille. A l'inverse la part des plus de 60 ans (25,5%) est légèrement supérieure à la moyenne départementale 24,2 %.

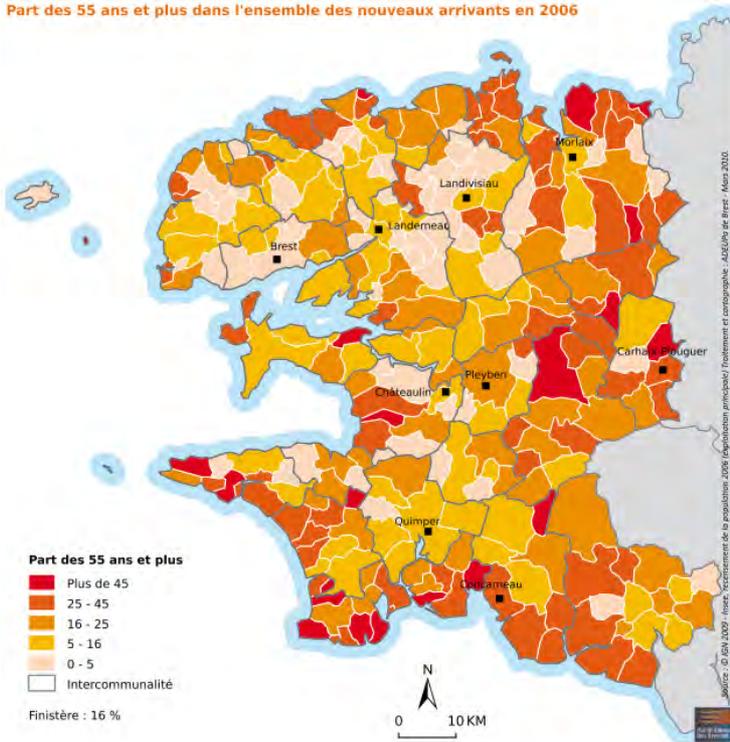
L'indice de vieillissement permet de mesurer le dynamisme démographique des communes. Il précise le rapport entre les personnes âgées de plus de 60 ans et celles âgées de moins de 20 ans. L'indice de vieillissement de la CCPCP (1,13) est moins élevé que celui de la Cornouaille (1,26) mais supérieur à celui du Finistère (1,07).



Les communes de Plomodiern (indice de 1,6), Saint-Nic (indice de 1,54) et Trégarvan (indice de 2,33) présentent les indices de vieillissement les plus élevés du territoire.

A l'inverse, les communes de Châteaulin, Cast, Port-Launay, Quéménéven avec un indice de vieillissement inférieur ou égal à 1 comptent plus de jeunes que de personnes âgées.

**Part des 55 ans et plus dans l'ensemble des nouveaux arrivants en 2006**

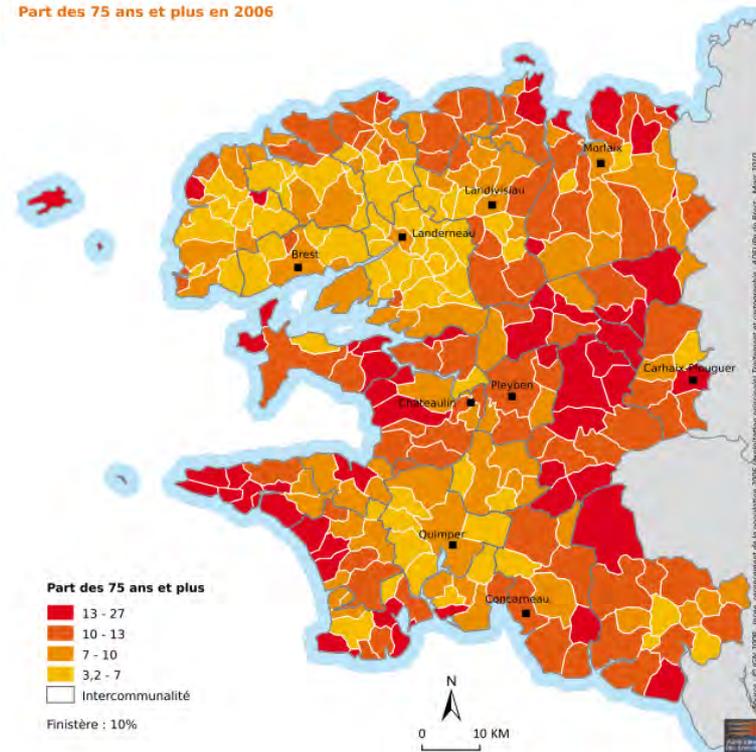


Ces résultats résultent en partie de l'arrivée d'une population retraitée sur les communes littorales, et d'un attrait des jeunes ménages avec enfants pour les communes proches des axes de communication.

En effet, l'attrait des nouveaux arrivants âgés de plus de 55 ans pour la façade littorale est plus marqué sur le Pays de Cornouaille et de Morlaix que sur le reste du Département.

Source : atlas 2010 population et mode de vie en Finistère (CG 29)

**Part des 75 ans et plus en 2006**



Néanmoins malgré une part des 75 ans et plus supérieure à la moyenne départementale, le vieillissement de la population de la CCPCP est plus atténué que la CC de la Presqu'île de Crozon ou de la Baie de Douarnenez par exemple.

Source : atlas 2010 population et mode de vie en Finistère (CG 29)

## L'évolution de la population à l'horizon 2030

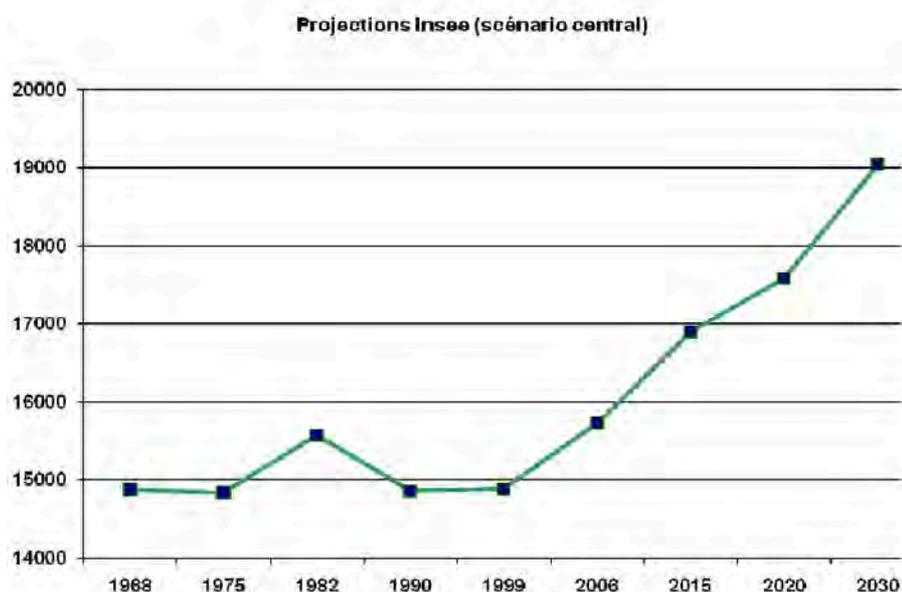
L'Insee a réalisé des projections de population par Région, Département et Pays à l'horizon 2030. Ces dernières tiennent compte des soldes migratoires et naturels et ont abouti à la déclinaison de trois scénarios (bas, central, haut). Le scénario central est généralement considéré comme une référence. Il repose sur :

- un taux de fécondité par âge maintenu au taux de 2005,
- une mortalité qui poursuit sa baisse au même rythme qu'en France métropolitaine,
- un maintien des comportements migratoires observés sur la période 1999-2005 sur toute la période de projection.

Selon le scénario central, le Finistère connaîtrait une croissance de population de 5% entre 2005 et 2030. Le vieillissement de la population devrait s'accélérer, la population la plus jeune diminuerait et la part des 60 ans et plus atteindrait 33% en 2030. Le solde migratoire explique la plus grande part de l'évolution totale de la population.

La déclinaison du scénario par Pays prévoit une augmentation de 7.38% de la population pour le Pays de Cornouaille soit un gain de 24 055 habitants à l'horizon 2030.

Pour ce qui est de la CCPCP, l'application du scénario central engendrerait un gain de population de 3 313 habitants sur la période 2005-2030.



Le scénario central prévoit un vieillissement de la population plus marqué sur les Pays littoraux tel que celui de la Cornouaille. En 2005, le Pays de Cornouaille compte 101 habitants de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. A l'horizon 2030, ce nombre passerait à 158 habitants de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

Les projections de structure par âge sont les suivants :

	<b>2015</b>	<b>2020</b>
moins de 20 ans	21%	20%
20-64 ans	56%	55%
65 ans et plus	24%	31%
80 ans et plus	8%	9%

Projections de l'Insee

Les perspectives d'évolution accentuent les tendances déjà présentes sans bouleverser les équilibres. Le solde migratoire étant le facteur moteur de la croissance démographique, l'évolution effective de la population de la CCPCP résultera de l'attractivité du territoire et de sa capacité à attirer des actifs et à offrir des logements que ceux-ci soient issus du renouvellement urbain ou de l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones.

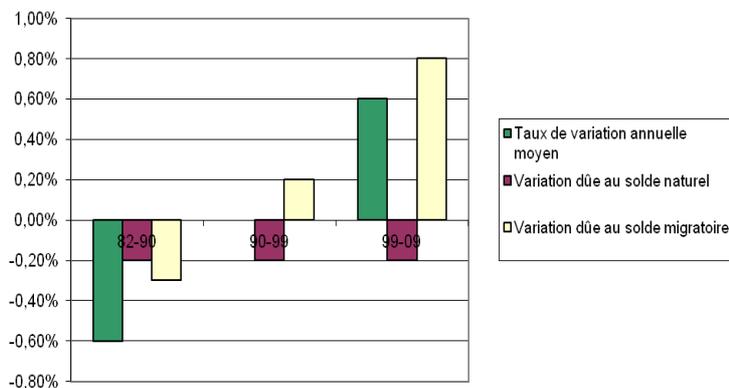
## B. L'évolution des ménages

### Une croissance de la population liée à l'arrivée de nouveaux ménages sur le territoire

La croissance de la population de la CCPCP a été portée par l'arrivée de nouveaux ménages sur le territoire.

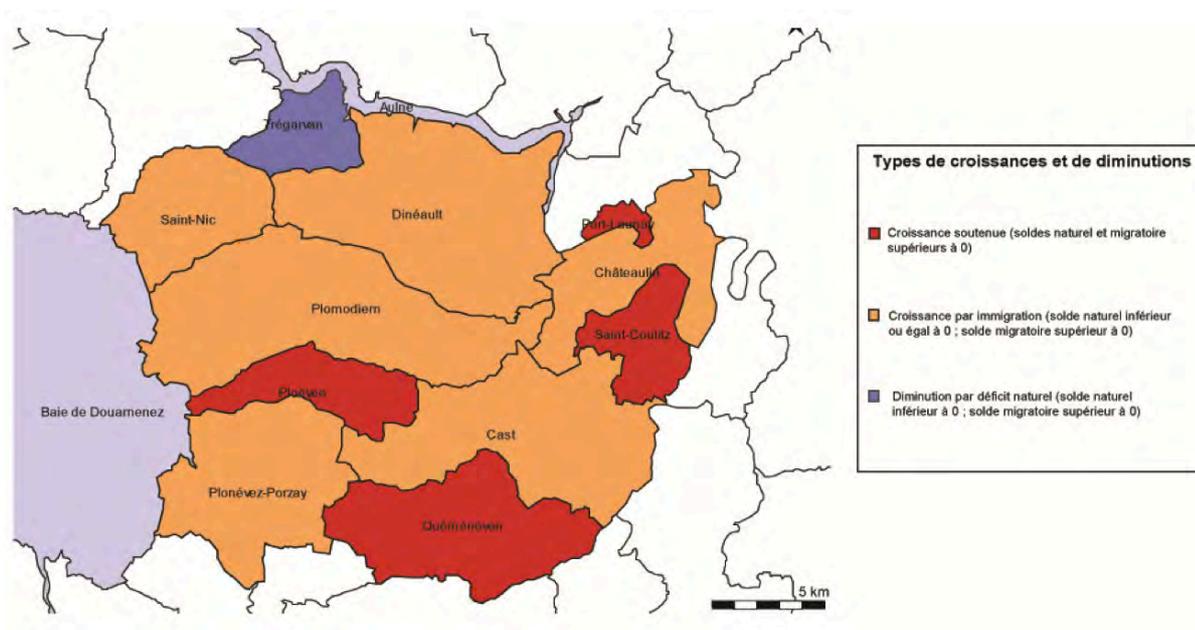
Sur la période 1999-2009, le taux de variation annuel moyen de la population de 0,6% est le fait d'un solde naturel négatif (-0,2%) combiné à un solde migratoire positif (+0,8%).

Evolution du taux de variation annuel moyen de la population de la CCPCP depuis 1982



Source : Insee, recensement de la population, exploitations principales

Les communes de Cast, Quéménéven, et Ploéven enregistrent des soldes naturels et migratoires positifs entre 1999 et 2009. La croissance des autres communes ne résulte que d'un solde migratoire positif. Seules les communes de Port-Launay et Trégarvan enregistrent des taux de variation annuel de la population négatifs sur la même période. La commune de Port-Launay ne parvient pas malgré un solde naturel positif à compenser le solde migratoire négatif.



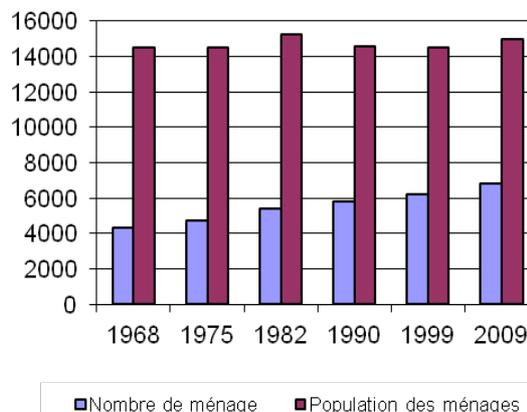
## Une augmentation et un desserrement des ménages

Depuis 1968, la CCPCP connaît une augmentation continue du nombre de ménage plus rapide que celle de la population. En 2009 elle compte 6 839 ménages soit une augmentation de 57 % depuis 1968. Parallèlement, la population n'a augmenté que de 3%.

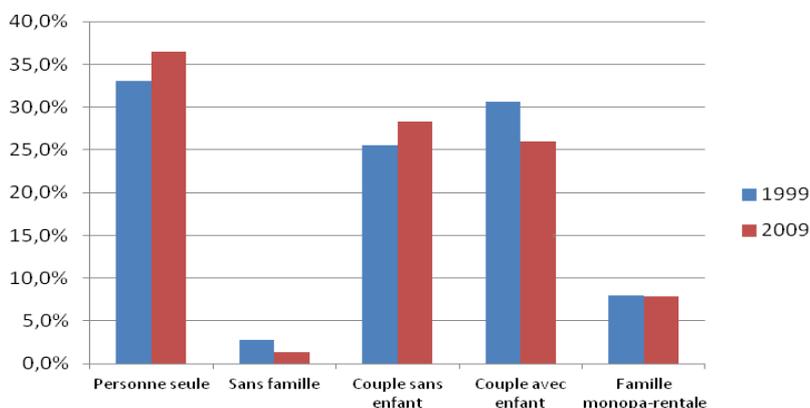
Ceci témoigne d'une modification de la structure des ménages dont le nombre de personnes tend à se réduire. En 2009, le nombre moyen de personne par ménage est de 2.18 contre 2.32 en 1999 et 3.34 en 1968. Ce phénomène concerne l'ensemble des communes. Trégarvan a le plus subi cette évolution avec 1.85 personnes par ménage (lié à la présence d'une population âgée importante).

Depuis 1999, la CCPCP a gagné 599 ménages soit une croissance annuelle moyenne de 0,8% ce qui est inférieur aux moyennes départementales (1,1%) et du Pays de Cornouaille (2,5%). Cette croissance est liée à la conjugaison de deux phénomènes : le desserrement des ménages et l'arrivée de nouveaux ménages sur le territoire.

Evolution des ménages entre 1968 et 2009



## Structure familiale des ménages



Évolution de la structure des ménages entre 1999 et 2009 Source : INSEE

L'évolution de la structure des ménages du territoire sur la période 1999-2009 est caractérisée par une augmentation de la part des personnes seules (+ 3,5 points) et des couples sans enfants (+2,7 points). A l'inverse la part des couples avec enfants est en baisse (-3,4 points) tandis que la part des familles monoparentales est stable.

Ce sont les communes de Trégarvan (44%), Châteaulin (42%), Port-Launay (46%) et Saint-Nic (42%) qui accueillent la proportion de ménage composé d'une seule personne la plus importante.

## C. Le niveau d'activité du territoire

### Une croissance de la population active

La CCPCP compte 7 284 actifs en 2009. Le taux d'activité<sup>1</sup> du territoire est passé de 70% en 1999 à 75 % en 2009. Il est supérieur à la moyenne départementale (71%) et nationale (72%). Seul le taux d'activité de la tranche d'âge 55-64 ans (40%) est inférieur à la moyenne nationale (42%) mais supérieur à celui du Finistère (37%).

La population active est composée de 6 626 actifs occupés et de 658 demandeurs d'emploi.

Le niveau d'activité est élevé sur la CCPCP. Le taux d'emploi<sup>2</sup> est de 67,9% ce qui est supérieur à la moyenne départementale (63,7%).

		Actifs (15-64 ans)	Actifs occupés	Demandeurs d'emploi
2009	Hommes	3900	3598	302
	Femmes	3384	3028	356
	<b>Total</b>	<b>7284</b>	<b>6626</b>	<b>658</b>
1999	<b>Total</b>	<b>6341</b>	<b>5761</b>	<b>580</b>

Source : INSEE, RP 2009

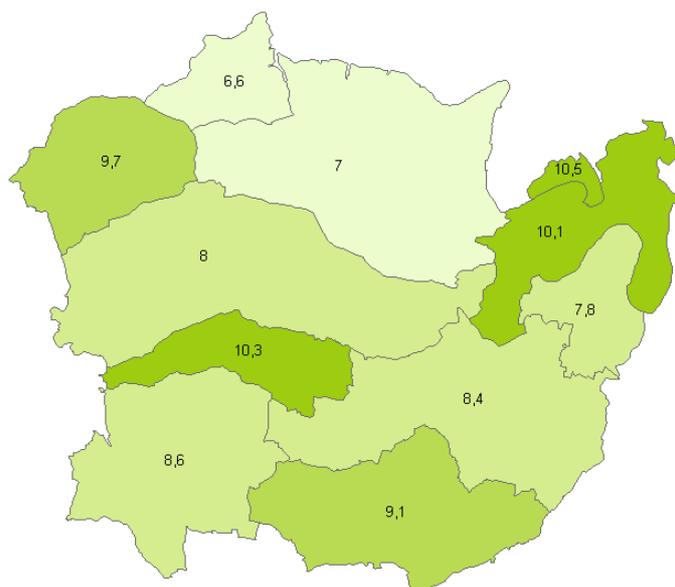
### Un taux de chômage en baisse

La CCPCP enregistre un taux de chômage de 9% en 2009, plus bas que celui du Département (10%). Les communes de Plomodiern et Ploéven connaissent des taux de chômage supérieurs à celui de la CCPCP avec respectivement 9.16 % et 10.29%.

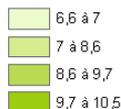
On peut observer une baisse de 0,1% du taux de chômage depuis 1999 lié au recul du chômage féminin (-0,8 point).

Les jeunes chômeurs âgés de 15 à 24 ans représentent 17,3 % des chômeurs de la CCPCP ce qui est conforme à la moyenne départementale.

1 047 demandeurs d'emplois en fin de mois sont enregistrés au 31 décembre 2011<sup>2</sup>. 399 d'entre eux sont des demandeurs d'emplois de longue durée (sans emploi depuis plus d'un an).



Taux de chômage en 2009



Source : INSEE, recensement de la population, exploitations principales

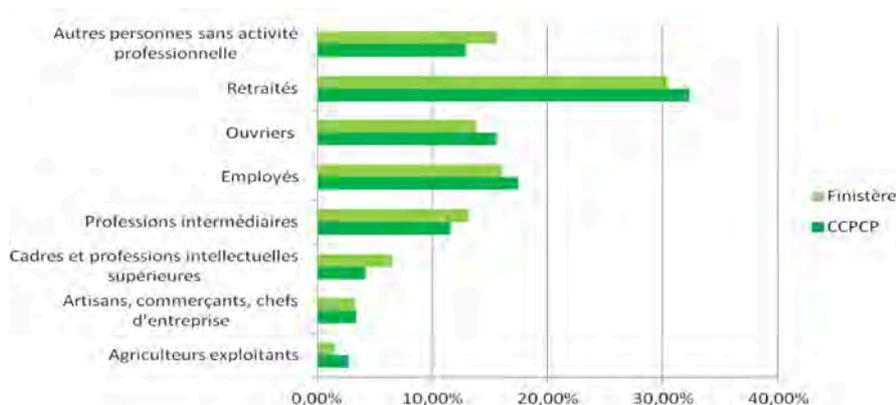
<sup>1</sup> Taux d'activité : population active/population 15-64 ans

<sup>2</sup> Taux d'emploi : population active occupée/population 15-64 ans

<sup>2</sup> Source : Pôle emploi DARES, statistiques du marchés du travail / Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie ABC

## Catégories socio-professionnelles : une prépondérance de la population de retraité

La population retraitée est la plus représentée (32,3 % de la population). La part de retraité a augmenté de 4,3 points entre les deux derniers recensements et est supérieure à la moyenne du département (30,3%). En ce qui concerne la population active, les professions nécessitant peu de qualification sont les plus représentées. Cela peut s'expliquer par la forte proportion d'emplois liés à l'industrie agroalimentaire. Les cadres et professions intermédiaires sont moins représentés qu'à l'échelle du Finistère. On compte un cadre/profession intermédiaire pour deux ouvriers/employés (1,5 cadres/professions intermédiaires pour le Finistère). La part des agriculteurs exploitants (2,71%) est supérieure à la moyenne départementale (1,5%).

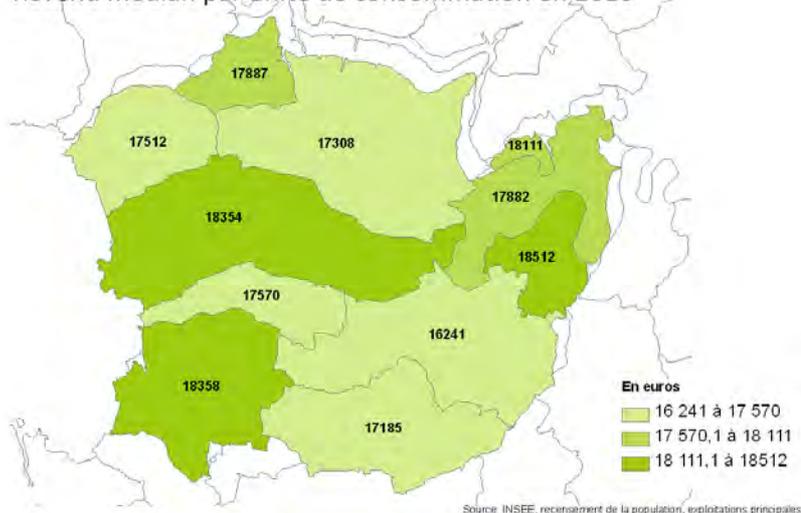


Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socio-professionnelle  
Source : INSEE recensement 2009 exploitations complémentaires

La structure des revenus des foyers fiscaux du territoire intercommunal est proche de celle du Finistère. La part des pensions, retraites et rentes s'élève en 2010 à 30,3% des revenus (29,8% pour le Finistère).

L'analyse des revenus médians par unité de consommation depuis 2001 montre une augmentation des revenus de la population (+26 %). En 2010, le revenu médian par unité de consommation du territoire est de 17 658 € ce qui est inférieur à celui du département 18 448 €. Les communes de Plomodiern, Plonévez-Porzay, Saint-Coulitz, Port-Launay, Trégarvan et Châteaulin présentent des revenus médians plus élevés.

### Revenu médian par unité de consommation en 2010



Source: INSEE, recensement de la population, exploitations principales

La CCPCP compte 9 192 foyers fiscaux en 2010 dont 52,2% sont non imposés (47,5% pour le Finistère). L'écart de revenus des foyers fiscaux de la CCPCP est légèrement moins marqué qu'à l'échelle départementale. Le rapport interdécile qui établit le rapport entre les hauts revenus et les bas revenus est de 3,7 en 2010 pour la CCPCP et de 4 pour le département.

## SYNTHESE ET ENJEUX

Le territoire intercommunal du fait de son caractère rural affiche de faibles densités à l'exception du pôle urbain de Châteaulin-Port-Launay qui concentre 35% de la population.

La CCPCP connaît une croissance de la population plus dynamique que la moyenne Finistérienne depuis 1999 (+0,6 % de croissance annuelle pour la CCPCP, +0,5 % pour le Finistère).

Cette croissance résulte uniquement de l'arrivée de nouveaux ménages sur le territoire, le solde naturel étant négatif. Le littoral attire les retraités et ménages ayant les plus hauts revenus tandis que les ménages les plus modestes s'installent à proximité des axes de communication.

Ce phénomène alimente le vieillissement de la population notamment dans les communes littorales. La CCPCP affiche d'ailleurs une part de personnes retraitées supérieure à la moyenne départementale.

Comme à l'échelle nationale, le nombre moyen de personnes par ménage tend à se réduire et passe ainsi de 3,34 en 1968 à 2,18 en 2009.

Le niveau d'activité du territoire est satisfaisant, le taux d'emploi de 67,9% est supérieur à la moyenne départementale (63,7%). A l'inverse le revenu moyen de 17 658 euros est moins élevé que la moyenne Finistérienne (18 448 euros).

### ENJEUX

1. La part de retraité étant prépondérante sur le territoire, un des enjeux consistera à répondre simultanément aux besoins spécifiques des séniors (déplacements, habitat, services) et préserver une attractivité pour attirer de jeunes ménages actifs.
2. Maintenir les jeunes sur le territoire.
3. Le rythme du développement démographique et les équilibres internes du territoire dépendront de la stratégie qui sera déclinée dans le SCoT notamment en termes d'habitat. Un risque d'évolutions divergentes entre les différentes parties du territoire existe.



# HABITAT

## A. Le parc de logement

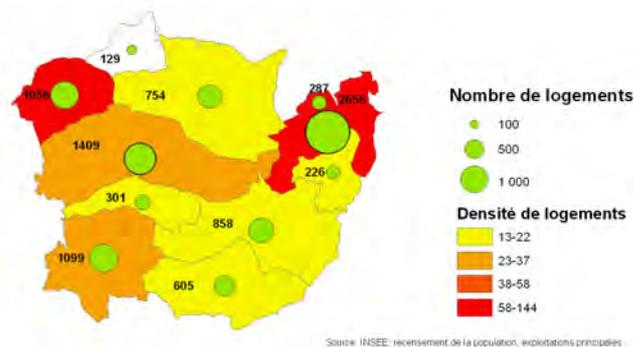
### Une distribution du parc de logement structurée par pôle

La répartition des 9 380 logements que compte la CCPCP n'est pas homogène. En 2009, le parc de logements est principalement concentré sur la commune de Châteaulin et sur la façade littorale. En effet, seules les communes de Châteaulin, Saint-Nic, Plonévez-Porzay et Plomodiern dépassent le millier de logements.

Avec 2 656 logements, Châteaulin regroupe 28% du parc de la CCPCP. Les communes littorales de Saint-Nic, Plomodiern, Ploéven et de Plonévez-Porzay concentrent 41% de l'offre de logements (soit 3 865).

La CCPCP affiche une densité moyenne de logement faible de 35,6 logements/km<sup>2</sup> très inférieure à la moyenne départementale (74,6 logements/km<sup>2</sup>).

Répartition du parc de logement en 2009



Les plus fortes densités sont observées sur les communes de Châteaulin et Port-Launay qui comptent respectivement 128 log/km<sup>2</sup> et 144 log/km<sup>2</sup>. Le reste du territoire présente des densités relativement faibles même si les communes de Plomodiern, Plonévez-Porzay et Saint-Nic bénéficient de l'attractivité du littoral.

A partir de l'observation de la répartition du parc de logement sur le territoire intercommunal, trois profils de commune se distinguent :

- le pôle urbain (Châteaulin, Port-Launay), qui se caractérise par un nombre élevé de logements et une forte densité en log/km<sup>2</sup>,
- les communes littorales (Saint-Nic, Plomodiern et Plonévez-Porzay), qui se distinguent des communes rurales par un nombre et une densité de logements plus élevés
- les communes rurales (Cast, Dinéault, Ploéven, Quémeneven, Saint-Coulitz et Trégarvan) qui présentent de faibles densités de logements.

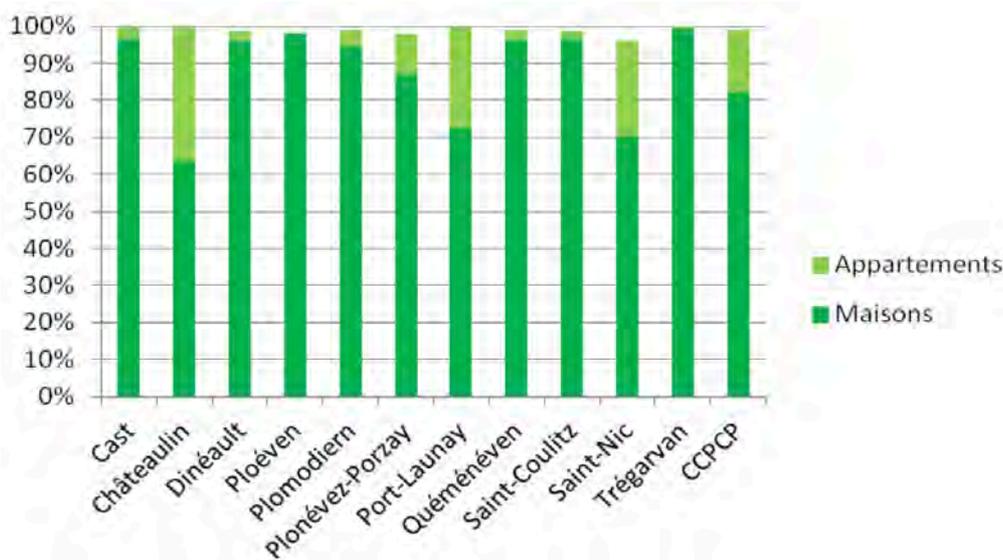
### Un parc de logement dominé par l'habitat individuel

La forme d'habitat la plus représentée sur la CCPCP, voire quasi exclusive sur certaines communes, est la maison individuelle (82% du parc de logement). Cette forme d'habitat illustre le caractère rural du territoire et représente plus de 95% du parc de logements des communes de Cast, Dinéault, Ploéven, Quémeneven, Saint-Coulitz et Trégarvan.

Les communes dotées d'une forte majorité de maisons individuelles sont également celles qui possèdent le moins de logements en nombre, et les plus faibles densités de logements par km<sup>2</sup>, à l'exception de

Saint-Coulitz, qui avec une densité de logements par km<sup>2</sup> relativement importante, possède 96% de maisons individuelles.

Seulement 18 % des logements de la CCPCP sont collectifs. Les communes de Châteaulin et de Port-Launay possèdent la plus forte proportion d'habitat collectif avec respectivement 36% et 28% du parc de logement. La commune de Saint-Nic présente une proportion d'habitat collectif supérieure aux autres communes du territoire (30%) liée au développement de petit collectif à vocation touristique à Pentrez.



### Type de logements par commune

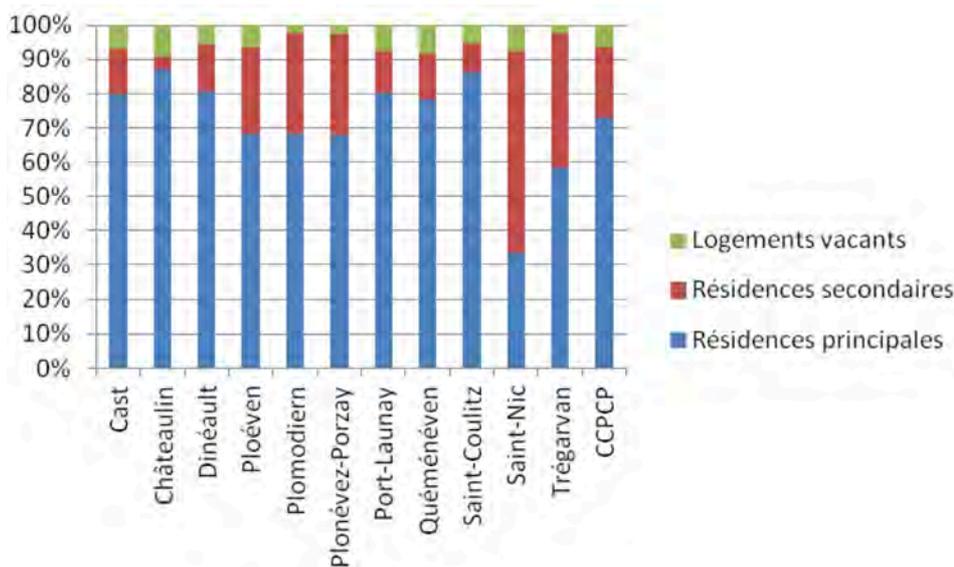
Source : INSEE, RP 2009 exploitations principales

## Le poids important des résidences secondaires

Les résidences principales sont majoritaires et représentent 73% du parc de logement en 2009. La part des résidences secondaires a augmenté passant ainsi de 18,7% du parc de logement en 1999 à 20,7% en 2009. L'importance de cette forme d'hébergement est nettement supérieure à la moyenne départementale (13,3%) ce qui témoigne de l'attractivité touristique du territoire intercommunal.

Les communes littorales de Plomodiern, Plonévez-Porzay et Saint -Nic concentrent 70% des résidences secondaires du territoire. La commune de Saint-Nic présente la particularité d'accueillir 1,8 fois plus de résidences secondaires que de résidences principales. La part des résidences secondaires dans le parc de logement est également importante sur les communes de Ploéven (25%) et Trégarvan (40%), du fait de la présence du linéaire côtier, de l'Aulne et d'un paysage de qualité.

Une attention particulière doit être portée quand au développement de ce type d'habitat, l'importance des résidences secondaires pouvant entraîner des modifications de la vie communale. En outre, on assiste à une transformation du statut des résidences secondaires en résidences principales lorsque les propriétaires atteignent l'âge de la retraite. L'installation permanente de ces résidents occasionnels sur le littoral contribue au vieillissement de la population du territoire.



### Catégorie de logements par commune en 2009

Source : INSEE, RP 2009, exploitations principales

Avec 589 logements non occupés en 2009, soit près de 6% du parc de logements, la vacance apparaît comme assez faible sur le territoire de la CCPCP. 60% des logements vacants ont été construits avant 1915. Le taux de vacance est inférieur à celui du Pays de Cornouaille (6,8%) et à celui du département (6,7%). On estime qu'un taux de vacance de 4% est nécessaire au renouvellement du parc de logement.

La part des logements vacants est la plus importante sur les communes de Châteaulin (9,1% du parc de logement), Quéménéven (8,4% du parc de logement) et Port-Launay (7,7% du parc de logement). A l'inverse les communes Plomodiern (2,2%), Trégarvan (2,4%) et Plonévez-Porzay (2,8%) présentent des taux de vacance très faible avec respectivement.

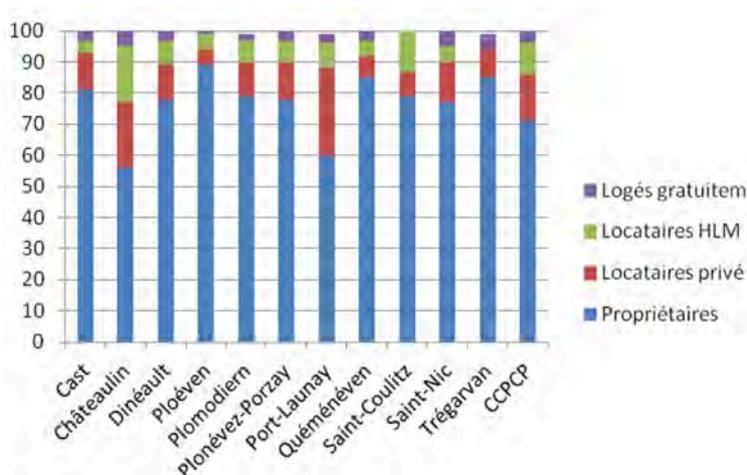
### Une offre dominée par des logements de grande taille

Alors que le nombre moyen d'occupants par résidence principale tend à se réduire et que les ménages composés d'une personne augmentent, la part des logements de grande taille composés de 4 pièces ou plus croît (74% du parc en 1999, 77% en 2009). Les évolutions du parc de logement présentent donc un décalage avec l'évolution des besoins des ménages.

### Un territoire résidentiel où prédominent les propriétaires

71,3% des ménages résidant sur le territoire sont propriétaires de leur résidence principale. Cette moyenne est proche de celle du Finistère et largement supérieure à la moyenne nationale (57,6%). La commune de Ploéven détient le taux le plus élevé de propriétaires avec 89%. À l'inverse les communes du pôle urbain ont un taux de locataires important : Châteaulin en compte 39% et Port-Launay 36%. La CCPCP présente un taux de personnes logées gratuitement de 3,8%, plus de deux fois supérieur à la moyenne départementale.

### Statut d'occupation des résidences principales par commune



Source: INSEE, RP 2009, exploitations principales

Selon les professionnels de l'immobilier, il existe peu de logements locatifs privés de petite taille (<T2) sur la CCPCP à l'exception de Châteaulin. Sur le littoral, ces logements sont généralement loués en meublés durant l'année scolaire et en locations saisonnières pour la période estivale. Ils estiment en outre qu'il existe peu de logements locatifs privés de dimension importante (> T3), mais la demande leur apparaît comme minime.

### L'offre de logement social

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 cherche à lutter contre la périurbanisation et le gaspillage de l'espace en favorisant le renouvellement urbain. Elle incite à la mixité urbaine et sociale, et encourage la mise en œuvre d'une politique de déplacements au service du développement durable. Aussi, les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à un EPCI de plus de 50 000 habitants et comprenant une commune de plus de 15000 habitants doivent respecter un quota de 20% de logements sociaux.

Aucune commune du territoire du SCOT n'est donc concernée par le respect de ce quota. Cependant la CCPCP a mené une politique en faveur de la production de logement social. Ce dernier occupe en 2011 12,9% du parc de logement (884 logements, source DREAL). Ce taux est supérieur à la moyenne cornouaillaise (10,2%).

La commune de Châteaulin accueille 66% de l'offre de logements sociaux et possède le taux de logements sociaux le plus élevé (25%).

	Nombre log. Locatifs sociaux	Répartition des LLS sur CCPCP	Part dans parc résidences principales
Cast	37	4%	5
Châteaulin	584	66%	25
Dinéault	47	5%	8
Ploéven	10	1%	5
Plomodiern	70	8%	7
Plonévez-Porzay	51	6%	7
Port-Launay	23	3%	10
Quéménéven	24	3%	5
Saint-Coulitz	10	1%	5
Saint-Nic	28	3%	8
Trégarvan	0	0%	0
CCPCP	884	100%	12,9

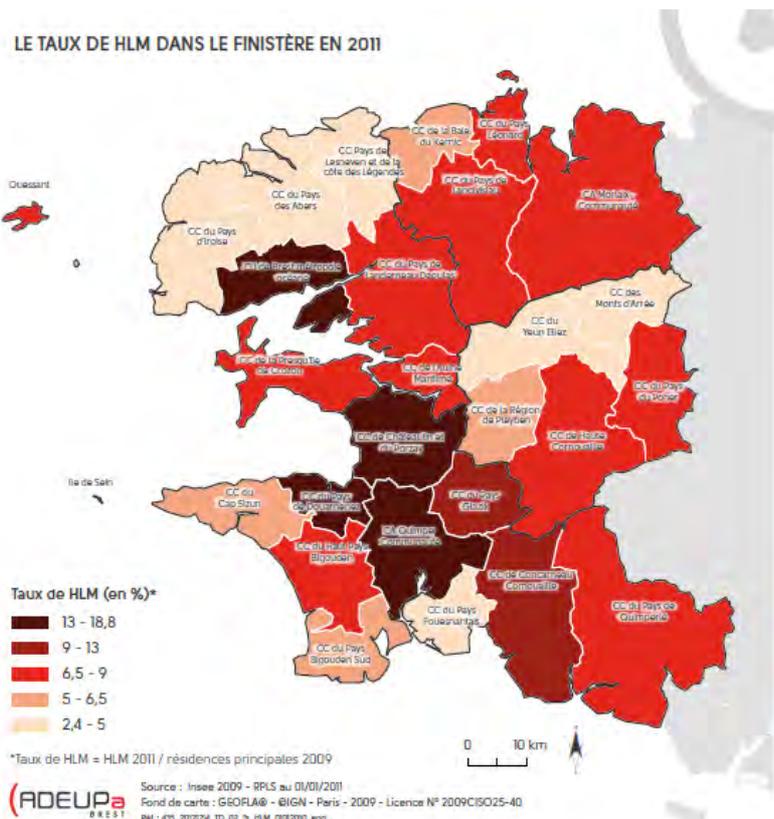
#### Logements locatifs sociaux en 2011

Source: DREAL

La CCPCP compte en 2011 884 logements locatifs sociaux publics (13% du parc de résidences principales), 23 logements sociaux privés conventionnés et 28 logements sociaux communaux. En 2010, Habitat 29 gère 63% du parc locatif social public, l'OPAC Quimper Cornouaille 20%, ESPACIL 10%, Armorique Habitat 5% et le Logis Breton 2%.

2

Source : ADEUPA , observatoire de l'habitat 201



Le parc se caractérise par une prédominance des T3 et T3 bis, situés principalement à Châteaulin et Plomodiern. On remarque que la majorité des logements a une taille moyenne, et que les petits et grands appartements (T1 et T5) occupent une place de moindre importance.

A l'inverse du parc global de logement, l'habitat collectif occupe 55,7 % de l'offre et l'habitat individuel 44,3 %. La quasi majorité des appartements se situe à Châteaulin. Les pavillons se trouvent assez bien répartis sur l'intercommunalité avec tout de même une légère prédominance à Plomodiern et Plonévez-Porzay.



L'opération des Glycines à Cast



Collectifs sur la commune de Châteaulin



Park Ar Garrec à Dinéault

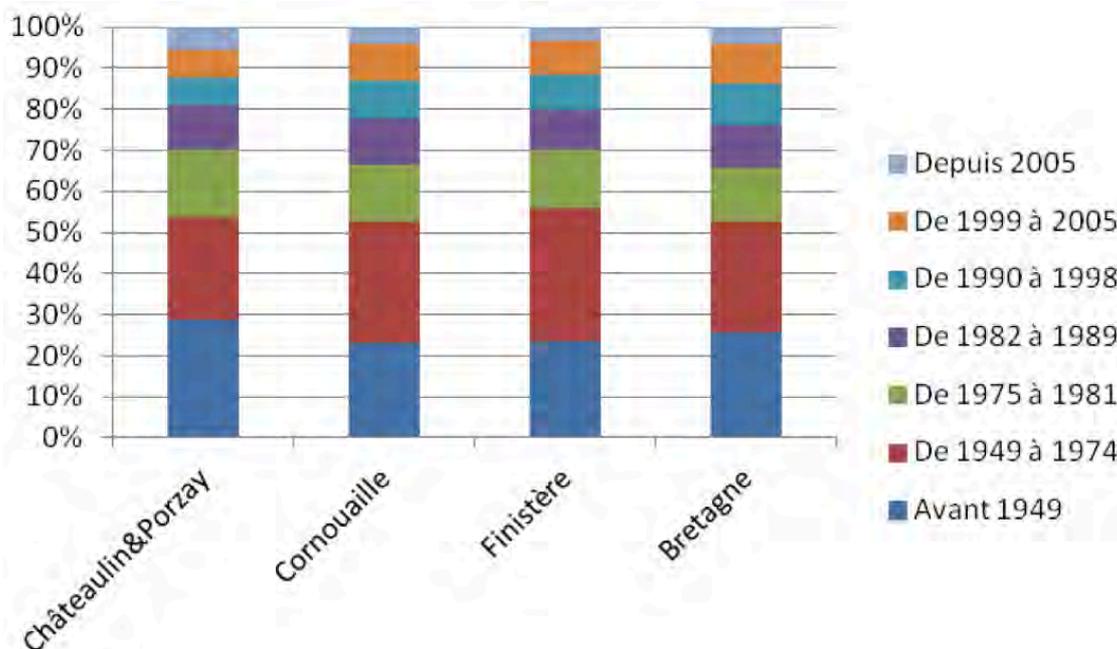


Résidence les Jacinthes à Ploéven

Si les délais d'attente des ménages avant l'obtention d'un logement sont relativement courts, on peut néanmoins constater une inadéquation de l'offre avec la demande. En effet au 31/12/11, 42% des demandes se portent vers l'habitat individuel à l'inverse de la Cornouaille pour laquelle la part de demandes de logements collectifs domine. Une part importante de la demande de logement locatif sociaux individuels tient à la demande sur la commune de Châteaulin alors même que 65% de son parc de logements sociaux est collectif.

## La qualité du parc de logement

La part du parc de résidences principales construit avant 1974 (54%) est proche de celles du Finistère (56%) et de la Cornouaille (52%). La part des logements construits avant 1949 (29%) est plus élevée que celles du Finistère ou de la Cornouaille (23%). La période 1975 -1998 fût productive (34% de la production de logements).



Une augmentation du confort du parc de logement peut-être constatée entre 1999 et 2009 en ce qui concerne la présence de salle de bain, la part de logement chauffé reste stable.

	1999	2009
Salle de bain avec baignoire ou douche	95,70%	97,40%
Chauffage central collectif	5,50%	7,10%
Chauffage central individuel	45,90%	42%
Chauffage individuel "tout électrique"	30,90%	33,20%

*Source: INSEE, RP 2009, exploitations principales*

La CCPCP a encouragé l'amélioration du parc de logement à travers la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Financée en collaboration avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, le Conseil Général et le Conseil Régional, cette opération a permis, sous certaines conditions de revenus, aux propriétaires occupants ou bailleurs de bénéficier de subventions pour réaliser des travaux d'amélioration de leur logement. 152 propriétaires ont ainsi bénéficié d'une subvention entre 2005 et 2008. Un volet de l'OPAH visait la réduction de la vulnérabilité des logements aux inondations dans les zones inscrites au Plan de Prévention des Risques (PPR). Le Programme Local de l'Habitat approuvé pour la période 2014-2019 prévoit de reconduire le dispositif OPAH.

## L'offre de logement pour les publics spécifiques

La CCPCP compte trois établissements destinés à l'accueil des personnes âgées : l'EHPAD de la ville Jouan à Châteaulin (62 places, capacité à venir de 80 places), la Maison de retraite Les Collines Bleues à Châteaulin (165 places), l'EHPAD de Plomodiern (60 places, projet de passage à 90 places).

L'offre de logements d'urgence est mal identifiée. Un logement est mis à disposition des publics en situation d'urgence.

Conformément à la loi du 5 juillet 2000 donnant droit aux populations nomades à des espaces d'accueils réservés dans les communes de plus de 5000 habitants, la commune de Châteaulin a créé en 2009 une aire d'une capacité d'accueil de 20 places de caravanes.

## B. Les marchés fonciers et immobiliers

### Une construction neuve en hausse

#### Un besoin en logement croissant

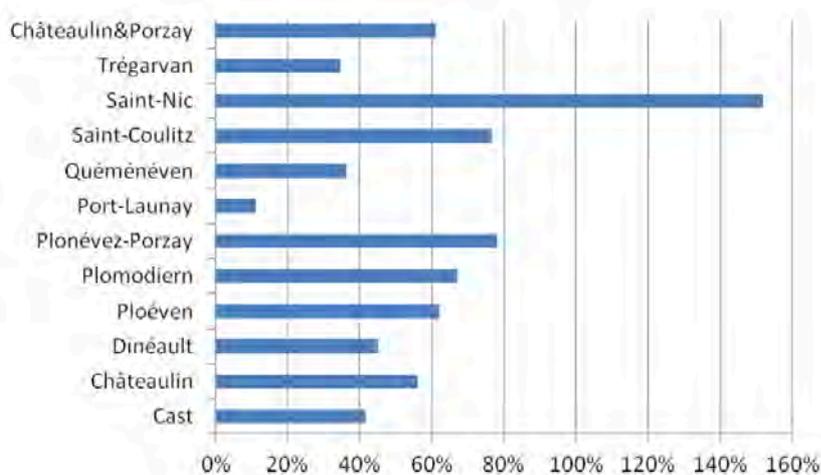
Le dynamisme démographique ainsi que le phénomène de desserrement des ménages ayant engendré un besoin en logement, le parc s'est développé de façon régulière depuis 1975.



Source : Insee, RP 2009, exploitations principales

Si toutes les communes de la CCPCP ont vu leur nombre de logements augmenter sur la période 1975-2009, la croissance du parc ne s'est pas faite de façon uniforme. La commune de Châteaulin gagne le plus de logement avec 1 198 logements supplémentaires.

#### Evolution du nombre de logements entre 1975 et 2009



Source : Insee, RP 2009, exploitations principales

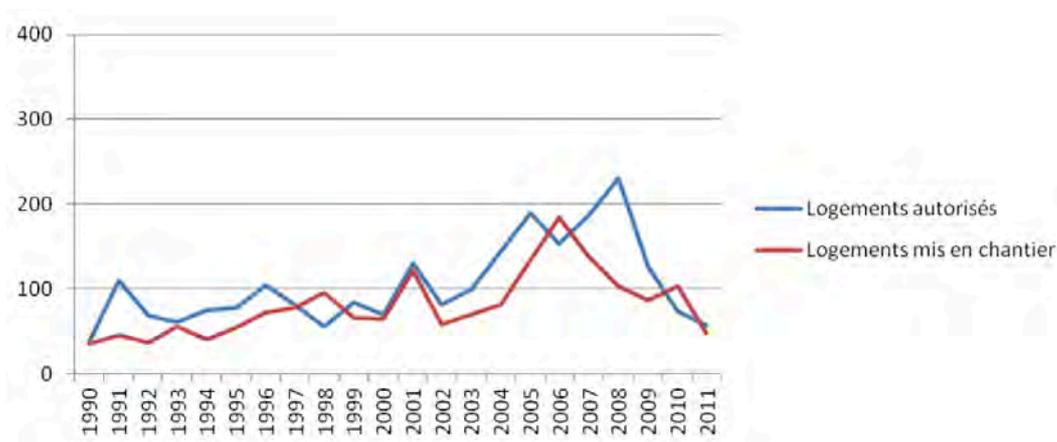
Les communes de Saint Nic, Saint-Coulitz, Plomodiern et Plonévez-Porzay enregistrent les croissances les plus importantes (+150% pour Saint-Nic lié au développement de résidences secondaires).

A l'inverse les communes de Port-Launay, Trégarvan et Quémeneven ont connu une évolution plus mesurée. Ces données révèlent sans surprise que les évolutions les plus importantes ont lieu sur le littoral et en nombre autour du pôle urbain.

### Une construction neuve dynamique tournée vers l'habitat individuel

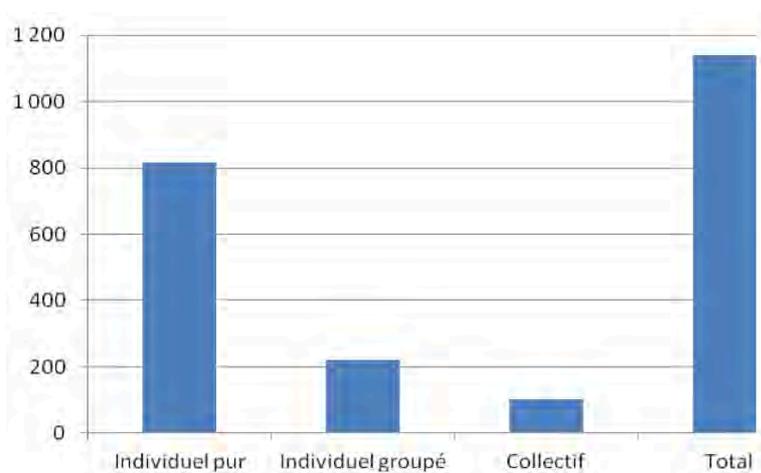
Le rythme de la construction neuve s'accroît entre 2000 et 2011 (en moyenne 129 logements autorisés par an). Le territoire connaît un pic de construction entre 2004 et 2008 avec une moyenne de 180 logements nouveaux autorisés par an. A partir de 2009, le nombre de logements autorisés diminue.

#### Evolution du nombre de logements autorisés et mis en chantiers entre 1990 et 2011



Source : Dreal Bretagne ; SOeS Sit@del2 - En date de prise en compte

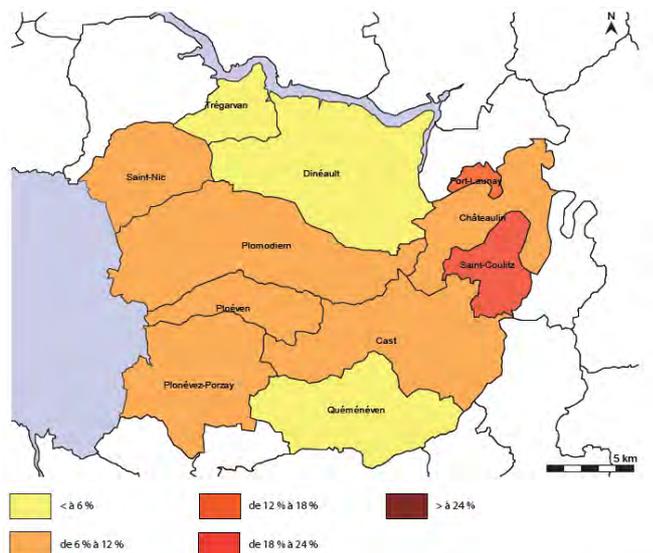
#### Evolution du nombre de logements mis en chantiers entre 2000 et 2010



Source : Dreal Bretagne ; SOeS Sit@del2 - En date de prise en compte

En volume, 1045 logements ont été mis en chantier sur la période 2000-2010. La construction neuve a été la plus intensive sur les communes de Châteaulin et Plomodiern (+238), Plonévez-Porzay (+171) et Saint-Nic (+147).

La production de logements individuels purs ne semble pas faiblir au profit de type de construction plus économe en foncier. La production d'habitat individuel pur représente 71% des mises en chantier entre 2000 et 2010. L'habitat individuel groupé et collectif demeurent minoritaires (respectivement 20% et 9% des mises en chantier).

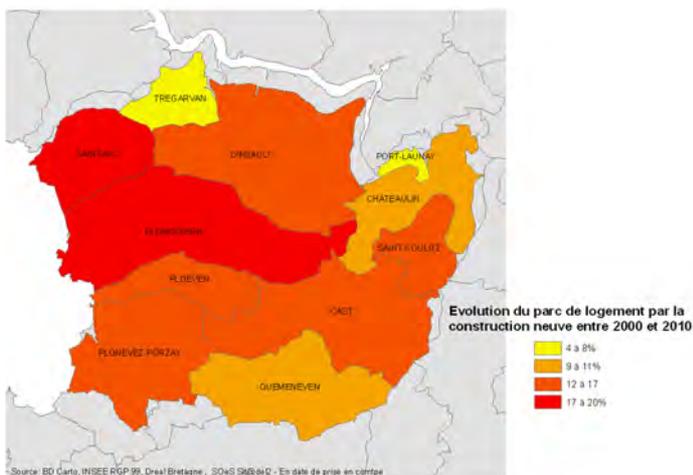


Evolution du parc de logement par la construction neuve de 1990 à 1999  
Source : Sitadel – DRE

Sur la période 1990-1999, la production de logements neufs est faible dans la plupart des communes de la CCPCP et se concentre sur les communes proches des axes de communication.

Le parc de logement a augmenté de façon mesurée à Saint-Nic (+ 7.3%), Plomodiern (+10.6%), Ploëven (+8.8%), Plonevez-Porzay (+8.3%), Cast (+ 6.3%) et Châteaulin (+ 6%). Trégarvan (+1.6%), Dinéault (+4.6%) et Quéménéven (+5.2%) enregistrent les augmentations les plus faibles.

A l'inverse Port-Launay et Saint-Coulitz ont vu leur parc de logement évoluer de manière plus significative : + 14.4% et + 22%. Si Port Launay et Saint-Coulitz apparaissent comme dynamiques en matière de construction neuve, cela peut s'expliquer par leur proximité de Châteaulin et de la RN 165.



Sur la période 1999-2010, les communes de Plomodiern (+20%), et Saint Nic (19%) ont enregistré les plus fortes croissances. L'importance de la construction neuve sur la commune de Saint-Nic dans la période 1999-2010 s'explique par la réalisation de structure d'hébergements touristiques.

La croissance du parc de logement par la construction neuve est également importante sur les communes de Ploëven (+18 %), Plonévez-Porzay et Cast (+17%) et dans une moindre mesure Saint-Coulitz (+15%).

Les autres communes enregistrent un rythme de construction neuve plus mesuré : Dinéault et Quéménéven (+11%), Châteaulin (+10%), Port-Launay (+8%) et Trégarvan (+4%).

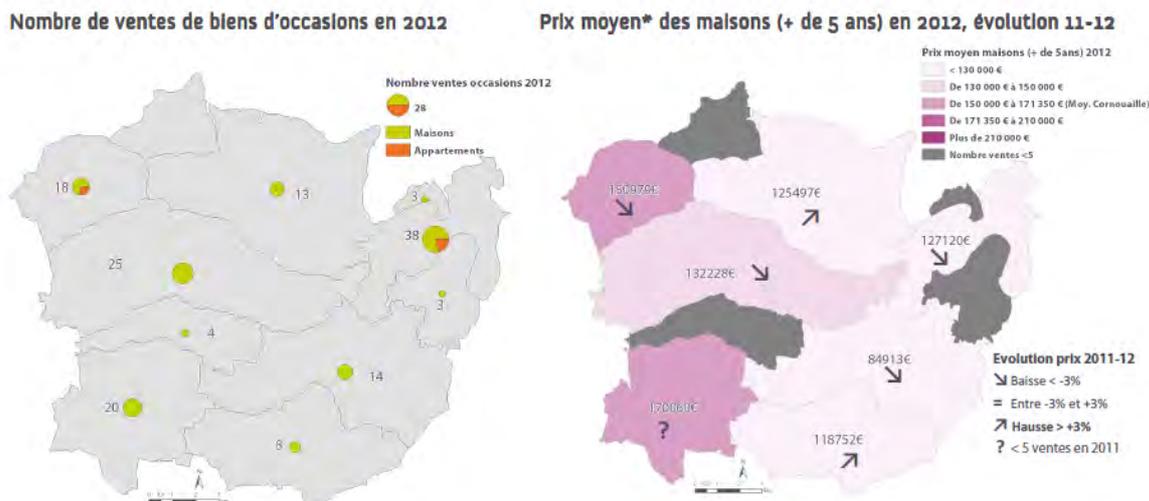
En 2009, 29% des ménages résidant sur la CCPCP ont emménagé dans leur logement depuis moins de 5 ans et 46% depuis moins de 10 ans.

## Le marché de l'occasion

D'après l'observatoire de l'habitat en Cornouaille 2013, les ventes de biens d'occasions représentent 85 % des mutations observées en 2012, taux le plus élevé observé depuis 2005. Les ventes de maisons de plus de 5 ans, 130 en 2012, expliquent notamment cette forte proportion.

Le prix moyen de vente des maisons d'occasion est de 133 000 € en 2012, le prix de vente moyen sur la commune de Châteaulin étant inférieur (127 000 €) et supérieur sur les communes littorales.

Les ventes d'appartements étant trop faibles il n'est pas possible d'indiquer de prix moyen de vente.



Source : observatoire de l'habitat en Cornouaille 2013

## Le marché foncier

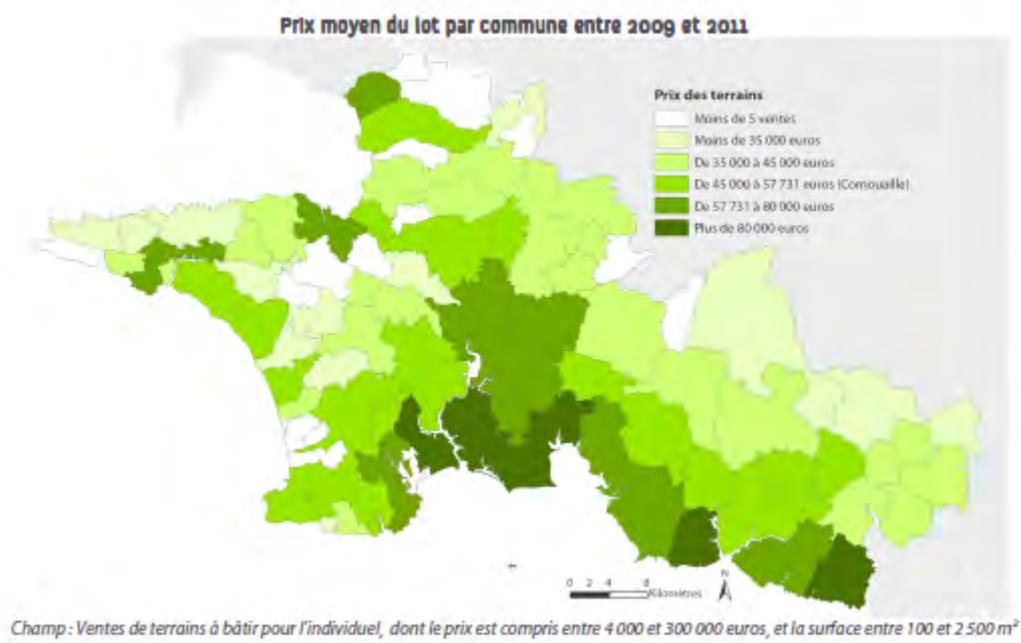
### Des quantités de terrains à bâtir faibles

Les ventes de terrains à bâtir sont faibles et ne cessent de diminuer (plus de 100 entre 2005 et 2007, moins de 25 en 2012). Malgré une réduction de la taille des terrains, 1/3 des ventes concerne des terrains d'une surface de plus de 1000 m<sup>2</sup>. La surface moyenne des terrains est de 800 m<sup>2</sup> en lotissement tandis qu'elle atteint 1 300 m<sup>2</sup> en diffus.

### Des prix moyens dépendant de la proximité du littoral et du centre urbain

Les prix moyens du foncier au m<sup>2</sup> sur le territoire intercommunal n'ont pas cessé d'augmenter entre 1999 et 2008. Les prix s'envolent à partir de 2005 pour atteindre 70 €/m<sup>2</sup>. C'est d'ailleurs cette forte croissance qui a pu pousser à la réduction de la taille des parcelles à partir de 2005.

Entre 2009 et 2011, les prix des terrains sont plus élevés sur les communes de Saint-Nic (57 731 à 80 000 €) et Plomodiern (45 000 à 57 731€). Sur les autres communes, les prix demeurent attractifs pour de jeunes ménages. En 2012, le prix des terrains reste plus élevé sur le littoral qu'à Châteaulin néanmoins, les 2/3 des ventes concernent des terrains à prix abordable (- de 40000 €)



Source : observatoire de l'habitat en Cornouaille 2012.

## C. La politique communautaire en matière d'habitat

La CC du Pays de Château-lin et du Porzay a approuvé son premier Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) pour la période 2014-2019. Tenant compte du scénario de référence développé dans le projet de SCOT, le PLH doit constituer une période transitoire permettant au territoire de se doter des outils nécessaires permettant une intensification progressive de l'attractivité du territoire et de la production de logement. Dans ce sens, ce document de programmation prévoit sur la période 2014-2019 la création de 750 nouveaux logements dont 235 logements aidés qui permettront d'accueillir 990 habitants supplémentaires.

### Les orientations

Le P.L.H. s'organise autour de 4 orientations :

#### **Orientation n°1 : une stratégie foncière au service de l'attractivité des centres villes et bourgs**

- Mettre en place une stratégie foncière et immobilière pour maîtriser l'augmentation des prix des terrains et produire des logements dans le tissu urbain
- Acquérir le foncier nécessaire à la production de logements
- Concevoir des formes d'habitat attractives et économes en foncier

#### **Orientation n°2 : la réhabilitation du bâti ancien au service de la revitalisation des centres villes et bourgs**

- Aider et inciter les propriétaires privés à améliorer, réhabiliter leurs logements
- Préserver l'attractivité du parc locatif public existant par sa réhabilitation

#### **Orientation n°3 : l'accès au logement pour tous**

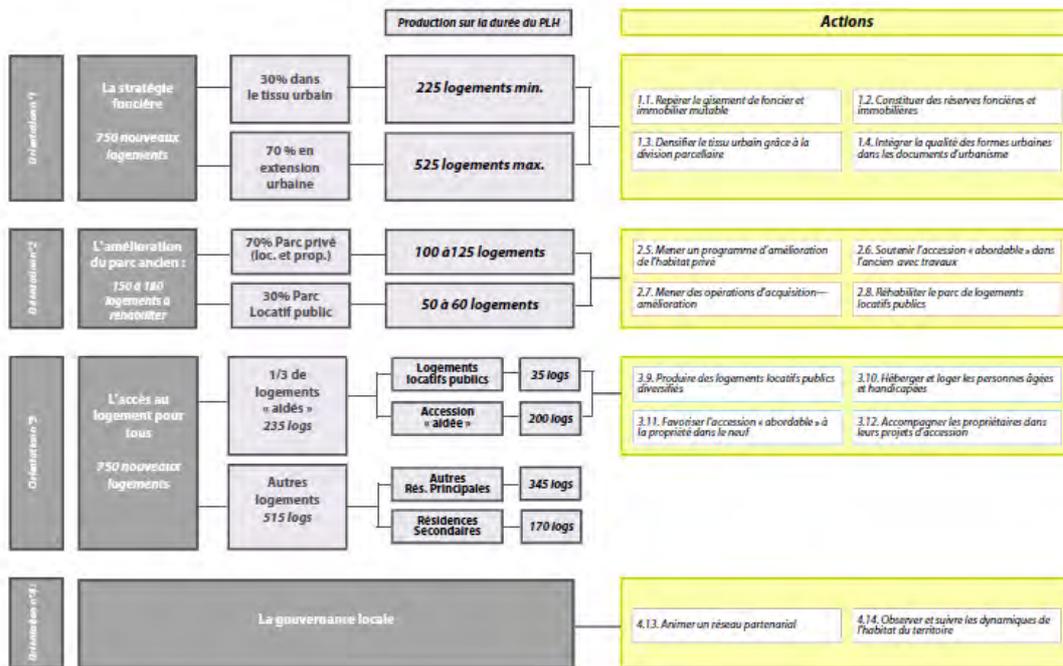
- Maintenir les ménages aux revenus modestes et les jeunes actifs sur le territoire
- Développer la capacité de logements et d'hébergements adaptés aux personnes âgées et handicapées

#### **Orientation n°4 : la gouvernance locale, une vision communautaire de l'habitat**

- Mettre en place une gouvernance locale
- Renforcer les connaissances locales en matière d'habitat, d'urbanisme et d'aménagement
- Renforcer l'ingénierie locale en matière d'habitat, d'urbanisme et d'aménagement

Le budget prévisionnel s'élève à 2 944 500 € sur la durée du P.L.H.

## Les actions



## SYNTHESE ET ENJEUX

Le territoire intercommunal présente un caractère résidentiel. La maison individuelle, forme prépondérante d'habitat, occupe 78 % du parc de logement. La proportion de propriétaires est élevée puisque seulement 31 % des ménages sont locataires de leur logement. L'habitat individuel pur demeure la forme privilégiée de la construction neuve au détriment de l'habitat groupé ou collectif plus économe en foncier.

Le parc est dominé par des logements de grandes tailles alors même que le nombre de personnes par ménage diminue. Les évolutions du parc de logement présentent une certaine inadéquation avec l'évolution des besoins des ménages.

L'habitat collectif est essentiellement concentré sur le pôle urbain de Châteaulin/Port-Launay et Saint-Nic du fait de la présence de résidences de tourisme.

Le parc HLM occupe en 2011 13% du parc de résidences principale (884 logements) ce qui est supérieur à la moyenne cornouaillaise (10,2%). 66% de l'offre est située à Châteaulin. 65% du parc est collectif alors que 30% des demandes portent sur l'habitat individuel. Les pavillons sociaux sont répartis sur l'ensemble des communes tandis que l'offre collective se concentre à Châteaulin. Cette inadéquation de l'offre par rapport à la demande est responsable d'un phénomène de Turn Over des ménages au sein du parc de logements sociaux.

Les résidences secondaires occupent 20.7% du parc de logement et représentent 13 % des constructions neuves réalisées entre 1990 et 2006. L'offre est essentiellement concentrée sur les communes littorales et témoignent de l'attractivité touristique du territoire. On assiste à une mutation de certaines résidences secondaires en résidences principales, les propriétaires souhaitant, une fois l'âge de la retraite atteint, s'installer définitivement sur le territoire. Ce phénomène participe à l'augmentation de la moyenne d'âge de la population intercommunale et nécessite le développement de services adaptés.

### ENJEUX:

- Diversifier les formes d'habitat afin de répondre aux besoins multiples des ménages (jeunes actifs, jeunes en décohabitation, personnes âgées et handicapées)
- Poursuivre l'effort en matière de logement social en diversifiant les formes d'habitat
- Eviter une consommation excessive de foncier pour la construction de logement
- Maitriser le foncier afin de maitriser les coûts et les formes d'habitat



**DEVELOPPEMENT**

**ECONOMIQUE**



## A. L'emploi

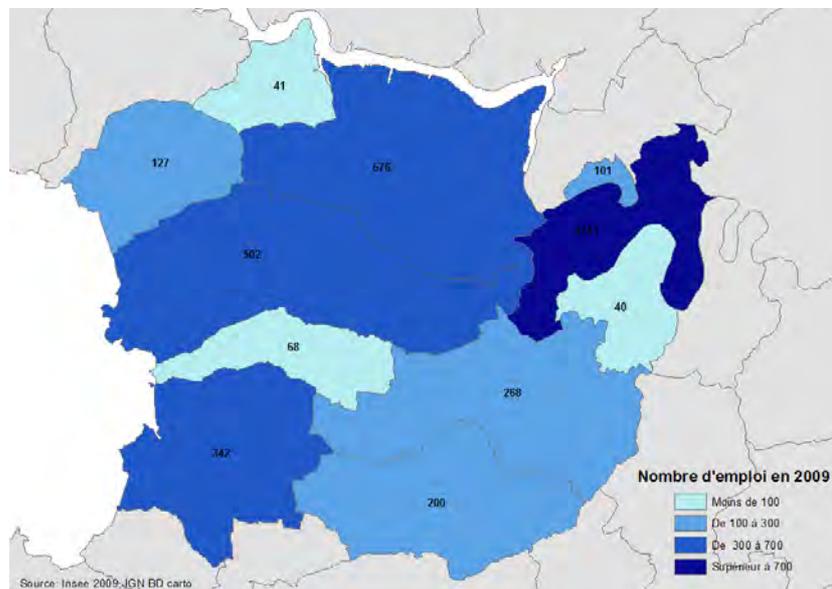
### Une répartition déséquilibrée de l'emploi sur le territoire

La CCPCP compte 7 077 emplois en 2009 (Insee) soit une évolution de 1.4% par an (+749 emplois). Cette croissance est légèrement supérieure à celle du Pays de Cornouaille (1.1% par an). Le développement de l'emploi a été porté par les secteurs de l'industrie et du tertiaire.

Seule la commune de Châteaulin présente un caractère de pôle d'emploi c'est-à-dire qu'elle concentre un nombre d'emplois supérieur à l'effectif de la population active (indice de concentration de l'emploi<sup>1</sup> de 226.4%).

5<sup>ème</sup> pôle d'emploi du Pays de Cornouaille, Châteaulin concentre 66 % des emplois du territoire (4 681) en 2009.

A l'exception de Dinéault (679 emplois), Plomodiern (537 emplois) et Plonévez-Porzay (315 emplois) qui constituent des centres d'emploi secondaires, les autres communes comptent un nombre d'emploi modeste.



Trois communes présentent un caractère résidentiel plus marqué (indice de concentration de l'emploi inférieur à 50%) : Ploéven, Port-Launay et Saint-Coulitz.

La distribution irrégulière des emplois ainsi que la proportion d'actifs ne travaillant pas sur le territoire (43% des actifs) engendrent des flux importants de déplacements.

Les emplois du territoire relèvent majoritairement du secteur tertiaire. Néanmoins certaines communes se distinguent par leur profil d'emploi :

- Ploéven affiche une proportion d'emplois agricoles supérieure au tertiaire.
- Quéménéven et Saint-Nic présentent un profil d'emploi partagé entre l'agriculture qui occupe plus de 46% des emplois, le tertiaire et la construction.
- Cast affiche un profil mixte, les emplois étant répartis entre les activités agricoles, tertiaires et industrielles.
- Châteaulin est dominée par le secteur tertiaire mais concentre 80% des emplois industriels du territoire.
- En nombre d'emplois, Châteaulin est le premier centre d'emplois (commerce) suivi de Plomodiern et Plonévez-Porzay.

<sup>1</sup> Indice de concentration de l'emploi : nombre d'emploi/population active

- Le centre d'emploi de Plonévez-Porzay est marqué par une forte proportion d'emplois liés aux services à la personne.

## Des emplois dominés par le secteur tertiaire mais une économie industrielle bien représentée

	CCPCP				Finistère			
	Emplois 2009	Part dans l'emploi	Dont salariés	Evolution 99-09	Emplois 2009	Part dans l'emploi	Dont salariés	Evolution 99-09
Agriculture	519	7,30%	36,10%	-28%	19 603	5,50%	47%	-18%
Industrie	1 317	18,60%	91,10%	19%	48 988	13,70%	94%	-6%
Construction	326	4,60%	74,30%	31%	24 878	6,90%	77,60%	32%
Commerce, transports, services divers	2 317	32,70%	86,40%	2%	138 203	38,50%	86,90%	19%
Administration publique, enseignement, santé	2 600	36,70%	94,10%	42%	126 833	35,40%	95,10%	16%
Total	7 079	100%	86,40%	15%	358 505	100%	88%	12%

Source: Insee, RP 2009

La CCPCP présente en 2009 une part d'emplois salariés<sup>1</sup> de 14% (963 emplois) plus importante que celle du Finistère (12%). L'agriculture présente le taux le plus important d'emplois non salariés 63.9% .

### Une prépondérance du secteur tertiaire

En 2009, le secteur tertiaire (commerce et services, administration...) offrait 69% des emplois de la CCPCP soit 3 points de plus qu'en 1999. Les emplois de ce secteur ont augmenté de façon importante sur les périodes 1990 -1999 (+26%) et 2000-2009 (+20%).

Comme à l'échelle départementale, les secteurs non marchands sont les plus représentés, cette forte proportion s'explique par le poids important des secteurs l'administration publique et de la santé, action sociale, éducation dans l'emploi total.

La tertiarisation de l'économie locale est conforme aux évolutions constatées à l'échelle nationale. Le poids du tertiaire sur la CCPCP reste néanmoins plutôt moins élevé que dans le reste du Département (74 % des emplois) en raison notamment du poids des secteurs industriels et agricoles sur le territoire.

### Des emplois industriels en augmentation

Le secteur industriel concentre 29% des emplois de la CCPCP ce qui est supérieur à la moyenne départementale (14%). Après une baisse de 11% entre 1990 et 1999, les emplois de ce secteur ont connu une croissance de 19 % sur la période 99-09. Le Finistère enregistre quant à lui une perte 6% sur la même

<sup>1</sup> Professions libérales, employeurs, indépendants, artisans et commerçants

période. Les emplois sont essentiellement concentrés à Châteaulin et portés par l'industrie agroalimentaire

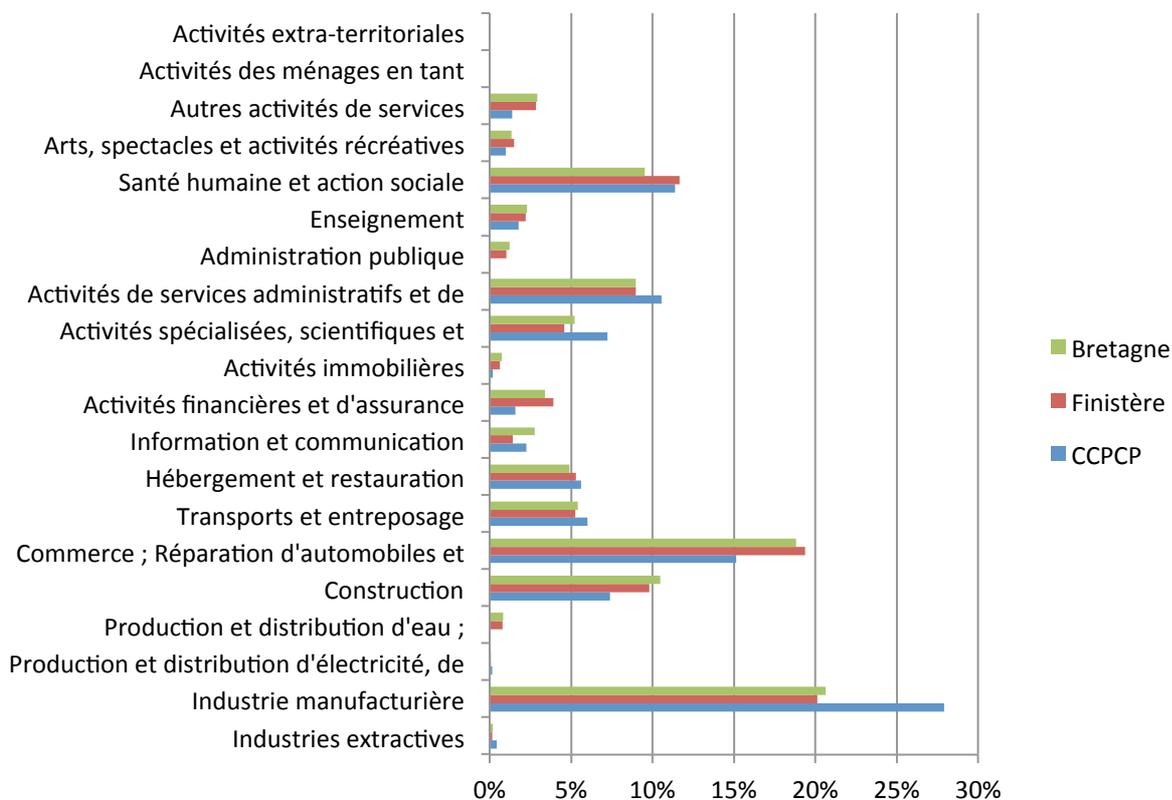
### Des emplois agricoles en baisse

L'agriculture représente 7.3 % des emplois ce qui est supérieur à la moyenne Départementale (5.5%). Les emplois de ce secteur ont connu une baisse de 34 % entre 1990 et 1999. Ce phénomène se poursuit avec une baisse de -28 % depuis le dernier recensement et est plus marqué qu'à l'échelle départementale (-18%).

### Un secteur de la construction faiblement représenté

Avec 4.6% des emplois le secteur de la construction est le moins représenté. Après avoir connu une perte de 18 % entre 1990 et 1999, les emplois de ce secteur ont fortement augmenté sur la période 1999-2009 (+31%).

La CCPCP se distingue du Finistère et de la Bretagne par sa forte proportion d'emplois salariés dans le secteur de l'industrie manufacturière (notamment l'industrie agroalimentaire). Les secteurs de la santé/action sociale (services aux personnes âgées, fonctions hospitalières et hébergements médico-social et social) et des services administratifs et de soutien (agence d'intérim notamment) sont représentés dans des proportions supérieures à celles du Département ou de la Région.



Part dans l'emploi salarié total en 2009

Source : UNISTATIS (NAF 732, version provisoire)

### Les emplois par catégorie socioprofessionnelle

	Nombre	%	% Finistère
Agriculteurs exploitants	340	4,8	3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	449	6,3	6,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	680	9,6	12,5
Professions intermédiaires	1495	21,1	24,9
Employés	2123	30	28,7
Ouvriers	1990	28,1	24,6

*Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2009*

*Source: Insee RP 2009 exploitation complémentaire*

Les emplois offerts par le territoire se distinguent de la moyenne départementale par une plus forte proportion d'agriculteurs exploitants, d'employés et d'ouvriers tandis que les emplois de cadres, professions intellectuelles supérieures et intermédiaires sont sous-représentés.

Les emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures sont notamment occupés par des actifs ne résidant pas sur le territoire. L'offre en matière d'habitat, de commerces, les conditions de services, de loisirs influe directement sur l'image du territoire et donc sur sa capacité à attirer des populations aux revenus plus élevés

Certaines entreprises du territoire rencontrent des difficultés à recruter de la main d'œuvre notamment non qualifiée.

## B. Le tissu économique

### Un tissu économique dominé par des activités présentielle

L'Insee répartit les activités économiques en deux sphères :

-les activités présentielle : elles correspondent aux « activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes ».

-les activités non présentielle : il s'agit « des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère ».

Cette classification remplace depuis janvier 2010 la traditionnelle répartition des activités en trois sphères : productive, résidentielle et publique.

	Nombre	%
Sphère non présentielle	685	45.3
<i>dont domaine public</i>	2	0.3
Sphère présentielle	828	54.7
<i>dont domaine public</i>	59	7.1
<b>Total</b>	<b>1513</b>	<b>100</b>

Etablissements actifs par sphère économique au 31-12-10

Source : Insee, CLAP au 31 décembre 2010 hors agriculture, intérim et défense

54.7% des établissements du territoire appartiennent à la sphère présentielle. Ils relèvent des secteurs de l'administration publique, santé/action sociale (13.4% des établissements actifs et 31% des emplois salariés), du commerce de détail et réparation (12% des établissements actifs), construction (8.3% des établissements actifs)..

	Nombre	Taux
Agriculture, sylviculture, pêche	130	2,9
Industrie	1 046	23,1
Construction	247	5,5
Commerce, transports et services divers	1 701	37,5
<i>dont commerce, réparation auto</i>	569	12,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 407	31,1
<b>Ensemble</b>	<b>5 100</b>	<b>100,0</b>

Postes salariés par secteur d'activité au 31/12/10

Source : Insee, CLAP

### Une croissance du nombre d'établissements

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la CCPCP compte 898 établissements dont 44% implantés sur la commune de Châteaulin. 79.2% des établissements appartiennent au secteur des services.

	Nombre	%	Créations en 2011	%
Industrie	79	9%	9	11,4
Construction	108	12%	20	18,5
Commerce, transport, services divers	596	66%	65	10,9
<i>dont commerce et réparation auto.</i>	169	19%	24	14,2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	115	13%	16	13,9
<b>Total</b>	<b>898</b>	<b>100%</b>	<b>110</b>	<b>12,2</b>

Nombre d'établissements et créations en 2011 par secteur d'activité

Source: Insee, REE (Sirène)

Avec un taux de créations d'établissements de 12.2 % en 2011, la CCPCP se situe dans la moyenne finistérienne (12.6%). Néanmoins la part des créations d'établissements dans les secteurs de la construction (18.5%) et de l'administration publique, enseignement... (13.9%) est supérieure à la moyenne départementale (13% et 10.8%).

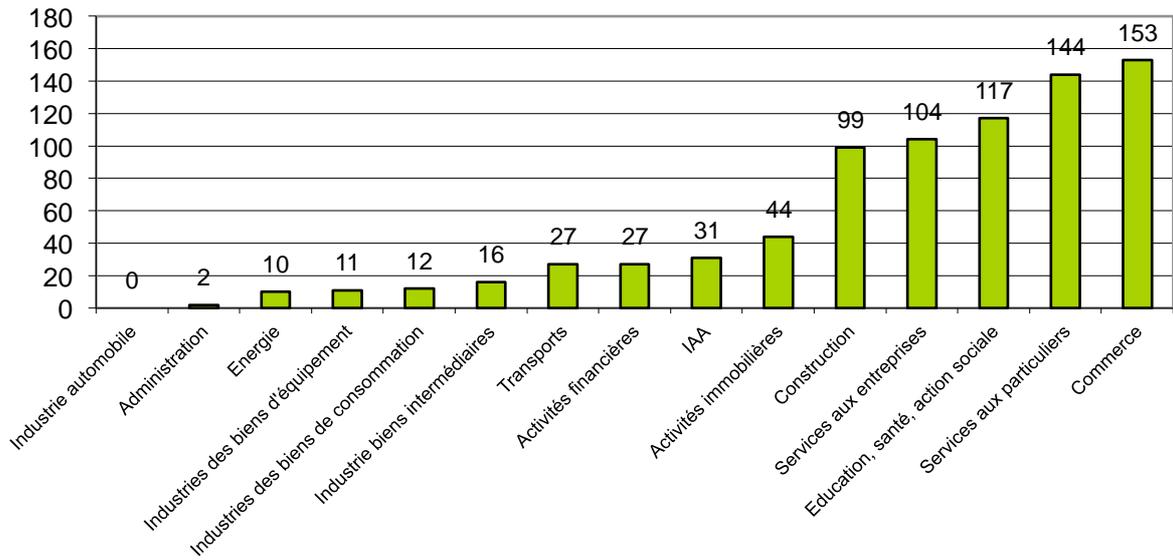
Le territoire accueille une majorité de TPE-PME. 68% des établissements actifs ne compte pas de salarié et 26% compte moins de 10 salariés au 31 décembre 2010 (Insee, CLAP).

Les principaux établissements employeurs de la CCPCP sont en 2014 :

- **Doux** ZI de Lospars à Châteaulin (Agroalimentaire, abattoir de volaille): 743 salariés, classée au 2ème rang des entreprises de plus 250 salariés de la Cornouaille (hors administration et établissement de santé)
- **Moulin de la Marche** Zac de Run Ar Puns à Châteaulin (Agroalimentaire, fumaison de poissons): 272 salariés, classée au 19<sup>ème</sup> rang des entreprises de plus 250 salariés de la Cornouaille (hors administration et établissement de santé)
- **Maison de retraite les Collines Bleues** à Châteaulin : 130 salariés
- **Centre Leclerc de Châteaulin**: 119 salariés
- **T.E.C.L** ZI de Lospars à Châteaulin (Transport logistique): 93 salariés
- **Aulne Autocars** ZA de Stang Ar Garront : 74 salariés
- **Clinique Kerfriden** à Châteaulin : 52 salariés
- **Intermarché** à Châteaulin : 46 salariés
- **Breizelec** ZA de Ty Vougeret à Dinéault, (assemblage de composants électroniques): 46 salariés
- **Transports Joyau** ZI de Lospars à Châteaulin : 40 salariés
- **Kritsen** ZA de Run ArP uns à Châteaulin : 40 salariés

Les secteurs du commerce, des services aux particuliers, de l'éducation, santé et de la construction comptent le plus grand nombre d'établissement.

### Etablissements par secteurs d'activités

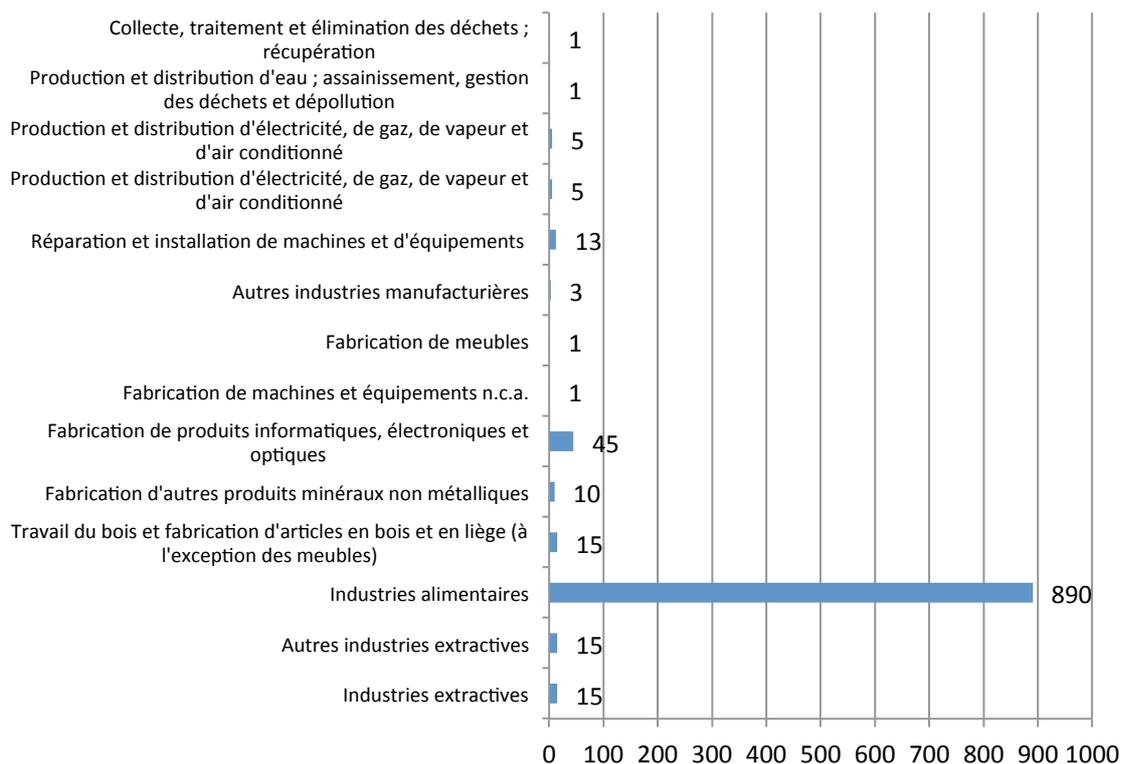


Source : INSEE, Démographie des entreprises et des établissements (REE-Sirène), activités marchandes hors agricultures au 1<sup>er</sup> janvier 2008

## C.L'industrie et la construction

### Une industrie agroalimentaire structurante

S'appuyant sur une industrie agroalimentaire forte, le secteur industriel offre 1 020 emplois salariés en 2009 (Unistatis) répartis au sein de 80 établissements (soit 10 % des établissements du territoire). L'industrie a porté la croissance des emplois (23% des emplois créés entre 1999 et 2009) malgré une baisse du nombre d'établissement (-8%entre 2000 et 2008).



#### Emplois salariés secteur industriel

Source : UNISTATIS 2009 (NAF 732 résultats provisoires)

L'industrie alimentaire concentre 87% des emplois industriels salariés du territoire (890 emplois). Les principaux employeurs sont implantés à Châteaulin sur les zones d'activités situées à proximité de l'échangeur du Pouillot. 70% des emplois salariés sont concentrés au sein des établissements Doux et Moulin de la Marche

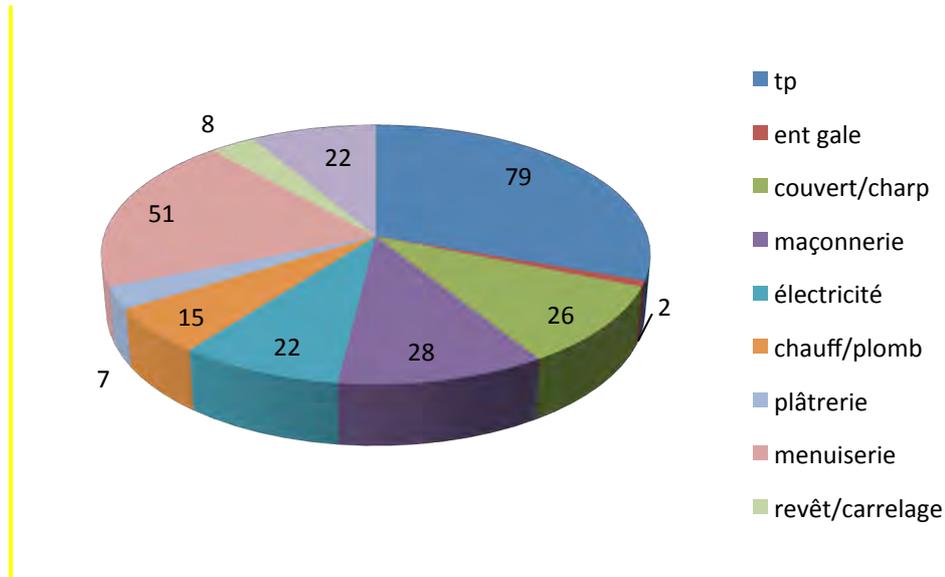
- Doux (abattoir, découpe de volaille), Châteaulin
- Moulin de la Marche (fumaison de poisson), Châteaulin
- Kritsen (plats préparés), Châteaulin
- Biscuiterie Jain, Plonévez-Porzay
- Gilap Bridel (produits laitiers), Châteaulin

L'industrie des composants électriques et électroniques arrive en seconde position des effectifs salariés industriels Ce sous secteur est notamment représenté par l'entreprise Breizelec implantée à Dinéault.

Les emplois industriels sont concentrés au sein de gros établissements. L'industrie est fortement spécialisée dans l'agroalimentaire et donc dépendante de ce secteur qui peut rencontrer des difficultés économiques.

## La construction

Ce secteur d'activité compte 99 établissements au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (SIRENE) dont 48 employant des salariés (2009 UNISTATIS NAF 732). En 2009, 260 salariés sont employés dont 30% dans les 6 établissements de travaux publics et 20% dans le secteur de la menuiserie (10 établissements).



Emplois salariés du secteur de la construction

Source : UNISTATIS 2009 (NAF 732 résultats provisoires)

## Les zones d'activités économiques du territoire

### Les zones d'activités économiques (ZAE) existantes

La CCPCP dispose de 10 ZAE représentant une superficie d'environ 115 ha.



Source : diagnostic des ZAE en Cornouaille, QCD, 2013

Le principal pôle de développement est situé à Châteaulin à proximité de l'échangeur du Pouillot bénéficiant ainsi de la proximité directe des RN 164 et 165.

Les zones de Stang Ar Garront, Ty Névez Pouillot, Lospars, Run ar Puns et Penn Ar Roz et Penn Ar Roz accueillent des activités mixtes artisanales, industrielles et commerciales. Le développement de l'emploi sur le territoire a pris appui sur ces zones.

Les activités développées au sein des ZAE sont mixtes avec une prédominance des activités agroalimentaires et de transport logistique. On compte parmi les grandes enseignes les entreprises Doux, Moulin de la Marche, les cars Salauns, les transports TECL, CRAS...

L'offre de service aux entreprises sur ces zones est quasi-inexistante (offre de restauration limitée au Mac Donald et à la boulangerie de l'Aulne, pas de salle de réunion collective...). D'une superficie de 20 ha dont 15 commercialisables, la ZAE de Penn Ar Roz a vocation à accueillir des activités commerciales et du secteur de l'artisanat. Implantée le long de la RD 887, en continuité des zones de Run ar Puns et de Stang ar Garront, elle s'inscrit dans le respect de la démarche Bretagne Qualiparc. Avec la ZAE de Plonévez-Porzay et l'extension de la ZAE de Ty Névez Pouillot, elles constituent les seules offres foncières communautaires.

Si la création des ZAE les plus importantes du territoire s'est concentrée autour de l'échangeur du Pouillot, des axes secondaires départementaux ont également servis au développement de ZAE accueillant des activités artisanales notamment sur les communes de Cast, Plonévez-Porzay, Plomodiern, Dinéault et Ploéven. La majorité des ZAE a été créée il y a une trentaine d'années et est de faible superficie. Aujourd'hui ces zones sont saturées et vieillissantes.

Les ZAE de Run ar Puns, Stang ar Garront et de Ty Nevez Pouillot font l'objet d'une requalification portant sur la voirie, les réseaux et la signalétique.

### **Les zones potentielles de création de ZAE**

La ZAE communautaire du Porzay en bordure de l'axe Quimper/Crozon le long de la RD 63 à Plonévez-Porzay est en cours d'aménagement. D'une superficie de 2,8 ha, elle a vocation à accueillir des activités commerciales (hors grande et moyenne surface), artisanales et de services. En outre, des terrains à vocation d'activités sont réservés au POS de Châteaulin (1 Nai) derrière la ZI de Lospars.

La situation privilégiée du pôle d'activités de Châteaulin au nœud routier des RN 164 et 165 est notamment stratégique pour le développement du secteur de la logistique.

Les activités artisanales étant très présentes sur le territoire intercommunal, leurs besoins en foncier et en locaux d'activités devront également être pris en compte. La cessation d'activité lors du départ à la retraite d'un artisan dont l'entreprise est installée au sein du logement personnel va générer un besoin de locaux ou de foncier.

En fonction des choix de développement du ScoT, la localisation des futures zones potentielles devra être déterminée et des besoins nouveaux pourront être mis en évidence.

### **Les actions de la collectivité en faveur des entreprises**

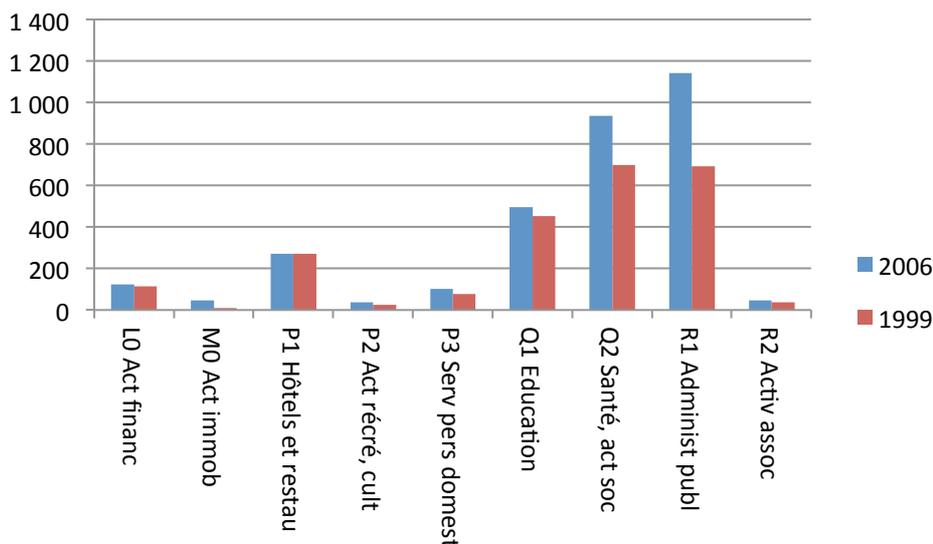
La CCPCP soutient les entreprises du territoire en développant une offre immobilière.

- ✓ La pépinière d'entreprise située sur la ZA de Run ar Puns offre un hébergement et un suivi aux porteurs de projet facilitant ainsi la création d'entreprise sur le territoire. L'animation est assurée par la CCI de Brest. Le taux d'occupation de la pépinière est fluctuant.
- ✓ L'hôtel d'entreprises situé sur la ZA de Ty Nevez Pouillot à Châteaulin offre 1000 m<sup>2</sup> de bureaux à des entreprises du secteur des services.
- ✓ L'atelier relais (720 m<sup>2</sup>) de Châteaulin loué à la société Kerhis (éditeur de logiciels et prestataire des services informatiques pour les coopératives agricoles)

Un effort devra être réalisé afin d'attirer des porteurs de projet. Une attention particulière sur l'offre en immobilier d'entreprise qui devra être suffisante afin de permettre l'insertion dans le tissu économique local des entreprises à leur sortie de la pépinière.

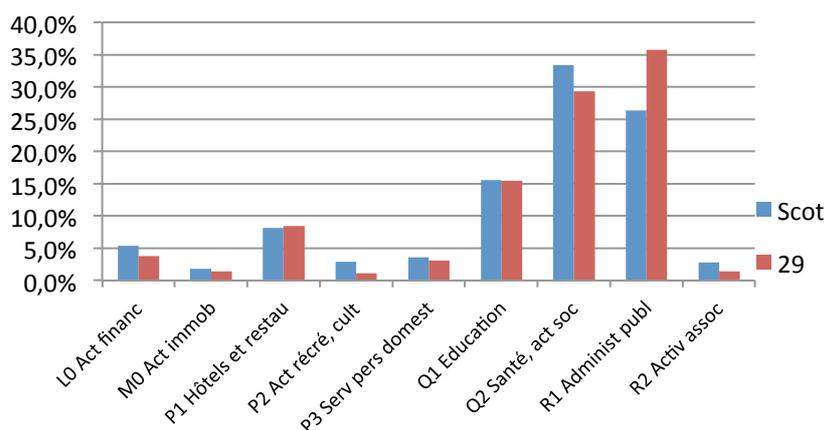
## D. Les services

Malgré une place importante du secteur industriel, la majorité des emplois et des établissements appartiennent au secteur des services. Ce secteur compte 4 917 emplois (salariés et non salariés) en 2009. Si les services à la population connaissent une croissance de 35 % entre 1999 et 2006 (+822 emplois) celui des services aux entreprises enregistre une baisse de 18 % (-177 emplois).



Services à la population, évolution de l'emploi  
Source : Insee, RP2006 exploitation complémentaire

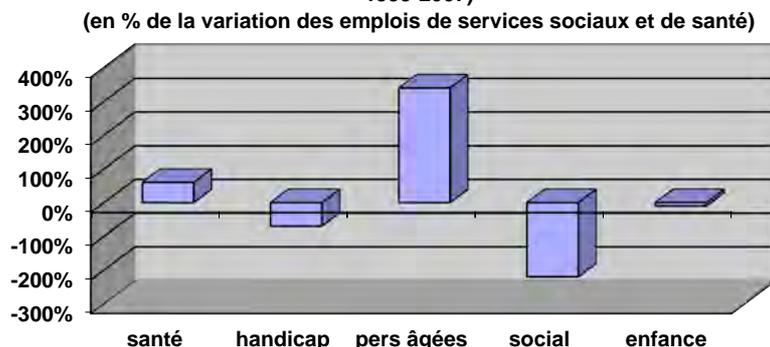
La croissance des services à la population a été portée par celle de l'administration publique et de la santé/action sociale. La CCPCP se distingue de la moyenne départementale par une bonne présence des services de santé/action sociale, activités associatives et récréatives et culturelles.



Part des emplois dans le secteur des services à la population  
Source : Insee, RP2006 exploitation complémentaire

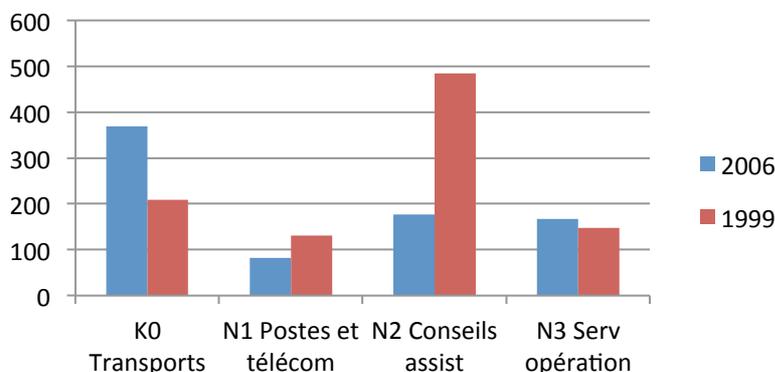
Le développement des services aux personnes âgées, de la santé (fonction hospitalière) et dans une moindre mesure de l'enfance a porté la croissance des emplois salariés des services à la population.

**Evolution des emplois de services sociaux et de santé (emplois salariés 1999-2007)**



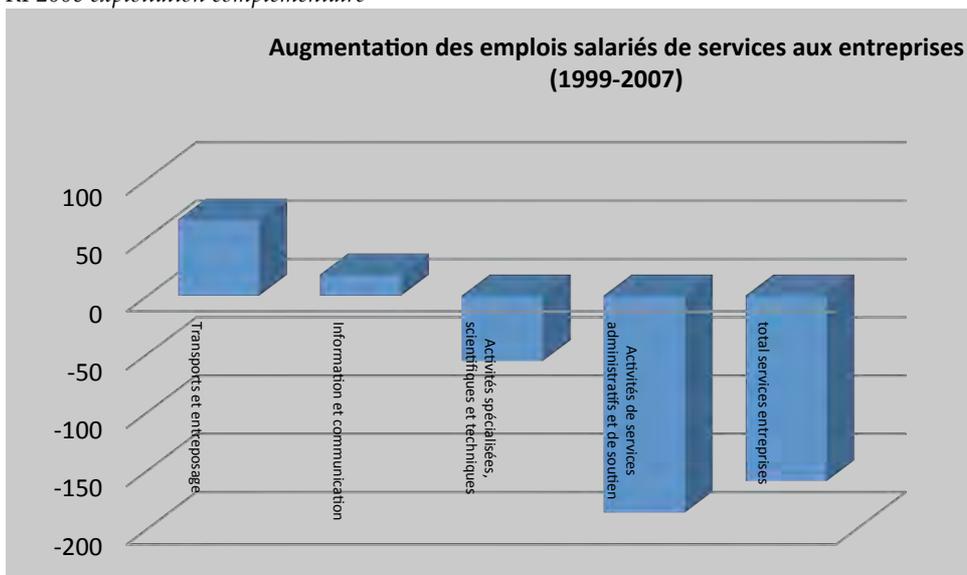
Source : UNISTATIS (emploi salarié privé)

A l'inverse des services à la personne les services aux entreprises ont vu leur nombre d'emploi baisser entre 1999 et 2006 (-18%). Ces services correspondent essentiellement à des activités de transports de marchandises.



Evolution de l'emploi des services aux entreprises

Source : Insee, RP2006 exploitation complémentaire



Source : UNISTATIS (emploi salarié privé)

## E. Le commerce

D'après l'article L.122-1-9 du code de l'urbanisme, le SCOT à travers son Document d'Orientation et d'Objectifs précise les orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal.

Dans le cadre de la commercialisation de la ZA de Penn Ar Roz, à vocation commerciale, les élus de la CCPCP ont souhaité mener une étude prospective afin se doter d'une stratégie d'aménagement commercial. La stratégie d'aménagement issue de cette étude s'est organisée autour de 4 principes :

- ✓ Favoriser le développement et l'évolution des entreprises commerciales du territoire pour répondre à l'ambition territoriale de soutenir l'emploi et l'initiative économique.
- ✓ Maintenir un service de proximité adapté à la population du territoire intercommunal et réduire les déplacements.
- ✓ Maîtriser l'éclatement des implantations commerciales afin d'adopter une gestion économe du foncier autour de polarités lisibles et aménagées avec le souci de la maîtrise de l'espace et du confort des chalands.
- ✓ Affirmer une dynamique commerciale à l'échelle du territoire sans volonté hégémonique sur les territoires voisins dans le cadre d'une vision concertée de l'aménagement commercial.

Afin de poser des orientations communes pour le développement et l'évolution spatiale du commerce, un document d'aménagement commercial Interscot a été réalisé à l'échelle des 5 SCot du Pays de Cornouaille Ce dernier n'a pas de valeur juridique mais constitue un référentiel sur lequel chaque SCOT pourra s'appuyer pour construire son volet commerce. Ce document s'articule autour de 4 principes rejoignant ceux définis dans l'étude de prospective commerciale de la CCPCP à savoir :

- ✓ Préserver les centralités des villes et communes pour leur permettre d'affirmer pleinement leurs fonctions urbaines, commerciales et le lien social indispensables à l'identité du territoire.
- ✓ Maîtriser l'étalement urbain pour préserver les paysages et tendre vers une économie de déplacement en densifiant les espaces existants.
- ✓ Maîtriser une consommation souvent excessive du foncier liée à des équipements commerciaux qui n'apportent pas toujours une valeur ajoutée pour le territoire.
- ✓ Améliorer la qualité des zones commerciales et par conséquent des entrées de ville, en recherchant de nouvelles formes urbaines mieux intégrées et en mutualisant des espaces communs.

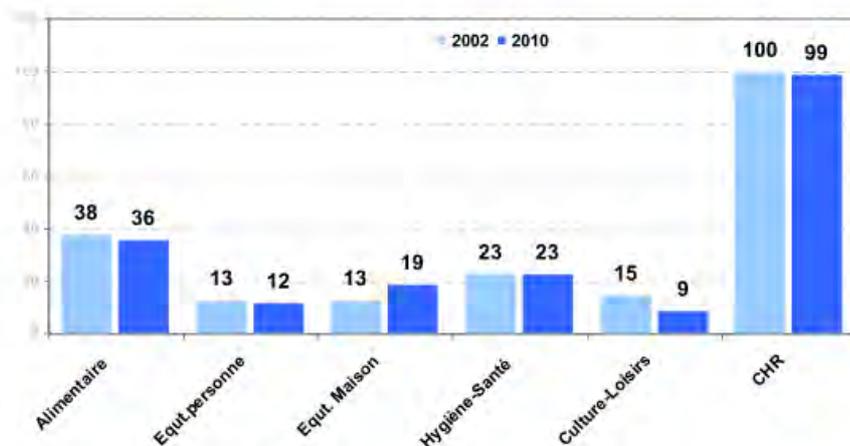
### L'équipement commercial de la Communauté de Communes

#### Une offre commerciale traditionnelle stable

A l'échelle de la Cornouaille, le nombre de commerces alimentaires et non alimentaires a enregistré une croissance de 10 à 15% depuis 2002 deux fois supérieure à l'augmentation de la population. Néanmoins cette croissance a surtout profité au territoire du SCOT de l'Odet.

Les secteurs d'activités de l'offre traditionnelle de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay ont peu évolué depuis 2002. L'offre globale, hors secteurs automobile et services, enregistre une légère baisse de 2%. Seul le secteur de la maison progresse légèrement avec 6 commerces supplémentaires.

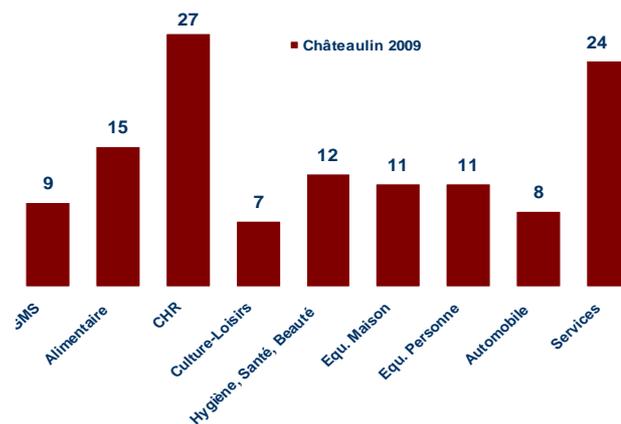
**Evolution de l'offre commerciale par secteur d'activité**  
*Par SCOT – Pays de Châteaulin et du Porzay*



Source : DAC Interscot, diagnostic

Les commerces disposant d'une vocation de proximité (hygiène-santé, Café Hôtel Restaurant (CHR), alimentation et culture-loisirs) représentent 69% de l'offre. Ce résultat illustre l'importance de l'offre de proximité sur le territoire. La forte présence des CHR, soit plus d'un tiers des activités de la Communauté de communes en 2009 (41%), se renforce depuis 2004 (+10 commerces).

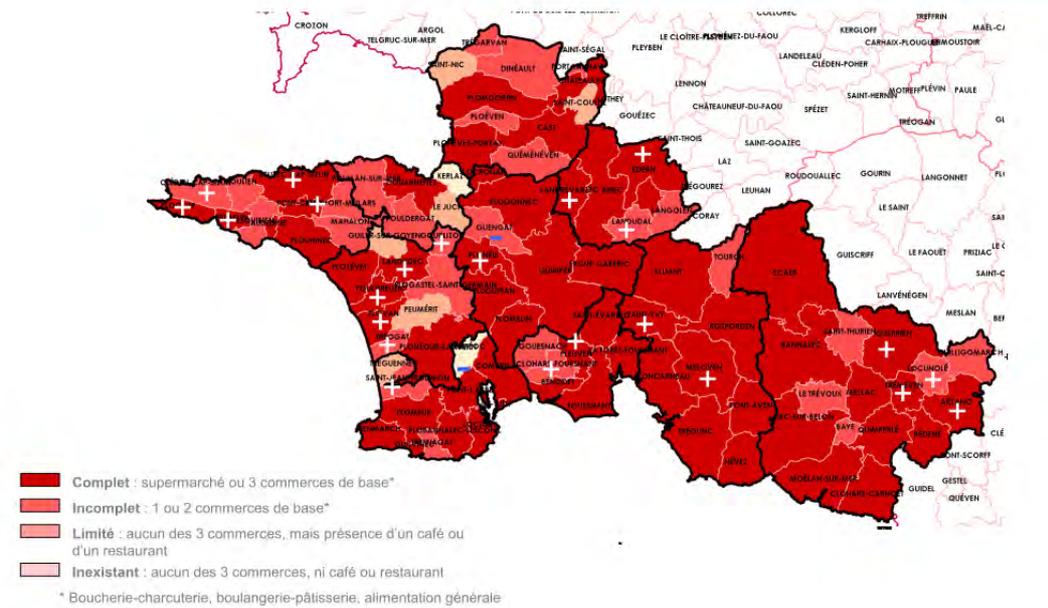
Le pôle de Châteaulin rassemble 124 commerces et services. Il présente un taux de diversité très inférieur aux moyennes constatées sur des pôles de taille similaire.



**Un tissu commercial de base cohérent mais fragile**

Globalement, la desserte de basse est en amélioration depuis 2002 sur le Pays de Cornouaille. Le tissu commercial de la CCPCP est plus fragile que la moyenne cornouaillaise avec 67,3% des habitants de la Communauté de communes disposant d'un tissu commercial complet contre 89% à l'échelle Cornouaillaise.

Etat du tissu commercial de première nécessité (2010)

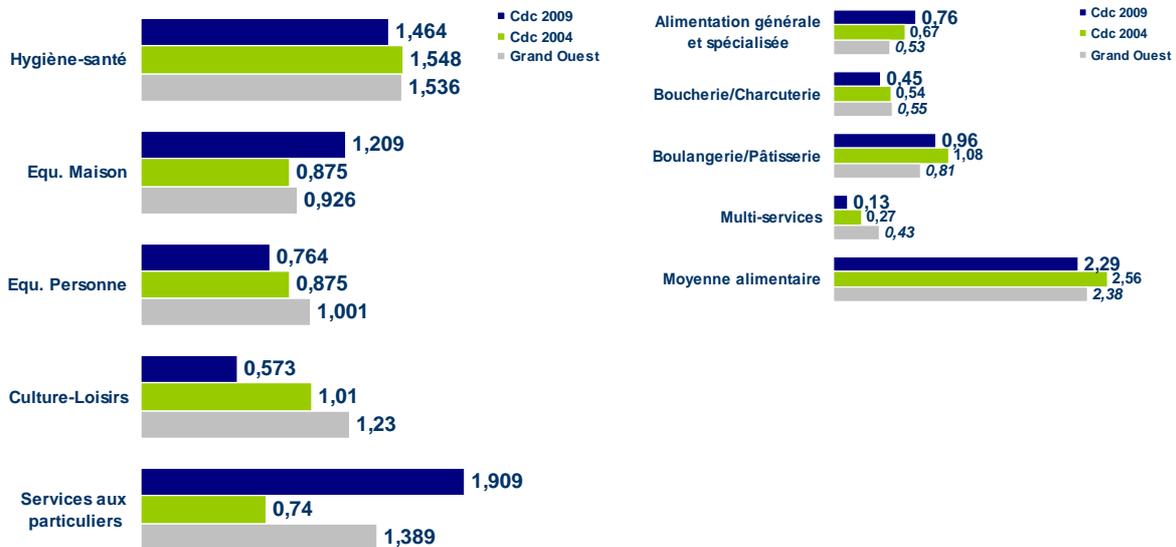


Source : DAC Interscot, diagnostic

**Une densité commerciale alimentaire communale inégale et en recul**

Avec une légère érosion de l'offre, la densité commerciale s'affaiblit sur le territoire intercommunal avec 2.29 commerces pour 1000 habitants en 2010 mais se situe néanmoins dans les moyennes habituellement constatées (2.26 sur le Pays de Cornouaille). Le seul léger déficit pourrait s'observer en boucherie. Néanmoins ce secteur, par rapport à d'autre territoire, maîtrise son fléchissement. Ces indicateurs, s'ils soulignent la stabilité, mettent aussi en évidence une adaptation quantitative de l'offre à la clientèle locale.

Si l'indicateur densité, ne traduit pas une carence, il mesure le niveau d'équipement communal. Un zoom mérite d'être réalisé sur les communes de Dinéault et Plomodiern. Ces deux communes ont une population de plus de 1 500 habitants, la première apparaît globalement peu équipée. La seconde complète une faible densité alimentaire traditionnelle par la présence d'une supérette en complément du supermarché.

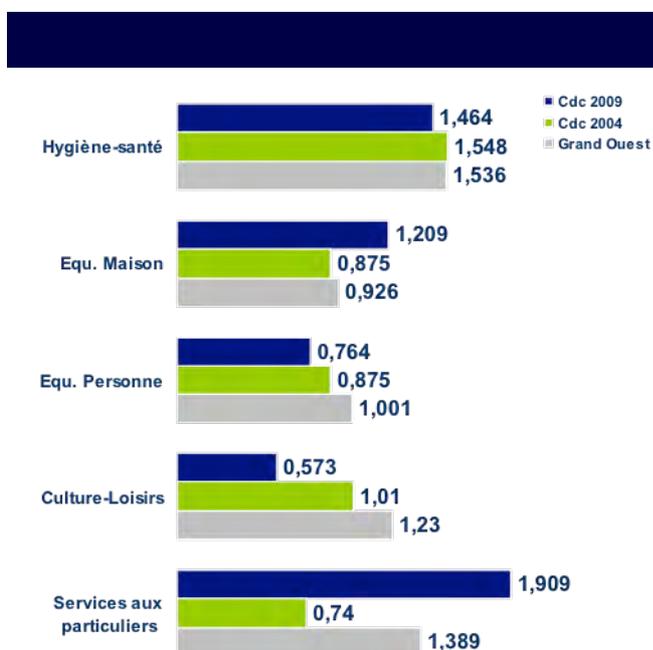


Le diagnostic du DAC Interscot fait ressortir un développement progressif de commerces traditionnels en entrée de ville, sur les lieux de transit. Ce phénomène n'est à ce jour pas observé sur le territoire intercommunal et les grandes surfaces alimentaires sont implantées dans les centralités.

### Une offre non alimentaire concentrée à Châteaulin et dominée par les services aux particuliers

68% de l'offre commerciale non alimentaire traditionnelle est située à Châteaulin, dont 92% des commerces de l'équipement de la personne, 78% de culture-loisirs et 58% des commerces de l'équipement de la maison.

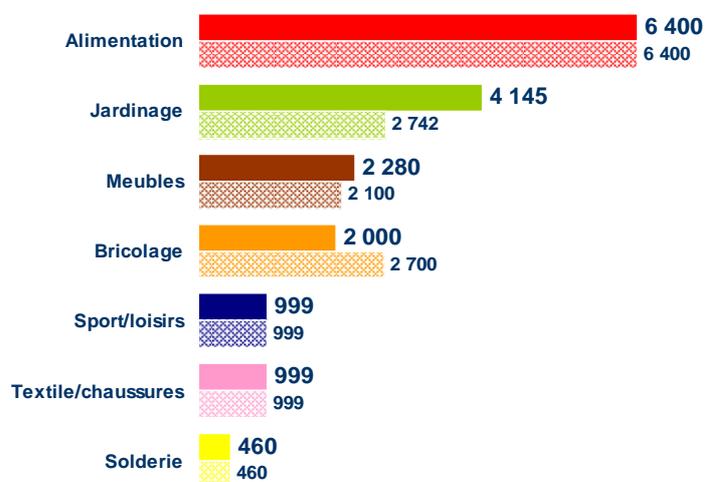
29% de l'offre commerciale non alimentaire est représentée par des services aux particuliers (agences bancaires, assurances, immobilier...) devant le secteur de l'hygiène-santé (21%) et de l'équipement de la maison (18%). Depuis 2004, le nombre de commerces en service a progressé, de même que le secteur de l'équipement de la maison, tandis que l'offre diminue sur les secteurs de l'automobile et culture-loisirs.



Le secteur de l'équipement de la personne (et celui culture loisirs) enregistrent un net fléchissement les plaçant en deçà des moyennes habituelles. Ce phénomène contribue à affaiblir l'offre, la diversité commerciale et la puissance d'attraction du territoire.

### L'offre en Grande et Moyenne Surface (GMS)

Surfaces commerciales des GMS en m<sup>2</sup> par secteur d'activité



Source des surfaces : inventaire commercial DGCCRF 29, juin 2008, réactualisé avec les autorisation CDEC et CDAC  
En clair : surfaces 2004

13 GMS sont recensées sur le territoire totalisant 17 283 m<sup>2</sup> en 2008.

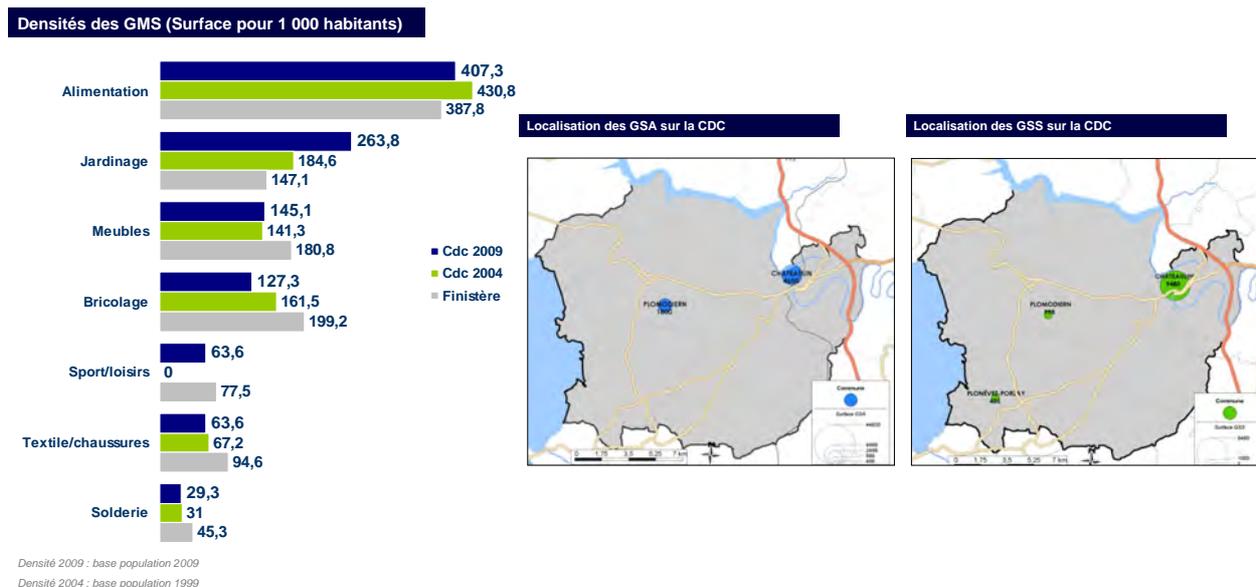
Si l'offre alimentaire domine logiquement, la structuration reste atypique avec l'importance de l'offre en jardinage (24%), qui représente le double de la surface du bricolage.

Seules trois communes disposent de GMS :

- Châteaulin : 14 080 m<sup>2</sup> (83% des surfaces commerciales),
- Plomodiern : 2798 m<sup>2</sup>,
- Plonévez-Porzay : 405 m<sup>2</sup>

Chacune de ces communes disposent d'une offre en jardinage.

L'offre en GMS sur Châteaulin est variée (sport, vêtement, meubles, solderie, bricolage, jardinage). On notera l'absence d'offre de GSS en électroménager. Une seule évolution depuis 2004 : la création de la jardinerie Gamm Vert à Plonévez Porzay. Seules Châteaulin et Plomodiern disposent de GMS alimentaire et non alimentaire.



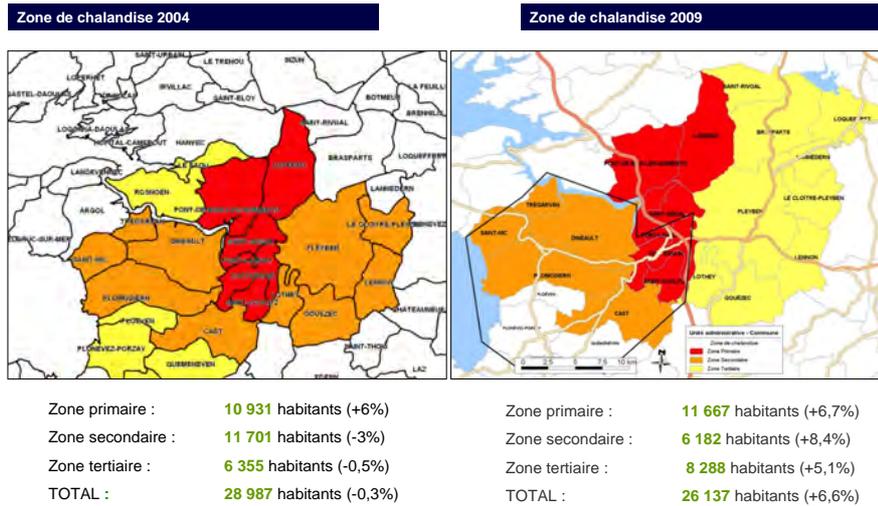
Avec des densités fortes à très fortes en alimentaire et jardinage (avec l'influence de Jardi Leclerc), le territoire adopte un positionnement centré sur l'offre de proximité.

Néanmoins des carences semblent apparaître autour de ce positionnement : une densité faible en bricolage semble souligner un certain déficit quantitatif et une offre en électroménager réduite à de l'offre traditionnelle qui peut manquer d'attractivité.

A l'inverse des tendances observées sur le Pays de Cornouaille, la CCPCP n'a pas connu de croissance exponentielle de consommation du foncier ces dernières années. Ainsi 0.02 ha pour 1000 habitants ont été consommés entre 2002 et 2010 pour le développement de GMS alors qu'en moyenne 0.11 ha/1000 habitants ont été consommés sur la même période à l'échelle du Pays de Cornouaille.

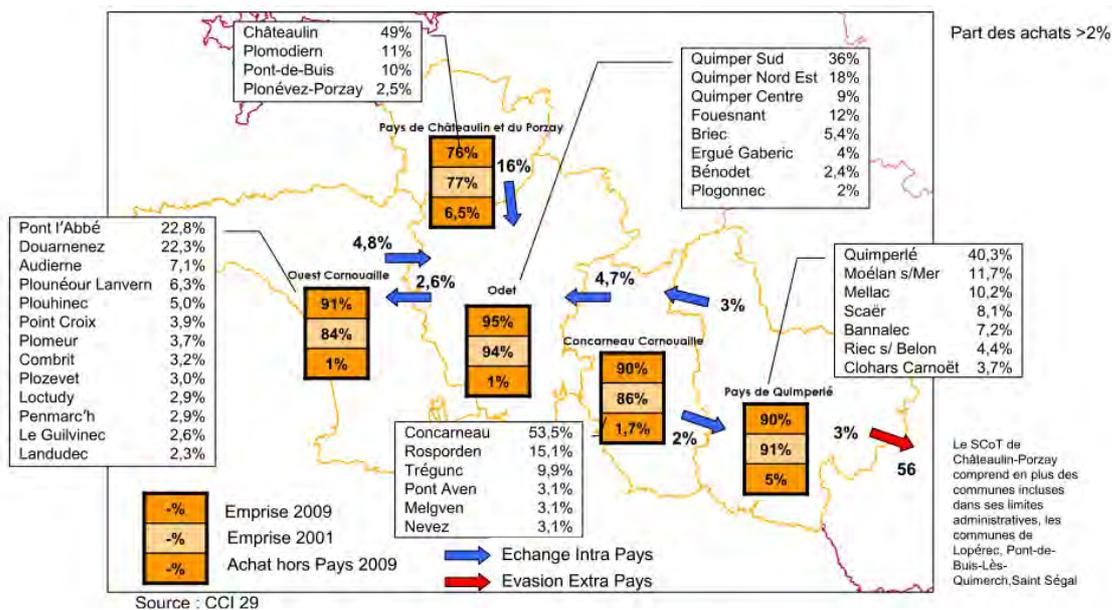
## Les flux de consommation

La zone de chalandise de la CCPCP s'étend sur 26 137 habitants en 2009 soit 2850 habitants de moins qu'en 2004 (7%). On assiste à un affaiblissement du rayonnement territorial de Châteaulin malgré une croissance démographique de 6.6%.



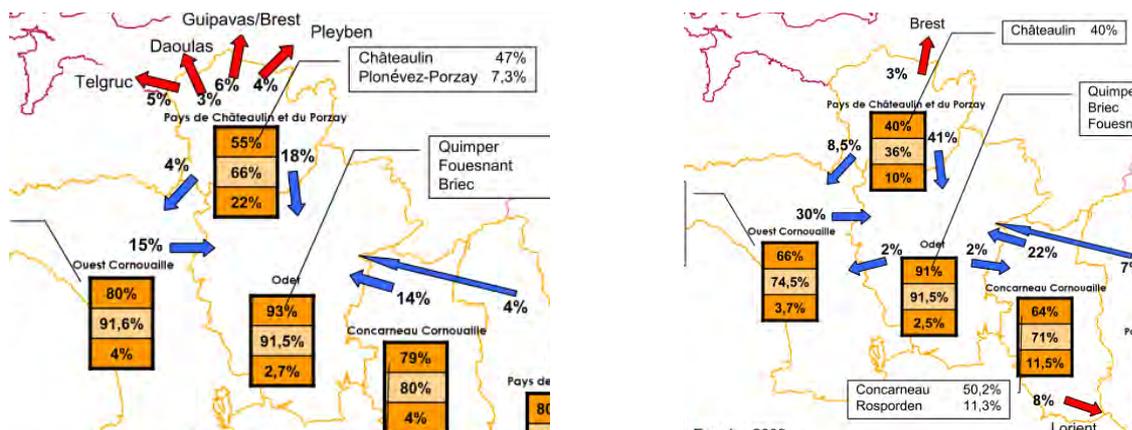
Certaines parties du territoire sont également couvertes par les zones de chalandise de Douarnenez et de Quimper.

En **alimentaire** l'évasion se maintient à un niveau incompressible. Les évasions restent limitées hors zone de chalandise. Ce résultat confirme une certaine adaptation quantitative de l'offre au potentiel de clientèle.

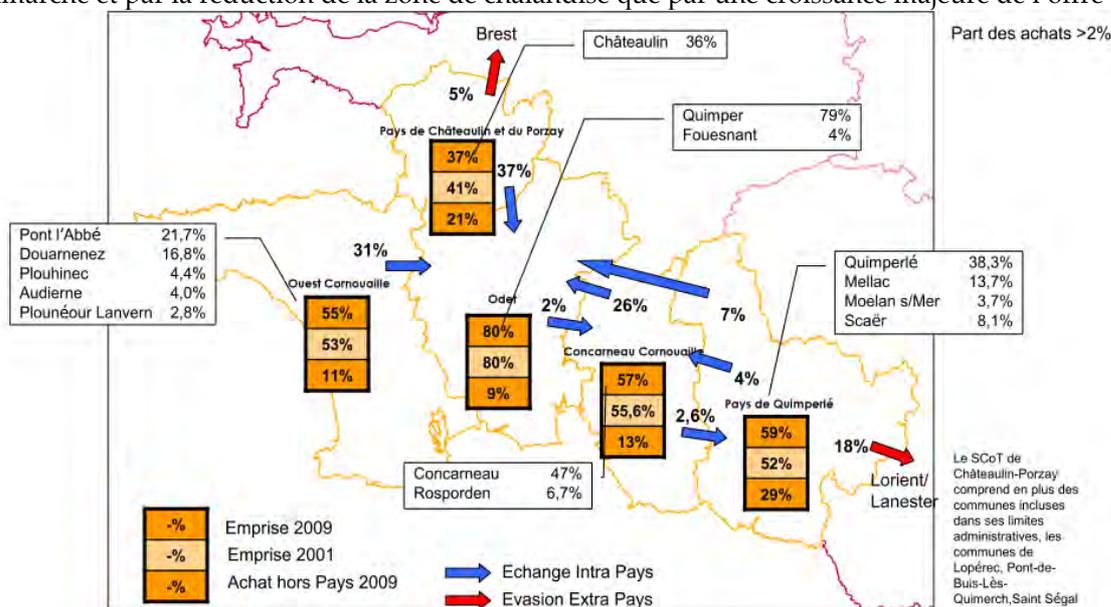


Source : CCI 29, DAC InterScot

En **bricolage-jardinage** les évasions restent élevées. Elles traduisent d'une part la faible densité en bricolage et d'autre part une certaine inadaptation de l'offre en jardinage.



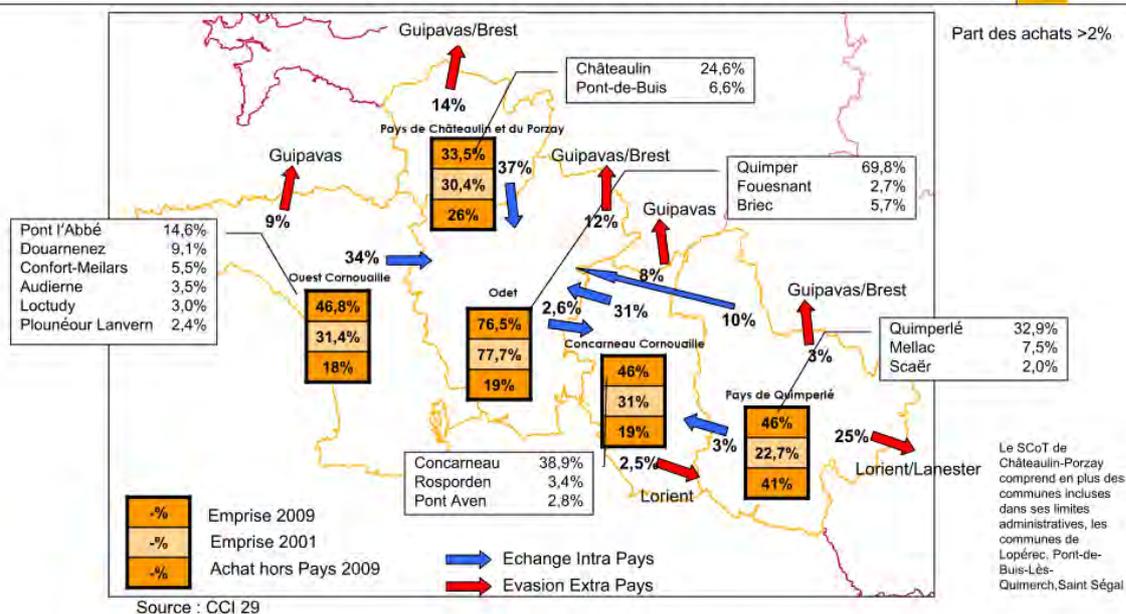
En **équipement de la personne** les évasions se réduisent. Elles s'expliquent plus par l'ouverture de Vétimarché et par la réduction de la zone de chalandise que par une croissance majeure de l'offre



En **équipement de la maison** l'emprise progresse. Malgré des évasions qui restent encore élevées en électroménager, la croissance de l'offre en équipement de la maison stimule les taux de rétention. En électroménager, les chiffres illustrent plus une réduction de la zone de chalandise qu'une croissance de l'attractivité de l'offre.

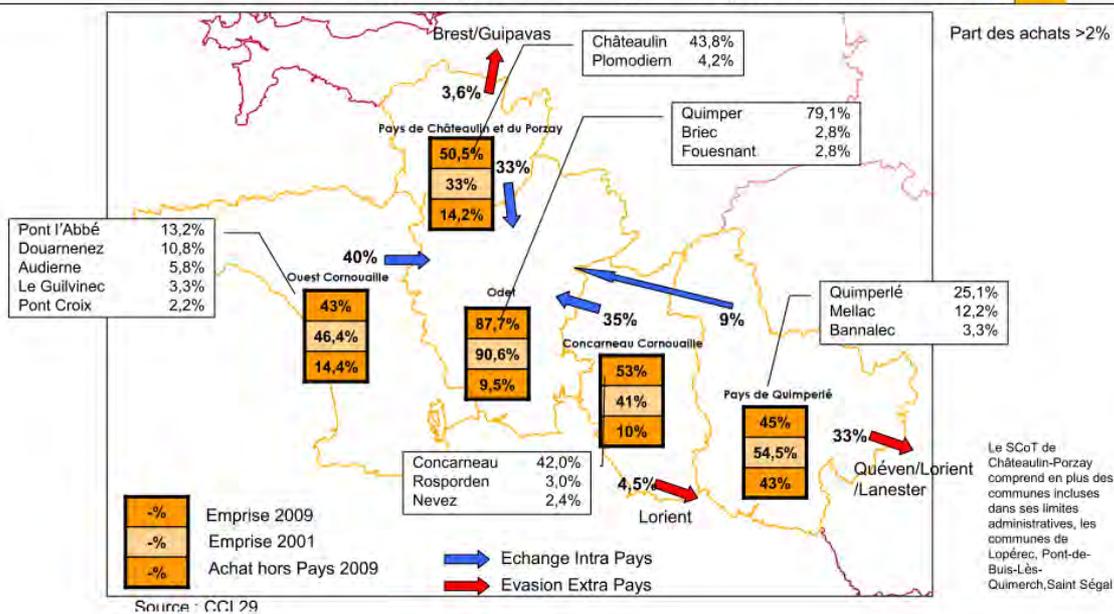
### Meuble, art de la table, décoration : lieux d'achat

17



### Electroménager, TV, hifi, vidéo, photo : lieux d'achat

18



## F. L'activité touristique

Le tourisme est une composante importante du territoire. Environ 24 000 touristes sont accueillis en saison estivale sur les 4 communes littorales. La richesse du patrimoine naturel fait de la CCPCP un territoire attractif. La façade littorale, les rives de l'Aulne, le site du Ménez Hom ainsi que le patrimoine historique et architectural sont appréciés des touristes.

La position centrale du territoire au sein du Département au nœud de la RN 164 et 165 participe pleinement à l'attractivité touristique du territoire. La CCPCP bénéficie en outre de la proximité de la presqu'île de Crozon porteuse d'une image attractive.

La Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay a en charge, dans le cadre de sa compétence « Développement économique » et « Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire »:

- l'accueil, l'information des touristes et la promotion touristique du territoire,
- le projet de port à sec de Port-Launay(projet d'aménagement des rives de l'Aulne),
- l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités à vocation touristique futures d'intérêt communautaire,
- l'entretien des sentiers de randonnées communautaires.

L'accueil et l'information du public sont pris en charge par l'Office de Tourisme intercommunal de l'Aulne et du Porzay basé à Plomodiern et ses antennes de Plonévez-Porzay, Saint-Nic et Châteaulin. La promotion touristique du territoire est assurée par l'agence de promotion touristique de la Presqu'île de Crozon et de Châteaulin Porzay (ancien Pays Touristique du Ménez Hom Atlantique).

A l'échelle du Pays de Cornouaille on estime les emplois directs liés au tourisme en haute saison à 8 760 (8.5% de l'emploi salarié) et 3 502 en moyenne annuelle<sup>1</sup>. Le tourisme contribue également à la création de richesse de manière indirecte par le biais des services utilisés.

### L'offre d'hébergement

#### **Une capacité d'hébergement concentrée sur les communes littorales**

La CCPCP compte 17 356 lits touristiques classés dont 74% sur les communes littorales de Plomodiern, Plonévez-Porzay et Saint-Nic. A cela s'ajoute 573 lits non classés en hôtellerie de plein air et 134 lits non classés en hôtellerie.

---

<sup>1</sup> Source : Panorama économique de la Cornouaille édition 2009-2010, CCI de Quimper Cornouaille



## SCOT de la CC du Pays de Châteaulin et du Porzay

Communes	Capacité d'accueil 2014	Lits marchands classés 2014	Lits non marchands 2014	Part lits marchands classés
Cast	656	143	513	22%
Châteaulin	1 068	691	425	65%
Dinéault	698	173	525	25%
Ploéven	605	214	391	35%
Plomodiern	3 994	1 909	2 085	48%
Plonévez-Porzay	4 218	2 672	1 546	63%
Port-Launay	181	10	171	6%
Quéménéven	507	106	401	21%
Saint Coulitz	306	207	99	68%
Saint Nic-Pentrez	4 648	1 513	3 135	33%
Trégarvan	475	206	269	43%
<b>CCPCP</b>	<b>17 356</b>	<b>7 844</b>	<b>9 512</b>	<b>45%</b>

55% des lits relèvent du secteur non marchand ce qui est inférieur à la moyenne du Finistère (73%).

En 2010, le taux de fonction touristique <sup>1</sup> de la CCPCP de 118% est largement supérieur à celui du Département 54% ce qui témoigne de l'importance de l'hébergement touristique sur le territoire. Néanmoins ce taux n'est pas homogène, la commune de Saint-Nic, de par l'importance du nombre de résidences secondaires, a un taux de fonction touristique de 670% se plaçant ainsi devant des stations touristiques telles que Bénodet (629%).

### Une offre en hébergement marchand dominée par l'hôtellerie de plein air

Les 8 551 lits marchands classés et non classés sont répartis au sein de 274 hébergements.

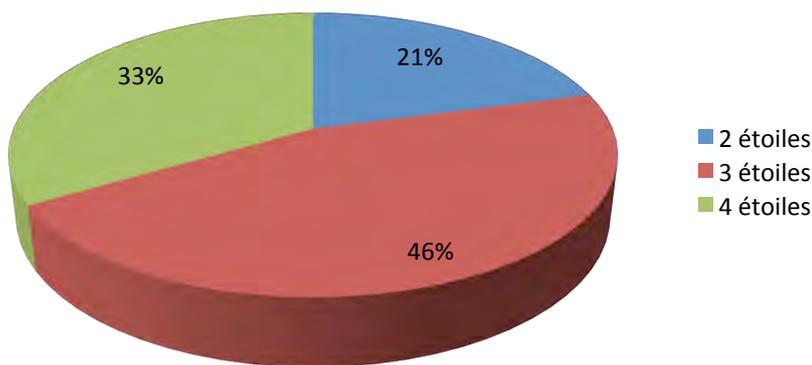
	Hôtels classés	Hôtels non classés	Campings classés	Campings non classés	Villages vacances	Centre de vacances	Meublés classés ou labellisés	Chambres d'hôtes labellisées
<b>Nombre</b>	3	4	16	3	1	4	281	12
<b>Lits</b>	94	164	6 024	573	202	339	1089	96
<b>Part</b>	1%	1.9%	70,4%	6.7	2.3%	3.9%	12.7%	1.1%

Source: Finistère Tourisme ADT-base de données communales-2014

Comme à l'échelle du Finistère, le camping offre le plus grand nombre de lits marchands touristiques et concentre 77% de l'offre. L'offre est majoritairement concentrée sur les communes littorales et répond aux besoins d'une clientèle essentiellement familiale.

L'hôtellerie de plein-air propose une offre intéressante de services annexes et un niveau de gamme relevant pour 46% des emplacements d'un classement 3 étoiles.

<sup>1</sup> Taux de fonction touristique : ratio de la capacité d'accueil touristique globale sur la population municipale



Source : Finistère Tourisme ADT-base de données communales-2014

### **Un secteur hôtelier faiblement représenté**

Le parc hôtelier de la CCPCP a une capacité d'accueil de 258 lits répartis au sein de 7 établissements. L'offre hôtelière classée est faible (94 lits) et ne représente que 3% de l'offre de lits marchands. Les établissements sont situés sur les communes de Plonévez-Porzay, Châteaulin et Plomodiern.

Les établissements hôteliers accueillent des touristes ainsi qu'une clientèle locale de proximité et d'affaire. Le parc est composé de petits établissements ayant une capacité moyenne de 18 chambres. La plupart d'entre eux exercent, afin d'être viable, une activité complémentaire de restauration.

On note la présence de deux établissements haut de gamme classés 4 étoiles : l'hôtel-restaurant de la plage labellisé Relais et Châteaux, à Plonévez-Porzay et la Maison des Glaziks à Plomodiern. De manière générale, le nombre de chambre hôtelière est en baisse sur la circonscription de la CCI de Brest. Les établissements hôteliers devront faire face aux contraintes réglementaires de mise aux normes défense incendie et de mise en accessibilité (d'ici à 2015).

Tout comme l'hôtellerie, le secteur de la restauration répond à la demande d'une clientèle touristique mais également locale. On dénombre un peu moins de 70 restaurants et cafés sur la CCPCP.

### **Une offre de gîtes et chambres d'hôtes en développement**

Les communes rurales voient se développer un tourisme vert. De plus en plus d'agriculteurs s'engagent dans une diversification de leur activité à travers la création d'une offre d'hébergement en gîtes ruraux. On recense ainsi environ une trentaine d'exploitants agricoles exerçant une activité complémentaire d'hébergement. Le développement de cette offre va dans le sens d'une dessaisonnalisation de la fréquentation touristique du territoire.

Les locations et chambres classées ou labellisées complètent l'offre d'hébergement et représentent 14% des lits marchands.

### **L'offre d'accueil des campings caristes**

L'offre d'aire de services aménagée pour les campings car est faible. Seules les communes de Plonévez-Porzay et Châteaulin proposent une aire de stationnement et de services.

## Une complémentarité à renforcer entre tourisme rural et tourisme littoral

### Le tourisme littoral

Le tourisme balnéaire demeure l'activité dominante de la clientèle touristique. 47,5% de la clientèle interrogée déclare que le premier motif de séjour est la côte et les activités liées à la mer.

La CCPCP bénéficie de la présence d'une façade littorale où s'alternent plages de sable fin et côtes rocheuses. L'activité touristique, notamment l'offre d'hébergement, est fortement concentrée sur le littoral. Outre la baignade, des activités balnéaires se sont développées. Le centre nautique de Plomodiern propose des activités variées de kayak de mer en location et/ou excursion, surf, waveski. La pratique du char à voile est proposée sur les plages de Pentrez et Sainte Anne la Palud.

La pratique des activités balnéaires est directement impactée par la présence des algues vertes dans la baie de Douarnenez. Ces dernières sont préjudiciables à l'attractivité touristique du territoire et ont des effets négatifs directs sur la fréquentation de la zone littorale.

### Le tourisme rural

Le patrimoine naturel constitue le deuxième motif de séjour de la clientèle touristique.

Les activités de plein air encouragées par la présence d'un patrimoine naturel et culturel riche sont dominantes sur le territoire :

- Aviron, kayak, plongée à Châteaulin
- Plaisance : port à flot de Port-Launay et Châteaulin
- Parapente au Ménez Hom
- Centre équestre (Châteaulin)
- La randonnée pédestre, VTT

Le territoire est maillé par un tissu de chemins de randonnées développé qui permet de découvrir le territoire. On note la présence notamment des GR 34 et 37. La CCPCP assure l'entretien des sentiers d'intérêt communautaire ainsi que les circuits de la base VTT du Porzay Ménez-Hom. Ces circuits intègrent partiellement le PDIPR. Leur pérennité reste fragile en raison de l'absence de convention de passage sur une partie des propriétés privées. La mise en valeur du sentier littoral se poursuit et constitue la première attente des pratiquant en termes de randonnées.

Le réseau de chemin de randonnées sera complété par la création de la voie verte reliant Carhaix à Camaret qui traversera les communes de Port-Launay, Châteaulin, Dinéault, Plomodiern et Saint-Nic ainsi que par la véloroute littorale.

Le développement des circuits de randonnées et la connexion des itinéraires entre eux pourraient permettre de développer les relations entre le littoral et l'arrière pays.

La création de circuit de randonnées VTT constitue un axe de développement possible.

Outre le tourisme rural lié à l'agriculture qui constitue un potentiel de développement important, le territoire possède un patrimoine architectural riche et présente notamment un réseau d'une trentaine de chapelles et églises. Le petit patrimoine (moulins, fontaines...) est également bien représenté sur le territoire. La commune de Ploéven est labellisée commune du Patrimoine Rural de Bretagne.

Le territoire compte également quelques équipements touristiques culturels :

- le Musée de l'École rurale à Trégarvan (12 012 visiteurs en 2009)
- l'observatoire aquatique à Châteaulin
- le centre d'interprétation de la faune à la Maison éclusière de l'Aulne
- la ferme pédagogique des Genêts d'Or

Le territoire accueille des manifestations culturelles telles que le Festival du Ménez Hom, le pardon de Sainte Anne la Palud, le pardon de Kergoat ou la course des Boucles de l'Aulne qui participent à l'animation touristique du territoire. Ces manifestations ont un rayonnement aujourd'hui essentiellement local et ne parviennent pas à redynamiser l'activité touristique.

### **L'Aulne, un potentiel touristique à exploiter**

La présence de l'Aulne est un atout majeur pour le territoire. Environ 500 bateaux remontant le Canal de Nantes à Brest transitent chaque année par les ports de Châteaulin, Port-Launay et Trégarvan. L'Aulne-Maritime offre un patrimoine naturel exceptionnel qui jusqu'ici n'a pas été valorisé par la collectivité.

La CCPCP souhaite donc exploiter ce potentiel économique et touristique en améliorant l'accueil des plaisanciers de passages et en aménageant les rives de l'Aulne. La mise en valeur de la voie d'eau sur sa partie navigable et ses abords permettra outre d'entretenir le patrimoine fluvial de créer des emplois. Un schéma de développement des biefs de Port-Launay, Châteaulin, Saint-Coulitz a été réalisé dans ce sens.

### **La fréquentation touristique**

La fréquentation touristique du territoire finistérien est concentrée sur les mois de juillet et août. Le Finistère a enregistré 27,8 millions de nuitées en 2012 soit 5.9% de moins qu'en 2011.

Le département accueille à 80.5% une clientèle française dont 37.5% originaire d'Ile de France, 14% originaire de la Bretagne et des Pays de la Loire et 6.8% de Rhône Alpes. La clientèle étrangère provient majoritairement de Grande Bretagne (49%), d'Allemagne (23.9%) et des Pays Bas (12.3%).

Enfin 11% des séjours réalisés dans le Finistère sont destinés à la pratique de la randonnée.

La fréquentation touristique de la CCPCP présente un profil semblable à celle du Finistère. La pratique de la randonnée est une des premières motivations des touristes résidant sur le territoire.

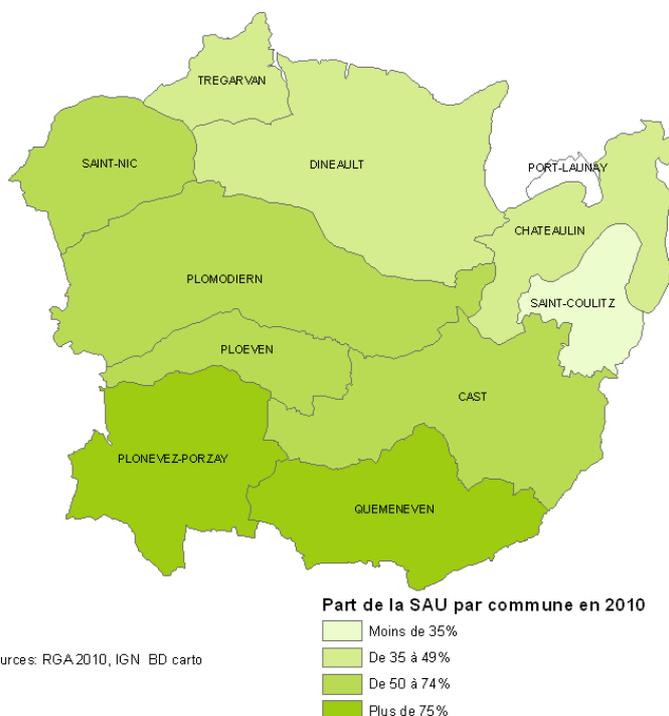
## G. L'activité agricole

### Une place importante de l'agriculture sur le territoire

La Surface Agricole Utile (SAU) des exploitations de la CCPCP est de 16 616 ha (hors arbres de Noël) soit 63% du territoire.

La part des surfaces exploitées est la plus importante sur les communes de Plonévez-Porzay (86%), Quéménéven (85%) et Ploéven (74%).

76 % de la Surface Agricole Utile des exploitations est concentrée sur les communes de Plonévez-Porzay (2525 ha), Plomodiern (3070 ha), Cast (2464 ha), Quéménéven (2322 ha) et Dinéault (2192 ha).



	SAU 2000	SAU 2010	Variation de la SAU 2000-2010
Cast	2 588	2 464	-5%
Châteaulin	1 151	1 010	-12%
Dinéault	2 184	2 192	0%
Ploéven	1 045	972	-7%
Plomodiern	3 081	3 070	0%
Plonévez-Porzay	2 683	2 525	-6%
Port-Launay	s	s	s
Quéménéven	2 309	2 322	1%
Saint-Coulitz	458	360	-21%
Saint-Nic	1 150	1 217	6%
Trégarvan	s	484	s

RGA 2010, SAU en ha hors arbres de Noël

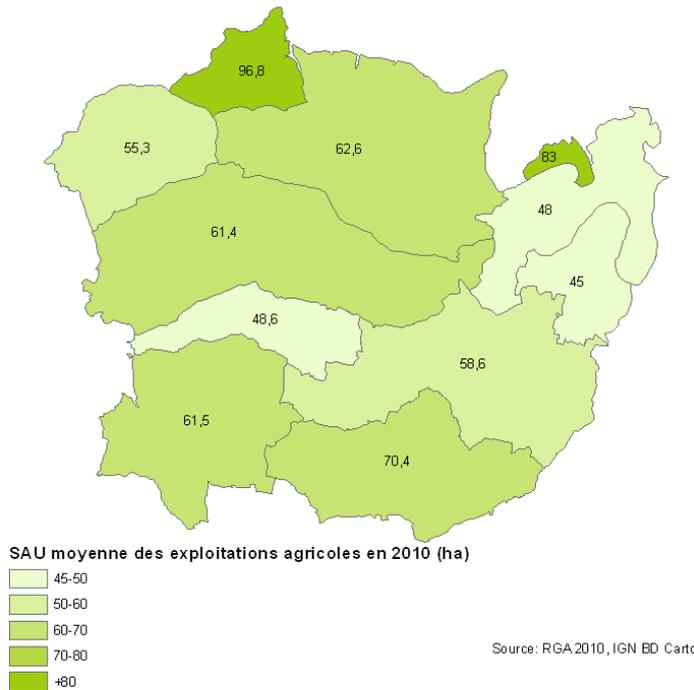
La SAU des exploitations ayant leur siège sur la CCPCP s'est stabilisée entre 2000 et 2010 avec une perte de 33 ha (-0.2%) alors même que la perte de SAU à l'échelle départementale est de 3.1% sur la même période. Cependant les exploitations ayant leur siège sur les communes de Châteaulin et Saint-Coulitz ont vu leurs surfaces exploitées diminuer plus fortement (-12% et -21%). La perte de foncier agricole des exploitations a pu s'opérer au profit de l'urbanisation ou profiter à des communes voisines.

Le foncier agricole subit des pressions liées au développement de l'habitat et des activités économiques dont les formes sont très consommatrices d'espace. En outre, dans un contexte de renforcement de la

réglementation relative au teneur autorisée des sols en azote afin de limiter les flux vers les côtes conformément au Plan de lutte contre les algues vertes, une pression à l'extensification des exploitations pourrait s'opérer.

## Des exploitations agricoles marquées par de profondes évolutions

### Des exploitations plus grandes et moins nombreuses



La CCPCP compte 277 exploitations en 2010 soit 22% de moins qu'en 2000 (357 exploitations). La baisse du nombre d'exploitation s'observe sur l'ensemble des communes.

La dérégulation des marchés agricoles et une forte concurrence engendrent une instabilité des prix et un manque de visibilité sur l'avenir des filières. Afin de s'adapter aux évolutions du marché, on assiste à une concentration des moyens d'exploitations continue de croître passant ainsi de 48 ha en 2000 à 60 ha en 2010 (25 ha en 1988). La taille moyenne des exploitations est supérieure à la moyenne départementale (49,5 ha).

L'agrandissement des exploitations peut renforcer leur morcellement accentuant de ce fait les problèmes liés à la circulation des engins agricoles sur les routes de la communauté de communes (détérioration de la voirie, largeur des voies non adaptée à la taille des engins...).

### Des exploitants de moins en moins nombreux

Parallèlement à la diminution du nombre d'exploitations sur le territoire, la baisse du nombre de chef d'exploitation et co-exploitant observée entre 1988 et 2000 (-41%) se poursuit avec une baisse de -18% entre 2000 et 2010 passant ainsi de 430 à 353 exploitants et coexploitants.

### Une professionnalisation des exploitations

On assiste à une intensification de la professionnalisation<sup>1</sup> des exploitations entre 1988 et 2000. En 12 ans, la part des exploitations professionnelles passe de 80% à 89%. A titre de comparaison, 75% des exploitations sont professionnelles à l'échelle du Finistère.

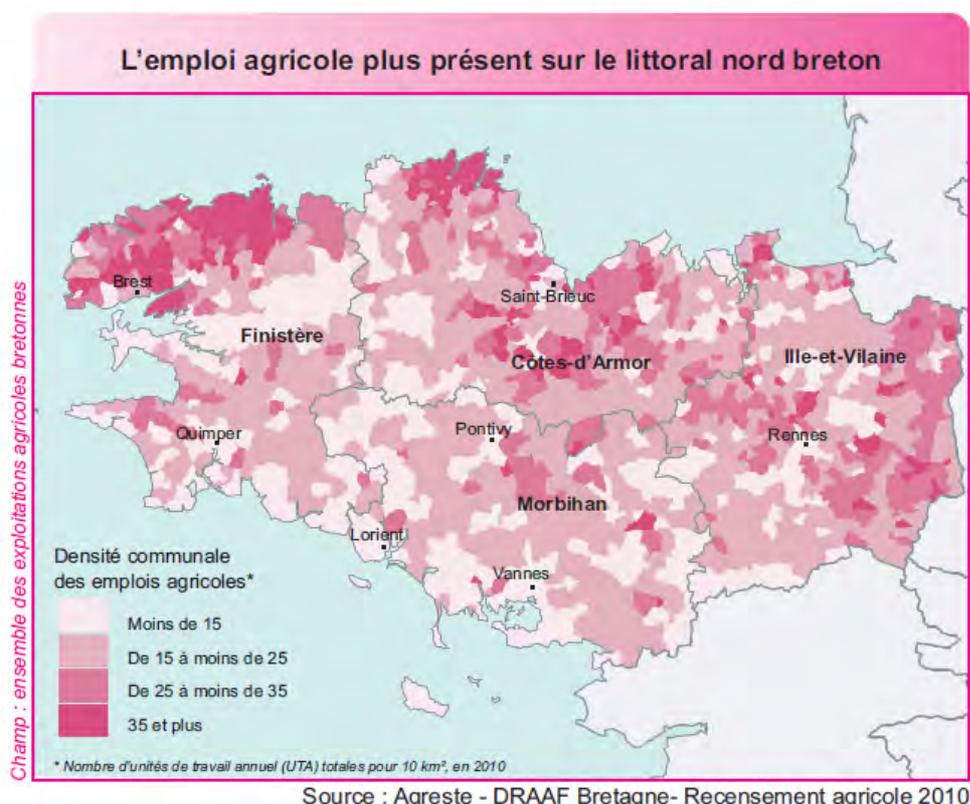
Les communes de Châteaulin (77%), Trégarvan (63%) et Saint-Coulitz (60 %) présentent une part des exploitations professionnelles inférieure à la moyenne du territoire.

<sup>1</sup>L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni pour chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

### Statut et main d'oeuvre

Les exploitations individuelles ont fortement diminué au profit du développement de l'agriculture sociétaire. Elles ne représentent plus en 2010 que 35% des exploitations contre 57% en 2000. Les Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) représentent 36% des exploitations néanmoins 30% d'entre elles ne compte qu'un seul chef d'exploitation, en terme de travail elle s'apparente donc plus au statut individuel.

Entre 1988 et 2000, 42% des emplois directs agricoles ont disparu. Entre 2000 et 2010, la diminution du nombre d'emplois agricoles s'est poursuivie avec une perte de 31 % des emplois passant ainsi de 530 à 404 unités de travail annuel.



## Le renouvellement des exploitants

### La transmission des exploitations

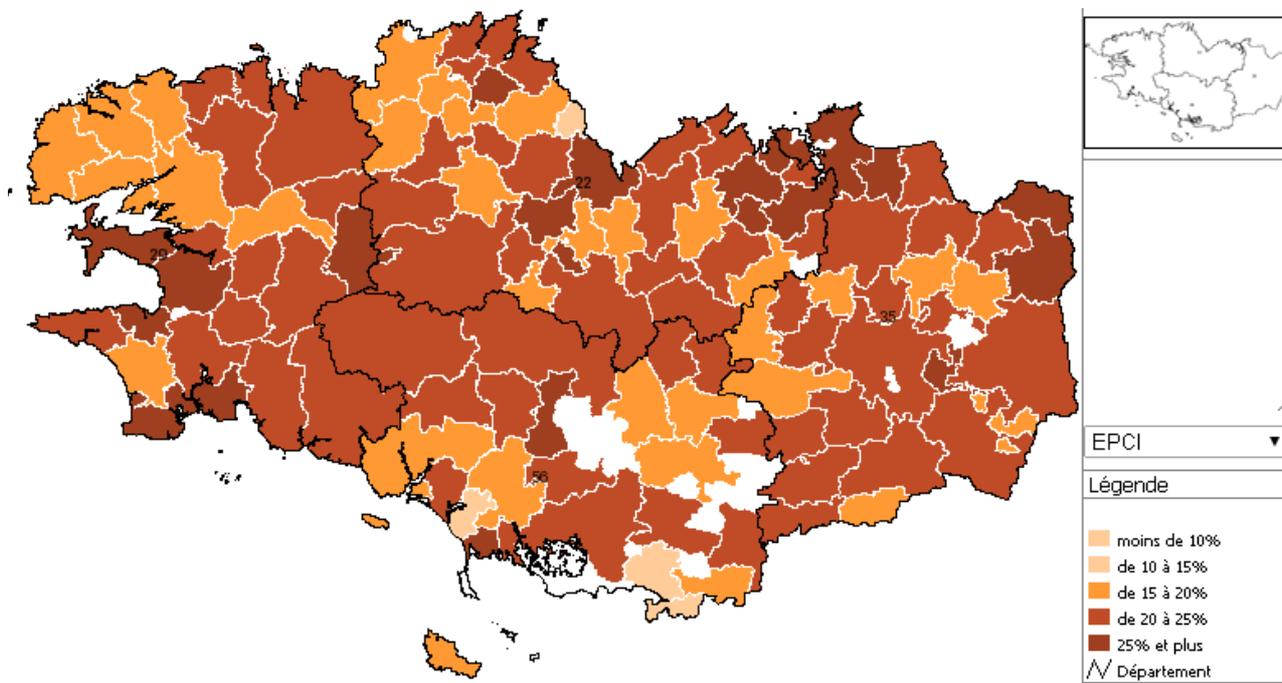
D'après l'observatoire régional EOLAS, 27,71% chefs d'exploitation de la CCPCP sont âgés de plus de 55 ans en 2013 et sont donc susceptibles de partir à la retraite dans 5 ans<sup>1</sup>. La part des plus de 55 ans de la CCPCP est dans supérieure à celle observée sur le Pays de Cornouaille 24,16%.

Les communes de Châteaulin et Port-Launay (50%), Saint-Nic (44.44%) et Ploéven (33.33%) sont les plus touchées par le vieillissement des exploitants agricoles.

<sup>1</sup> Source : observatoire breton Eolas ADASEA



**Taux de chefs d'exploitation âgés de + de 55 ans en 2013**



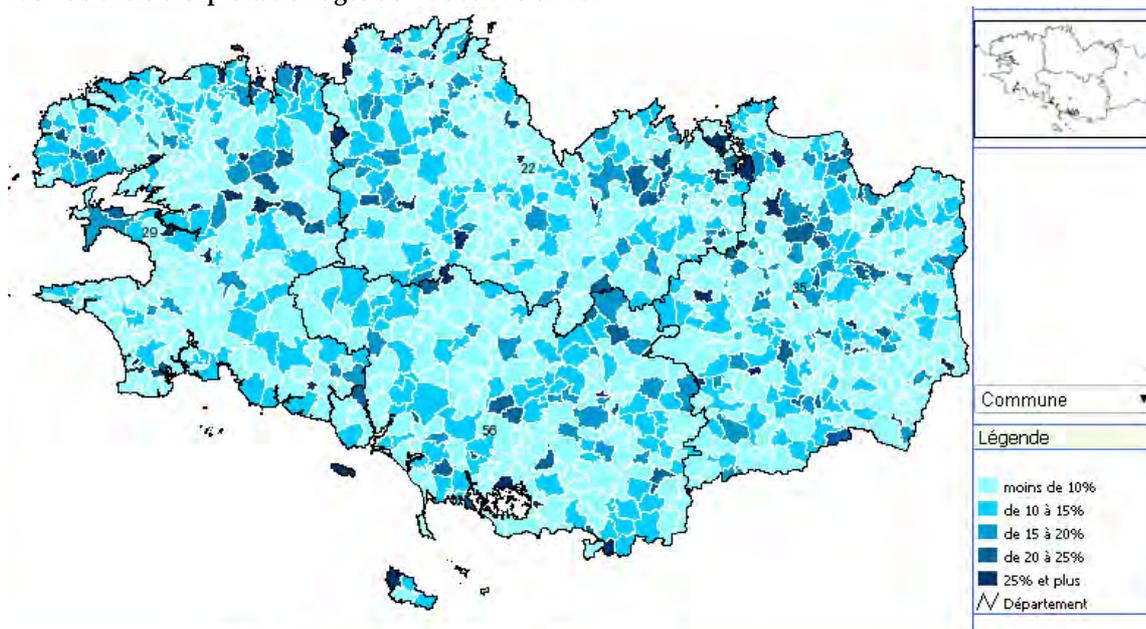
Source : ADASEA observatoire EOLAS

Données : MSA 2013

La part des chefs d'exploitation âgés de moins de 35 ans en 2013 (8.28%) est supérieure à celle du Pays de Cornouaille (7.96%). Les communes de Dinéault (11.63%) et Saint-Coulitz (28.67%) enregistrent les plus fortes proportions de jeunes agriculteurs.

La faible proportion de jeunes agriculteurs pose la question de la pérennité des exploitations agricoles.

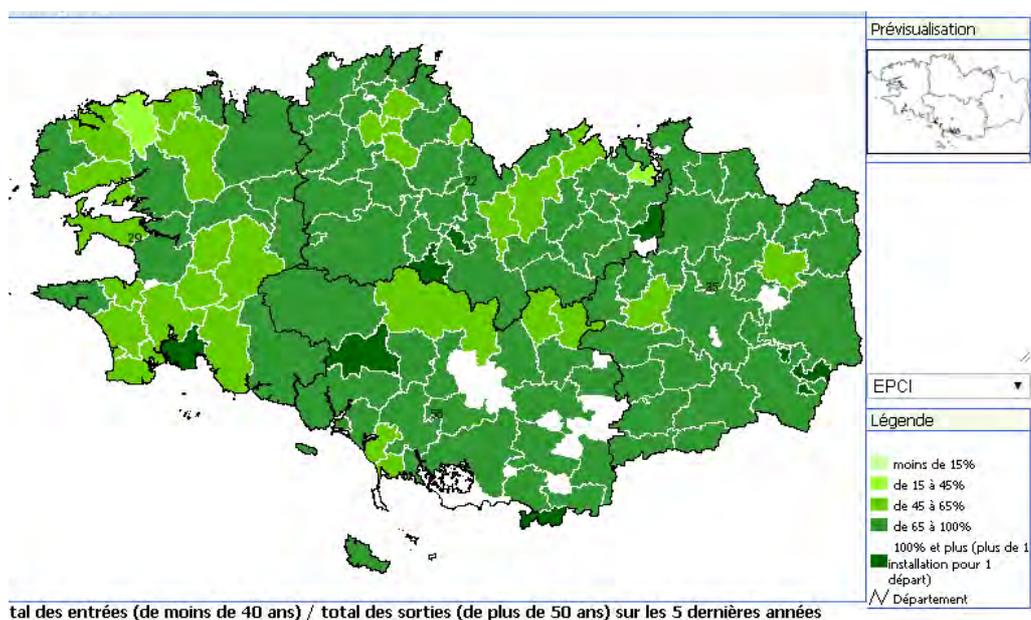
**Taux de chefs d'exploitation âgés de - de 35 ans en 2013**





D'après le RGA 2010, 54% des exploitations du territoire sont concernées par une question de succession (chef d'exploitation âgé de plus de 50 ans). Seulement 7% ont un successeur connu.

Le taux de renouvellement des chefs d'exploitations<sup>1</sup> entre 2008 et 2013 est de 69.14% ce qui est supérieur à la moyenne du Pays de Cornouaille (67.19%). Certaines communes présentent un taux de renouvellement supérieur à la moyenne intercommunale : Saint-Nic (250%), Plomodiern (93.75%), Dinéault (85.71%) et Quéménéven (71.43%). 41% des installations se font en cadre familial (39% sur le Pays de Cornouaille). Le taux de renouvellement ne permet pas de compenser les départs. On assiste à la poursuite de la diminution du nombre total d'exploitants agricoles et à la poursuite de l'extension des exploitations.



La CCPCP soutient le renouvellement des exploitations en accordant une aide forfaitaire à l'installation de jeunes agriculteurs de 1500 €. En outre depuis 2008, 17 installations ont perçu la dotation aux jeunes agriculteurs sur le territoire.

Le départ à la retraite n'est plus le seul motif de cessation de l'activité des exploitants. Ainsi 23.46% des départs des exploitants du territoire au cours des 5 dernières se font avant l'âge de la retraite. Ce taux est inférieur à la moyenne du Pays de Cornouaille (33.52%).

## Production et pratiques agricoles

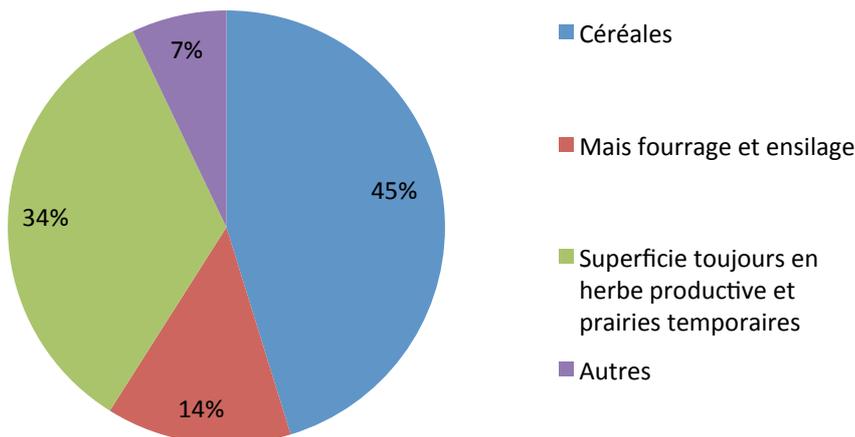
La plaine du Porzay présente un bon potentiel agronomique. L'activité agricole assure une fonction de production en lien étroit avec l'industrie agroalimentaire mais également une fonction de gestion du patrimoine naturel et des paysages.

<sup>1</sup> Entrées de – de 40 ans / total des sorties des + de 50 ans source MSA

Elle est la ressource d'une industrie agro alimentaire dont le poids est important sur le territoire et plus largement en Bretagne. Les agriculteurs ont mis en place des réseaux d'approvisionnement en amont et de valorisation de leurs produits avec les entreprises privées et coopérative (Gilap à Châteaulin, Triskalia à Cast, Châteaulin et Plomodiern, Coop Saint-Yvi Cornouaille à Châteaulin, Sycodis à Plonévez-Porzay).

### L'assolement

Répartition de la superficie agricole utilisée en 2010



Source : RGA 2010

Le bon potentiel agronomique de la CCPCP explique le poids important des cultures. Les productions agricoles étant fortement orientées vers l'élevage, la production de fourrages (maïs fourrage et herbe) est dominante sur le territoire. Néanmoins les superficies fourragères et toujours en herbe ont baissé de 34% entre 2000 et 2010.

Les céréales occupent 45% de la SAU des exploitations de la CCPCP soit 7 502 ha dont 3 225 ha de blé tendre et 2622 ha de maïs grain et semence. Elles sont principalement utilisées pour la nutrition animale.

La part des céréales est supérieure aux moyennes départementales (29%) et régionales (35%). Les communes de Saint-Coulitz (53%), Châteaulin (62%) et Plomodiern (61%) présentent une part de céréales supérieure à la moyenne du territoire.

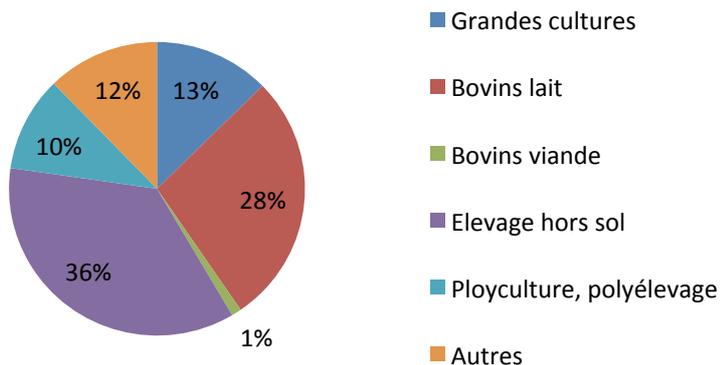
Cast, Plomodiern et Plonévez-Porzay concentrent 57 % de la SAU consacrée aux céréales.

A l'inverse du département, la production de légumes est très faible sur le territoire (279 ha). La commune de Quéménéven concentre la majorité de la SAU destinée à ce type de production (154 ha).

### Une agriculture dominée par les productions animales

Le canton de Châteaulin est caractérisé par des productions agricoles intensives et la présence d'ateliers hors sols dans de nombreuses exploitations (36% des exploitations). La part des exploitations à dominante « bovins lait » est restée stable depuis 2000 (28%).

### Orientation des exploitations



Source : RGA 2010

#### Elevage porcins

Le Finistère est le 2<sup>ème</sup> département producteur de viande porcine. 92 exploitations produisent du porc sur le territoire intercommunal soit 33% des exploitations comptabilisant 131 151 têtes dont 10166 truies mères. Les communes de Plomodiern, Plonévez-Porzay, Cast et Quéménéven concentrent 86% des effectifs.

Le territoire étant classé en Zone d'Excédent Structurel, la réglementation environnementale limite le développement du secteur porcine.

#### Elevage bovin

Avec 9 880 têtes en 2010 l'élevage bovin, comme sur l'ensemble de la Bretagne est en baisse. Les effectifs ont diminué de 46% entre les deux derniers recensements. Cast, Quéménéven, Dinéault, et Plonévez-Porzay sont les communes les plus tournées vers ce type d'élevage.

A l'inverse les effectifs de vaches allaitantes ont augmenté de 3% entre 2000 et 2010. On peut estimer que la prime au maintien du troupeau de vaches nourricières, encore couplée, a favorisé le maintien de cette production.

#### Le lait

Le Finistère se situe au 4<sup>ème</sup> rang des départements français pour la production de lait. Cette production est également une composante importante de l'agriculture sur le territoire, 142 exploitations produisant du lait rassemblant 4 933 vaches laitières (effectifs stables entre 2000 et 2010). Les exploitations laitières sont les plus importantes (nombre et effectif) sur les communes de Cast, Quéménéven, Dinéault, Plomodiern.

Le nombre d'exploitation produisant du lait a diminué de 35% entre 2000 et 2010. Dans le même temps, on assiste à un regroupement des productions, les effectifs laitiers étant restés stables (-1%).

Elevage poulet de chair et coq

8 exploitations produisent du poulet de chair et coq sur le territoire en 2010 soit 65% de moins qu'en 2000. Les effectifs (356 507 poulets en 2010) ont baissé de 33% entre les deux recensements. La production est concentrée sur la commune de Plonévez-Porzay, les exploitations de Cast, Dinéault, Ploéven et Saint-Nic ayant disparu.

**Diversification des activités et formes alternatives de productions agricoles**

Une agriculture biologique en développement

A l'échelle de la Bretagne, l'agriculture biologique s'est fortement développée depuis 10 ans mais ne concentre seulement que 2% de la SAU régionale en 2008. A l'échelle du Finistère 262 fermes bio sont recensés en 2008, soit 7640 ha (1.8% de la SAU départementale) la production phare étant la production légumière. Sur 36 projets d'installation aidée en agriculture biologique en Bretagne en 2008, 14 concernent le département du Finistère.

En 2008, la CCPCP compte 9 exploitations pratiquant une agriculture biologique (soit un peu moins de 3% des exploitations). 404 ha sont ainsi produits en bio soit un peu plus de 2% de la SAU des exploitations. La production est concentrée sur la commune de Dinéault qui est d'ailleurs la première commune du Finistère en surface Bio. La conversion des exploitations en agriculture biologique s'est effectuée entre 1999 et 2003 et s'est depuis stabilisée.

**REPARTITION DES EXPLOITATIONS EN BIO ET CONVERSION SUR LA CCPCP**

	1999		2003		2008	
	Nombre de fermes bio et conversion	Surfaces en bio et conversion (en ha)	Nombre de fermes bio et conversion	Surfaces en bio et conversion (en ha)	Nombre de fermes bio et conversion	Surfaces en bio et conversion (en ha)
CAST					1	NR
DINEAULT	2	220	3	345,5	5	340
PLOEVEN					1	NR
PLONEVEZ-PORZAY	2	46	2	43,5	1	NR
QUEMENEVEN	1	NR	2	53	1	NR
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>266</b>	<b>7</b>	<b>442</b>	<b>9</b>	<b>404</b>

Source: Observatoire réseau GAB-FRAB/Mai 2010

Les productions des exploitations Bio de la CCPCP sont variées. On recense deux exploitations de céréales, une exploitation laitière, une exploitation combinant lait et viande, deux exploitations spécialisées en légumes, deux exploitations viande.

6 exploitations utilisent des circuits de commercialisation courts de tout ou partie de leurs produits, la proximité de Quimper est un atout pour trouver des débouchés.

En outre, afin de pérenniser les filières d'approvisionnement locales, le Grenelle de l'Environnement affiche une volonté d'atteindre un objectif de 20% d'approvisionnement en Bio pour la restauration collective à l'échéance 2012.

Le Plan Agriculture Bio repris dans le Grenelle de l'Environnement affiche pour objectif de tripler les surfaces actuellement cultivées en bio afin de les porter à 6% de la surface agricole d'ici à 2012. Malgré une demande forte des consommateurs, les agriculteurs peinent à s'installer en bio, la tendance étant à l'accroissement des installations existantes, les agriculteurs souhaitant s'installer en bio éprouvent des difficultés faute de foncier disponible et de moyens financiers suffisants.

Un des leviers d'actions possibles pour les collectivités souhaitant promouvoir le développement de l'agriculture biologique sur leur territoire consiste à acheter des exploitations qu'elles louent ensuite aux agriculteurs.

### La diversification des activités

La diversification des exploitations agricoles a connu un développement important au cours de ces 10 dernières années. Elle répond à une demande croissante des consommateurs et soutient la dynamique d'installation. En 2004 à l'échelle régionale, 5% des installations aidées concernaient des activités de transformation ou de vente directe. En 2009, cela concerne 16% des dossiers d'installations.

Il existe diverses possibilités de mise en place de circuits courts : vente directe à la ferme, sur les marchés ou aux commerces locaux, vente de panier. Le sud du Département enregistre la plus forte proportion de circuits courts, la majorité des installations en vente directe se faisant en maraîchage.

718 exploitations agricoles pratiquent de la vente en circuits courts (légumes et viande à Dinéault).

L'accueil à la ferme s'est développé sur le territoire du ScoT. Un peu moins d'une trentaine d'exploitations pratiquent une activité de gîtes et 1 exploitation assure l'accueil de groupe et organise des visites.

Le développement de l'agriculture biologique et des circuits de commercialisation courts pose la question de la mise à disposition de foncier, l'agrandissement des exploitations dites conventionnelles ne facilitant pas la reprise par de jeunes agriculteurs.

## SYNTHESE ET ENJEUX

L'emploi a connu une croissance de 11% entre 1999 et 2009 portée par les secteurs des services et de l'industrie. En 2009, le territoire compte 7 079 emplois dont 66% sont concentrés à Châteaulin (5<sup>ème</sup> pôle d'emploi du Pays de Cornouaille). La croissance de l'emploi est moins forte que celle de la population active sur la même période ce qui témoigne du phénomène de résidentialisation du territoire.

Comme à l'échelle nationale, on observe une tertiarisation de l'économie, le commerce et services concentrant 69.4% des emplois. Néanmoins l'industrie (18.6% des emplois) et l'agriculture (7.3% des emplois) conservent une place importante dans l'économie du territoire. L'industrie est spécialisée dans l'agroalimentaire, secteur qui rencontre aujourd'hui des difficultés.

La CCPCP compte une majorité de petits établissements : 90 % ont moins de 5 salariés. Néanmoins le territoire accueille de gros établissements agroalimentaires (Doux, Moulin de la Marche) qui concentrent une part importante des emplois.

Le pôle principal de développement des Zones d'Activités Economique (ZAE) est situé au niveau de l'échangeur du Pouillot. Ce positionnement stratégique en fait un lieu potentiel de développement des activités du secteur de la logistique. Des ZAE communales se sont également développées le long des axes de communication. Celles-ci accueillent des activités mixtes avec une prédominance des activités agroalimentaires et de transport à Châteaulin. Aujourd'hui ces zones sont saturées et vieillissantes. Une requalification des ZAE de Stang Ar Garront, de Ty Névez Pouillot et de Run ar Puns est engagée. L'offre en foncier viabilisé estimée à 14.5 ha est constitué principalement de la ZAE de Penn Ar Roz à vocation artisanale et commerciale et de l'extension de la ZAE de Ty Névez Pouillot. Une réflexion sur la création de réserves foncières devra être engagée.

L'attractivité commerciale de Châteaulin s'est affaiblie depuis 2004, la zone de chalandise comptant 26 137 personnes en 2009. Ce pôle présente une diversité commerciale inférieure aux moyennes observées sur des pôles de taille similaire. Dans sa globalité, la CCPCP bénéficie d'une bonne couverture de l'offre commerciale de base.

Le tourisme est une composante importante du territoire. Les communes littorales accueillent 77% des hébergements. 45% de la capacité d'hébergement relève du secteur marchand. L'hébergement marchand est peu diversifié et dominé par l'hôtellerie de plein air (80% des lits) attirant ainsi une clientèle essentiellement familiale.

Le territoire présente un taux de fonction touristique élevé (ratio entre la capacité d'accueil touristique et la population municipale) notamment sur la commune de Saint-Nic (667%, 118% pour la CCPCP) qui témoigne de l'attractivité touristique du territoire.

Le patrimoine naturel et notamment le littoral constitue le principal facteur d'attractivité du territoire. Les activités balnéaires sont aujourd'hui impactées par la présence des algues vertes dans la Baie de Douarnenez.

L'agriculture a connu de profondes évolutions : nombre d'exploitation qui enregistre une perte de 22% entre 2000 et 2010, vieillissement et baisse du nombre d'exploitants, augmentation de la taille des exploitations, diversification des activités. L'agriculture biologique occupe aujourd'hui 2% de la surface agricole utile.

## LES ENJEUX

- Développer l'emploi afin de maintenir la population sur place et attirer de nouveaux ménages
- Renforcer l'attractivité économique du territoire
  - Requalifier les zones d'activités existantes (densification, structuration, paysagement...) et mutualiser des services
  - Organiser, hiérarchiser le développement des espaces d'activités à travers l'offre foncière
  - Anticiper les besoins en foncier à vocation économique en créant de nouvelles réserves
- Soutenir l'activité agricole et accompagner ses mutations
  - Encourager le développement de circuits de commercialisation courts
  - Encourager le développement de l'agriculture biologique et raisonnée
  - Préserver le foncier agricole et assurer un développement économique satisfaisant de l'agriculture pour les générations à venir
- Conforter le tourisme comme vecteur du développement économique
  - Favoriser le développement d'une offre complémentaire autour du tourisme vert et du tourisme littoral
  - Encourager l'allongement de la saison touristique
  - Valoriser le potentiel touristique de l'Aulne (plaisance, Kayak, randonnées...)
  - Préserver le patrimoine naturel
- Conforter l'appareil commercial de la CCPCP
  - Affirmer l'identité commerciale de Châteaulin sur le territoire communautaire
  - Evolution du centre ville de Châteaulin pour affirmer sa légitimité non alimentaire
  - Conforter les pôles de services
  - Maintenir la desserte alimentaire de proximité

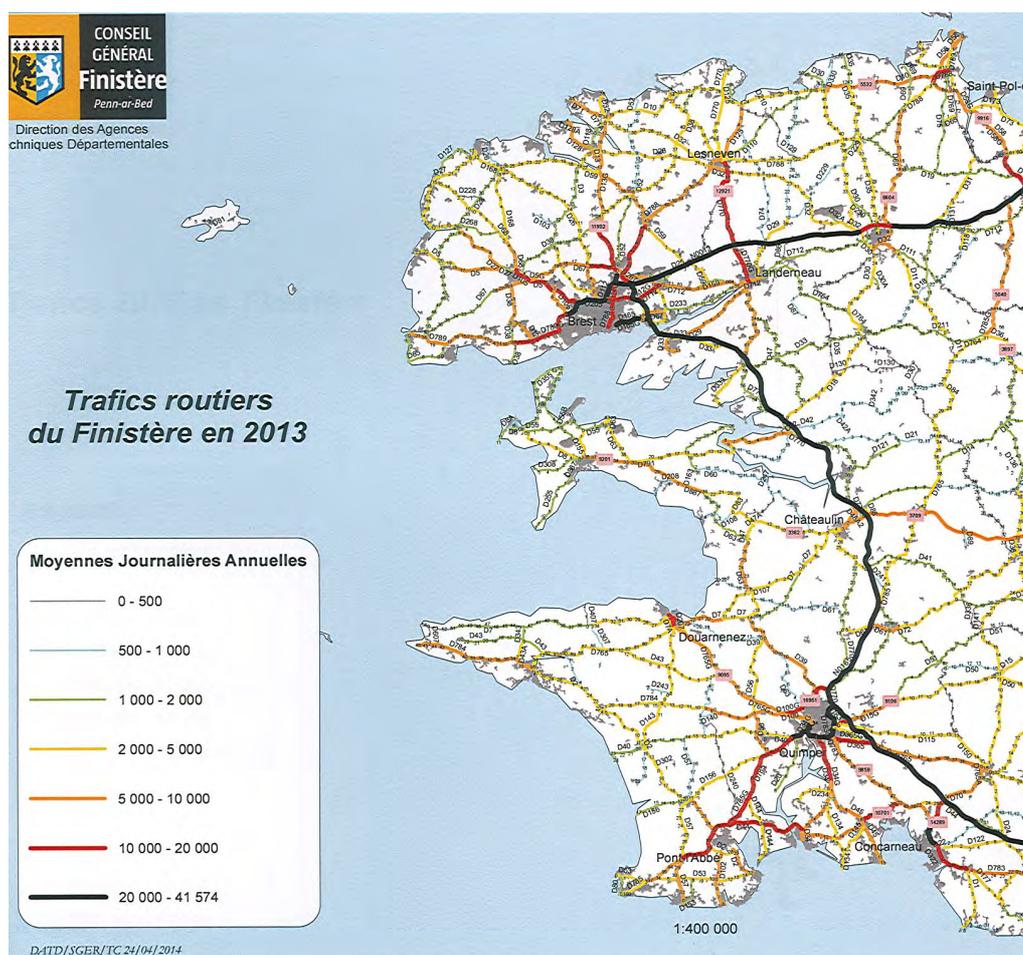


DEPLACEMENTS  
ET  
INFRASTRUCTURES

## A. CIRCULATION ET INFRASTRUCTURES

### 1) Un territoire globalement bien desservi par les infrastructures routières

La CCPCP est globalement bien desservie par les infrastructures routières. Connectée à l'est à la RN 165 (Brest-Quimper) et la RN 164 (Carhaix-Châteaulin-Crozon), elle occupe une situation de carrefour à mi chemin entre Brest et Quimper. Ces deux axes génèrent à eux seuls un flux journalier de plus de 40 000 véhicules. Ainsi, la ville de Châteaulin se trouve à moins de 30 minutes de Quimper et 40 minutes de Brest.



Le territoire est irrigué par un réseau d'axes secondaires qui supporte des trafics d'échanges, urbains et de transit.

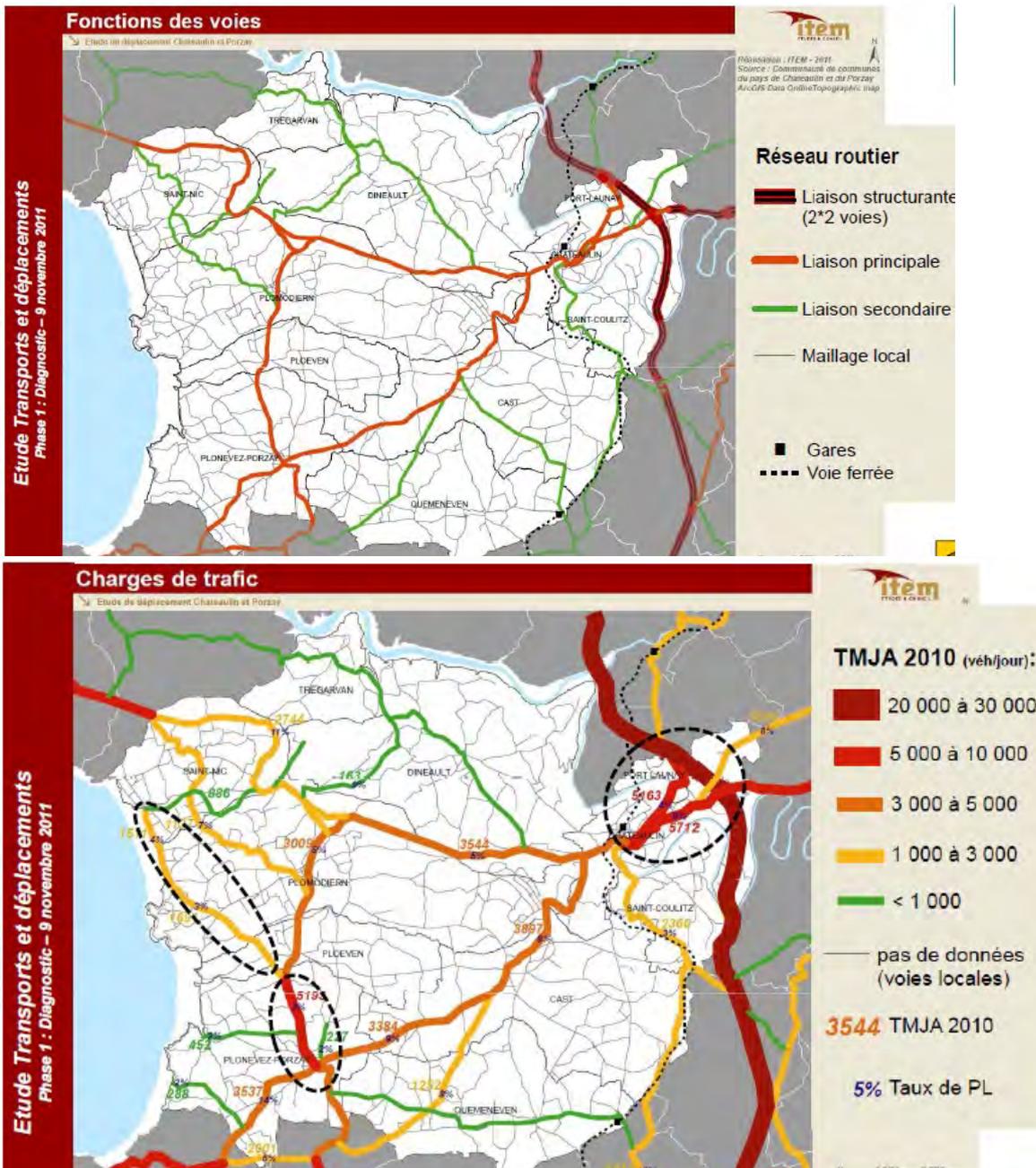
Les deux principaux axes structurants sont:

- la **RD 887** reliant la Presqu'île de Crozon à la RN 165 via Châteaulin (5 544 véhicules jours en 2013 liaison le Pouillot/Châteaulin)
- la **RD 770** reliant Châteaulin à la RN 165 (Châteaulin/Port Launay/Pont de Buis 5 199 véhicules jours en 2013)

D'autres axes de circulation s'organisant autour des routes départementales desservent le territoire :

- la RD 63 reliant la presqu'île de Crozon à Quimper : Plonévez-Porzay/Plomodiern (5 229 véhicules jours) et Locronan/Plonévez-Porzay (4 677 véhicules jours)
- la RD 7 reliant Châteaulin à Douarnenez (Châteaulin/Cast 2 871 véhicules jours)
- la RD 107 reliant Cast à Kerlaz (Cast/Plonévez Porzay 2 871 véhicules jours)

Les communes de Trégarvan, Dinéault et Quéménéven sont à l'écart de ce réseau principal.



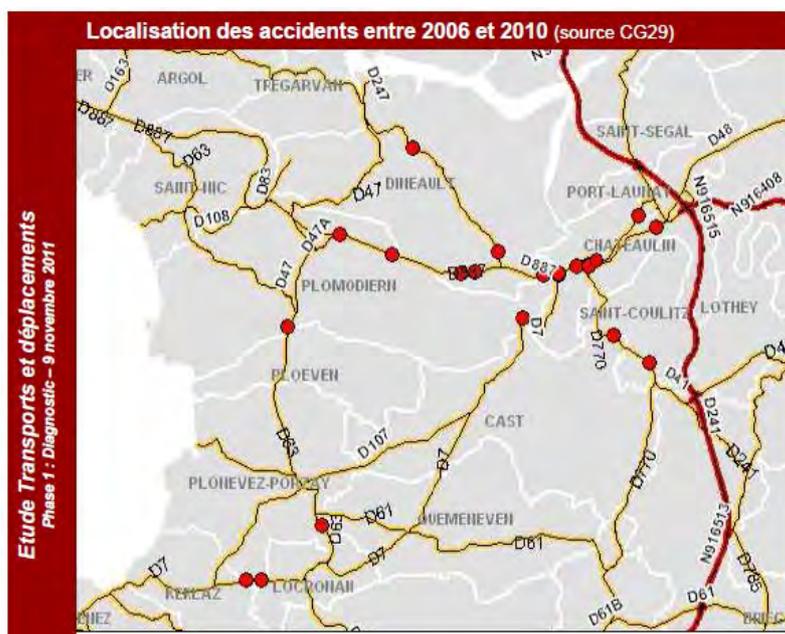
Globalement le trafic reste stable depuis 2001 sur l'ensemble des routes départementales (-1%). Néanmoins une augmentation de 5% par an est constatée sur la RD 63 entre Ploéven et Plonévez-Porzay.

La saisonnalité est assez marquée sur la RD 887 (+96% entre janvier et août) et un trafic poids lourds supérieur à 10% peut être observé sur certaines voies.

Des charges de trafic élevées sont constatées sur certaines voies en inadéquation avec la fonction des ces voies (routes littorale, traversée de Port-Launay notamment). La route littorale reliant Pentrez à Plonévez-Porzay, très fréquentée durant la saison touristique, présente des problèmes de sécurité. Constituée de chemins communaux et d'exploitation, elle est également empruntée pour la liaison presque île de Crozon/Quimper et la limitation de vitesse 30 km/h n'est pas respectée par 89% des véhicules.

Certaines voies communales reliant les bourgs entre eux et permettant un accès à la RN 165 sont très empruntées par les habitants du territoire (liaison Ploéven/Cast/RD41 via le Ménez Quelc'h, liaison littorale Toul Fill/Pentrez). Elles supportent un trafic qu'il conviendrait d'évaluer afin de juger de la nécessité d'améliorer et de sécuriser ces liaisons.

## 2) L'accidentologie



21 accidents dont 7 mortels ont été enregistrés entre 2006 et 2010 sur les routes départementales du territoire. On constate une concentration des accidents sur la RD 887 en particulier dans la zone agglomérée de Châteaulin (9 accidents en 5 ans ayant fait 2 tués et 12 blessés hospitalisés).

## 3) Le Covoiturage

Dans le cadre du Schéma Départemental des Déplacements, le Conseil Général souhaite favoriser le covoiturage afin de limiter le trafic automobile notamment dans le cadre des déplacements domicile-travail. Pour se faire il développe autour des échangeurs des aires de stationnement pour le covoiturage.

Une aire de covoiturage d'intérêt départemental a été créée au niveau de l'échangeur du Pouillot. D'une superficie de 14 880 m<sup>2</sup>, elle peut accueillir 76 véhicules légers dont 2 stationnements pour personnes à mobilité réduite, 7 stationnements pour vélos et 4 stationnements pour les cars assurant les liaisons avec Carhaix, Châteaulin, Brest et Quimper.

Une aire de covoiturage d'intérêt local est aménagée à proximité de l'église de Sainte-Marie du Ménez Hom sur la commune de Plomodiern. D'autres aires visant à répondre aux besoins des habitants ont été créées sur les communes de Cast (en sortie de bourg direction Plonévez-Porzay) et de Plonévez-Porzay. D'autres secteurs pourraient être pertinents pour la création de nouvelles aires.

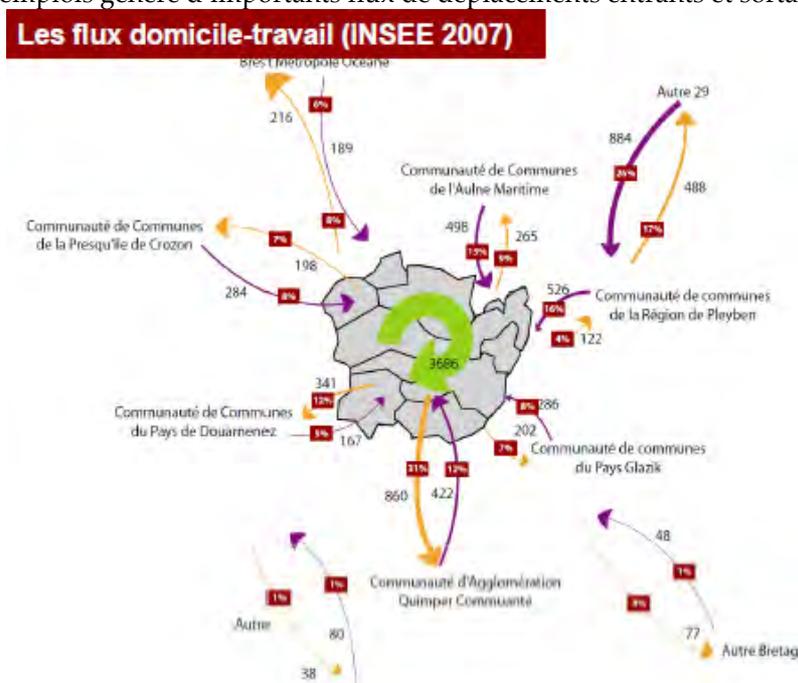
## B. LES FLUX SUR LA CCPCP

Les flux observés sur le territoire résultent d'échanges internes et externes au territoire. L'utilisation de la voiture est prédominante sur les autres modes de déplacement faute d'une offre de transport alternative suffisamment développée. En 2011, 89,4% des ménages sont équipés d'au moins une voiture.

### 1) Les flux liés aux migrations domicile travail

Malgré une augmentation des migrations domicile-travail, la CCPCP demeure un réel bassin de vie et d'emploi avec de nombreux flux internes au territoire. (57% des actifs occupés de la CCPCP travaillent sur le territoire dont 41% sur leur lieu de résidence en 2007 contre 45% en 1999).

La localisation des emplois génère d'importants flux de déplacements entrants et sortants sur le territoire.



On observe des flux importants vers les pôles extérieurs : 31% des actifs sortants vont à Quimper Communauté, 12% vers la CC de Douarnenez, 9% vers la CC de l'Aulne Maritime.

Les actifs entrants résident principalement sur les CC de la région de Pleyben (16%), de l'Aulne Maritime (15%) et de Quimper Communauté (12%).

### 2) Les flux touristiques

Avec 17 356 lits touristiques classés en 2013 et un patrimoine naturel de qualité (vallée de l'Aulne, Menez-Hom, baie de Douarnenez), la CCPCP est un territoire touristique attractif générateur de flux. Le trafic de la RD 887 reliant Châteaulin à la presqu'île de Crozon est fortement marqué par la saisonnalité passant de 2 788 véhicules jours en janvier 2008 à 5 363 véhicules jours en août 2008. L'attractivité touristique de la presqu'île de Crozon entraîne également des flux provenant du sud via Locronan par la RD 63.

La route littorale reliant Pentrez à Plonévez-Porzay constituée de chemins communaux et d'exploitation est très empruntée par les touristes ce qui n'est pas sans poser de problèmes en terme de sécurité.

### 3) Les flux économiques

Châteaulin est un lieu de passage pour le trafic transit entre les RN 164-165 et Douarnenez (logiques économiques) et pour le trafic d'échange entre le territoire et Douarnenez. La proportion de trafic de transit entre les RN 164 -165 et Crozon est plus faible.

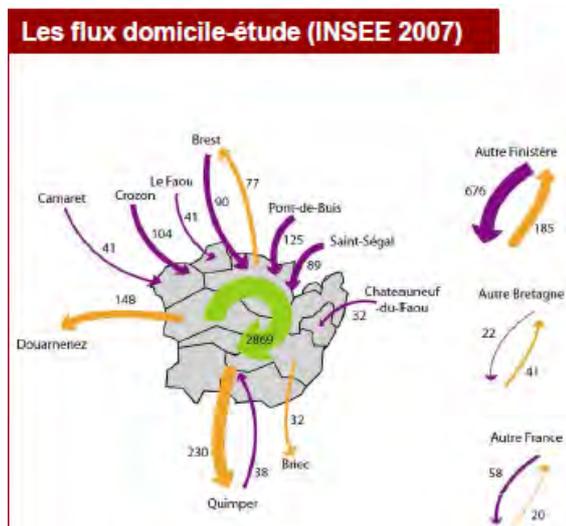
Les commerces et services génèrent également des déplacements. La zone de chalandise de Châteaulin comprend plus de 26 000 habitants.

Les communes de Ploéven, Quéménéven et Plonévez-Porzay sont également sous influence de la zone de chalandise de Quimper

### 4) Les flux liés à la localisation des équipements et des services

De même que les commerces et services, la localisation des équipements de formation, des administrations, des équipements sportifs et de loisirs...génère des flux de déplacements importants.

En 2007, 80% des scolaires de la CCPCP étudient sur une commune du territoire. Le pôle de Châteaulin draine d'importants flux de circulation provenant des communes de la CCPCP mais également des communes de Pont de Buis, Crozon, Saint-Ségal. Pour les élèves sortant Quimper est la principale destination.



### 5) Une concentration des flux entraînant des difficultés de circulation à Châteaulin

Le développement de l'habitat, la localisation des activités, ainsi que l'attrait touristique de la CCPCP et de la presqu'île de Crozon ont engendré une croissance des flux de déplacements routiers sur le territoire. La diversité et l'intensité de ces flux de déplacements génèrent une saturation du réseau routier au niveau de nœud de passage stratégique (franchissement de l'Aulne à Châteaulin).

Les difficultés de franchissement de l'Aulne affectent depuis une trentaine d'année le territoire. De nombreuses études ont été menées aboutissant à des propositions de tracé de contournement de Châteaulin qui permettraient de résoudre les difficultés de circulation.

L'amélioration de l'accessibilité de Châteaulin est nécessaire.....

*.....à l'amélioration du fonctionnement de Châteaulin*

L'amélioration des déplacements à Châteaulin est nécessaire car elle est préjudiciable à l'image et au dynamisme des commerces et à l'accès aux équipements. En outre, les flux importants de véhicules dans le centre ville posent des problèmes en matière de sécurité et engendrent des nuisances environnementales.

Le développement de l'habitat à Châteaulin s'est traditionnellement fait sur la rive droite de l'Aulne, le franchissement de la rivière étant identifié comme une difficulté. Le foncier disponible à moyen terme pour le développement de l'habitat se situe sur la rive gauche de l'Aulne. En outre, la volonté de rétablir un équilibre rive droite/rive gauche du développement de l'habitat à Châteaulin nécessite d'améliorer la fluidité des déplacements sur la commune et plus largement sur le territoire intercommunal.

*...au développement et au renforcement de l'attractivité du territoire*

Les politiques de localisation de l'habitat, des équipements et des services, du tourisme, des activités économiques doivent être élaborées en cohérence avec l'organisation des transports sur le territoire.

L'étude de prospective commerciale menée en 2009 a identifié comme enjeu « l'affirmation de l'identité commerciale de Châteaulin sur le territoire communautaire ». Le renforcement de la centralité de Châteaulin, le développement de la zone de Penn Ar Roz à vocation commerciale et artisanale de même que l'implantation des équipements communautaire et intercommunautaire tels que de la piscine nécessitent de résoudre les problèmes d'accessibilité de Châteaulin afin d'être accessible à tous.

Outre l'amélioration des liaisons arrière pays, ville centre internes au territoire, le renforcement des liaisons avec l'extérieur de la CCPCP est une condition indispensable au renforcement de l'attractivité du territoire.

La résolution des difficultés de circulation à Châteaulin est un enjeu important pour le ScoT.

## C. MODES DE TRANSPORTS ALTERNATIFS A LA VOITURE

### 1) La desserte ferroviaire

La CCPCP est desservie par la ligne ferroviaire reliant Brest à Quimper. La gare de Châteaulin bénéficie de 6 à 9 aller retour par jour, elle est fréquentée en 2010 par 24 000 voyageurs par an sur la liaison Châteaulin/Quimper et 12 000 voyageurs par an sur la liaison Châteaulin/Brest.

Dans le cadre de la modernisation de la ligne Brest/Quimper, un doublement du nombre de dessertes quotidiennes est prévu à l'horizon 2030. Afin d'améliorer la synergie entre les bassins de vie de Brest et Quimper, la durée du trajet jusqu'ici d'1h30 en moyenne sera réduite à 1h. La gare de Châteaulin a été réhabilitée dans le cadre du programme régional de modernisation.

A l'échelle régionale, le projet Bretagne Grande Vitesse (B.G.V.) va permettre d'améliorer l'accessibilité du territoire breton. Il est bâti autour de la création de la Ligne Grande Vitesse entre Le Mans et Rennes et de la modernisation des lignes Brest/Rennes et Quimper/Rennes, placera Brest et Quimper à 3h de Paris à 1h45 de Rennes. Si la gare de Châteaulin n'est pas directement impactée par ce projet, le BGV pourrait néanmoins avoir un impact positif sur la fréquentation touristique du territoire.

La gare, implantée sur les hauteurs de Châteaulin rive gauche, constitue un point d'entrée sur le territoire mais n'est pas reliée aux différents bourgs ni au centre ville de Châteaulin. L'absence de transport en commun et de piste cyclable ne lui permet pas de jouer son rôle de pôle d'échanges multimodal et d'irrigation du territoire.

Dans ce contexte, il semble important de créer les connexions nécessaires entre la gare de Châteaulin et le reste du territoire intercommunal.

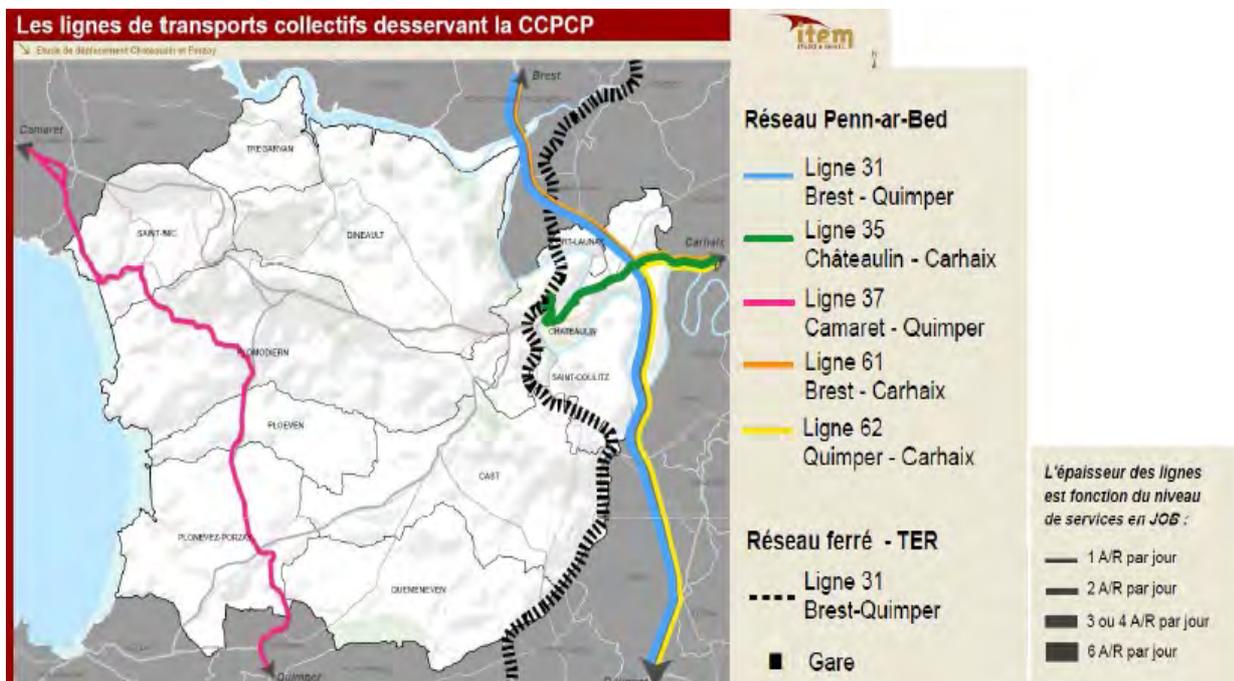


### 2) La desserte aérienne

Les habitants de la CCPCP de même que les entreprises peuvent accéder rapidement aux aéroports de Brest et de Quimper. L'aéroport de Brest Bretagne, 1<sup>er</sup> aéroport breton pour le trafic passager (+800 000 passagers par an) offre des liaisons nationales (Paris, Marseille, Bordeaux, Lyon, Nice, Lille et Toulon) et internationales (Londres, Dublin, Manchester, Birmingham, Southampton)). L'aéroport de Quimper Cornouaille (139 000 passagers par an) assure deux liaisons quotidiennes avec Paris Orly.

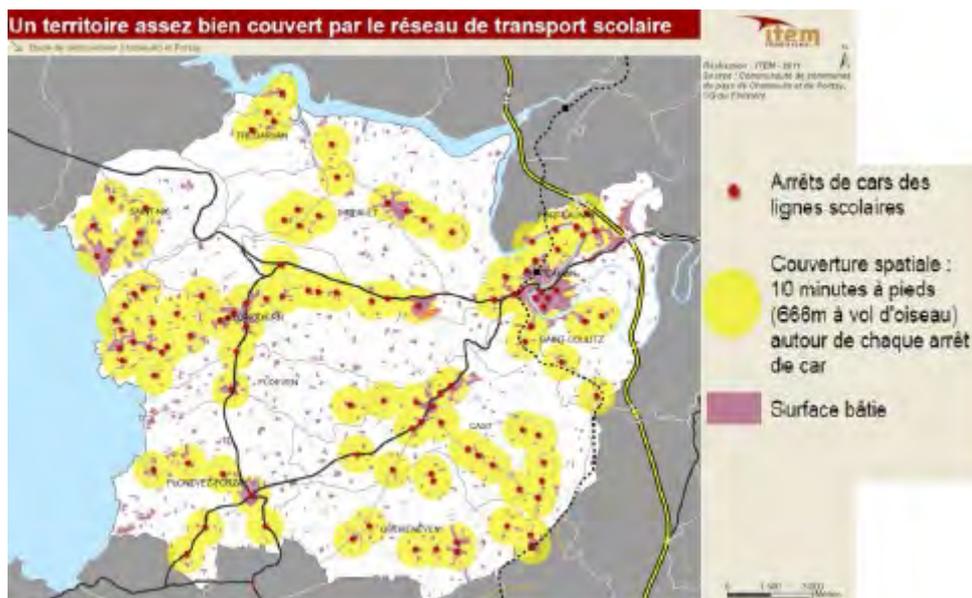
### 3) Un réseau de transport en commun peu développé

Le territoire est desservi par le réseau de transport interurbain Penn Ar Bed du Conseil Général. Celui-ci a développé un tarif unique à 2€. Ce réseau est peu présent sur le territoire et irrigue principalement Châteaulin :



Seule la ligne 37 dessert les communes littorales. Les communes de Saint-Coulitz, Dinéault, Trégarvan, et Quéménéven ne sont traversées par aucun réseau de transport collectif. A ces lignes régulières s'ajoutent 22 circuits exclusivement scolaires ouverts au public depuis 2011.

Depuis 2013, la CCPCP met en place, en partenariat avec le Conseil Général, des liaisons en navette vers les plages de la CCPCP durant la saison estivale. Ces liaisons desservent l'ensemble des communes du territoire.

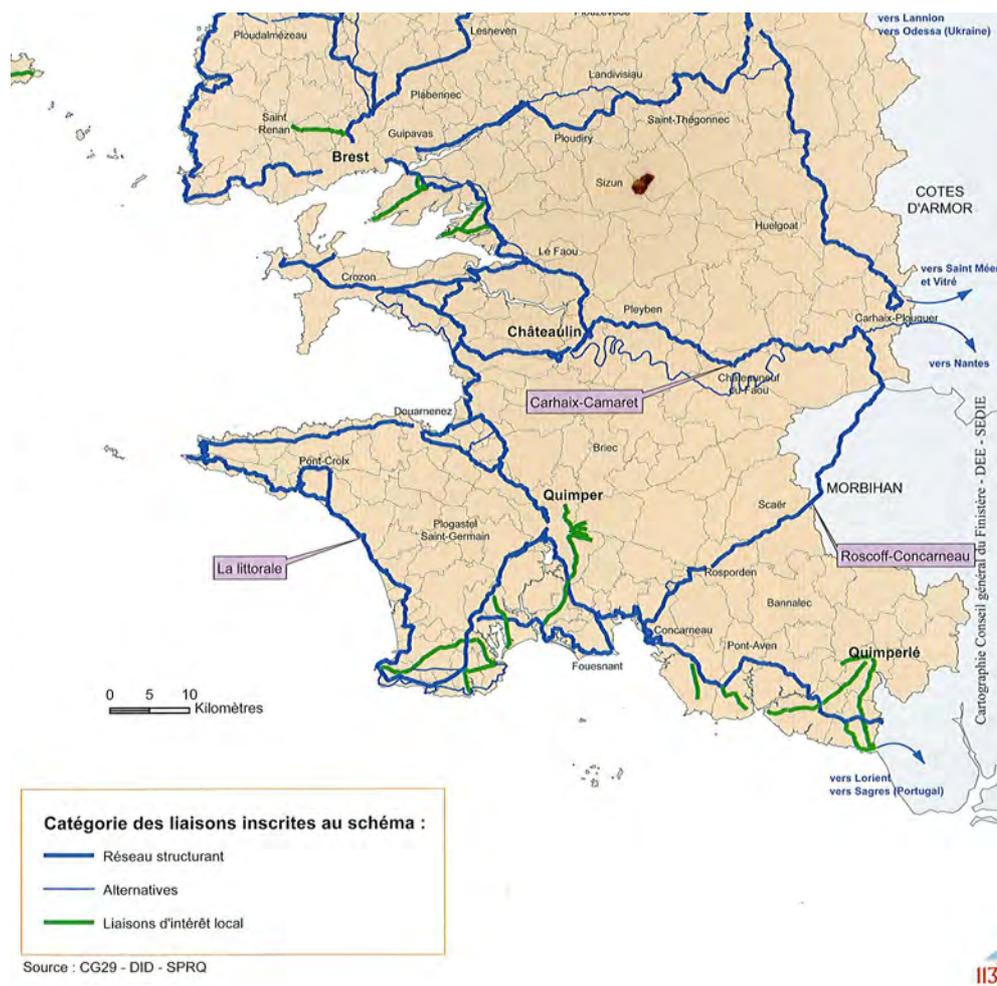


Le caractère rural de la CCPCP ainsi que l'urbanisation diffuse constituent des freins au développement de ligne régulière de transport en commun sur le territoire. Dès lors la prépondérance de l'utilisation de la voiture est préjudiciable aux personnes jeunes et âgées qui n'y ont pas accès. L'augmentation du prix du pétrole fragilise les ménages aux revenus modestes qui peuvent se retrouver en situation d'isolement.

#### 4) Les modes doux

Les communes développent des cheminements piétons de plus en plus qualitatifs, néanmoins des efforts restent à mener en termes de sécurité. Le territoire est maillé par de nombreux itinéraires de randonnées pédestres et VTT. Néanmoins, on constate très peu d'aménagements et d'équipements permettant d'inciter à l'usage quotidien du vélo (quasi absence de bande et piste cyclable, peu de stationnement vélo). Une enquête menée auprès d'un échantillon de touristes et d'habitants du territoire dans le cadre de l'étude transport et déplacements réalisée par ITEM en 2011 a mis en évidence une attente forte sur le développement des modes doux en particulier de la part des touristes.

Dans le cadre de son Schéma départemental vélo 2010-2014, le Conseil Général distingue des réseaux structurants à créer. La route littorale traversant les communes de Plonévez-Porzay, Ploéven, Plomodiern et Saint-Nic ainsi que la voie verte véloroute qui reliera Carhaix à Camaret en traversant les communes de Port-Launay, Châteaulin, Plomodiern et Saint-Nic font partie de ce réseau.



## D. LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION NUMERIQUE

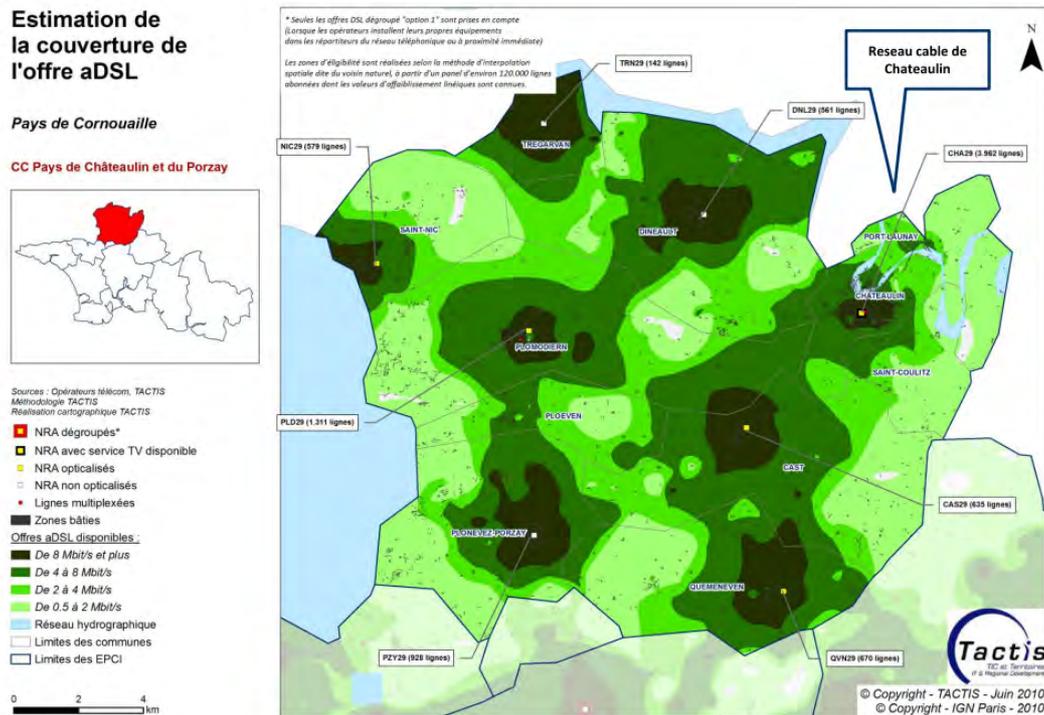
Les capacités d'échanges immatériels du territoire et la qualité de sa desserte influent sur sa compétitivité économique d'une part mais joue également un rôle social d'accès à l'information et à l'échange. Dans un contexte d'utilisation croissante des technologies internet (télétravail, visioconférence, sauvegarde sur serveur distant...) l'accès à un débit internet suffisant sera nécessaire afin de conserver les entreprises en place, en attirer de nouvelles et répondre aux besoins des ménages.

La couverture numérique du territoire intercommunal présentait des zones dites blanches au sein desquelles les habitants disposaient d'un débit inférieur à 2 mégabits/seconde et n'avaient donc pas accès au haut-débit.

Dans un objectif de cohésion sociale, le Conseil Général du Finistère a mené une politique de résorption des zones blanches via le déploiement de 4 technologies :

- la fibre optique,
- le NRA Zo (réaménagement de la zone de sous-répartition),
- le WI MAX,
- le satellite.

Deux antennes WI-MAX sont implantées à Saint-Nic et Trégarvan. Quelques foyers demeureront néanmoins non éligibles au réseau WI MAX et devront se tourner vers une solution par satellite.



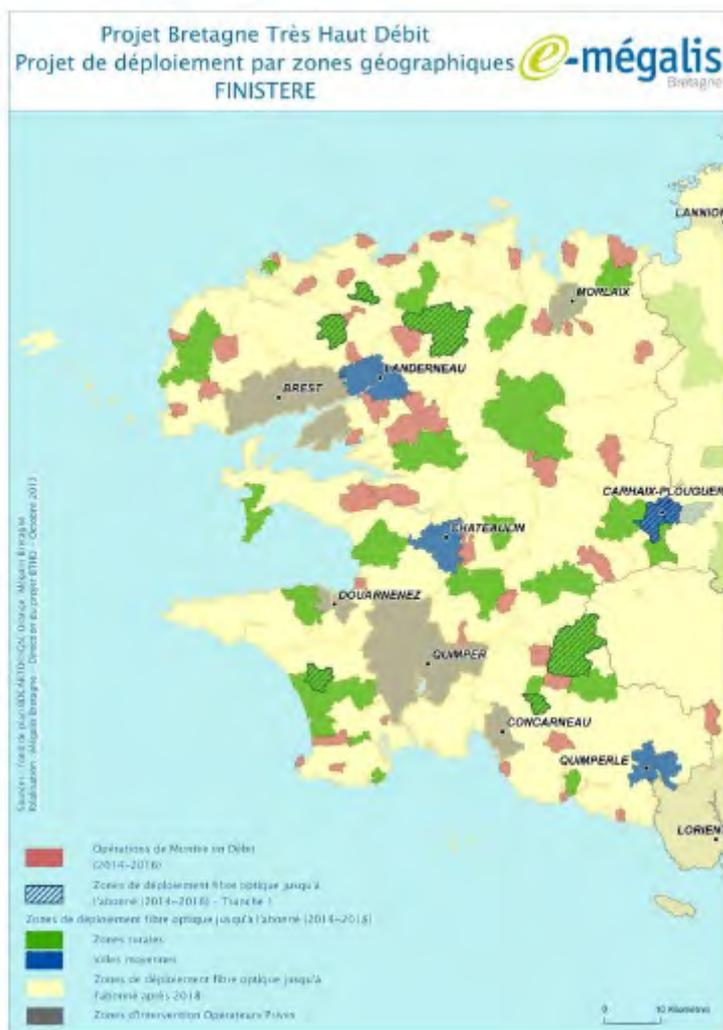
Source : Pays de Cornouaille/Etude d'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement numérique en Cornouaille.

La loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique a notamment pour objectif de faciliter le développement des réseaux à Très Haut Débit (THD) sur le territoire national, l'objectif étant l'accès au THD pour tous à l'horizon 2025.

Le déploiement de la fibre optique et la montée en débit constituent des enjeux stratégiques en terme d'aménagement du territoire. En dehors des zones denses et très denses le déploiement du Très Haut Débit se fera à l'initiative des collectivités. Afin de bénéficier des financements du fond d'aménagement numérique, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique est élaboré à l'échelle départementale ou régionale. La Région Bretagne a confié le soin à chaque pays d'élaborer une stratégie d'aménagement numérique. La CCPCP a donc été consultée par le Pays de Cornouaille afin de se positionner sur un niveau d'ambition de desserte du territoire.

La première phase de déploiement (2014-2018) se décline en trois axes et prévoit 4 634 lignes fibrées sur 8 166 (57 % du territoire) dont 4 507 en fibre optique et 127 dans le cadre d'une montée en débit.

- Axe équilibre : prévoit le déploiement de la fibre sur Châteaulin, Saint-Coulitz et le sud de Dinéault
- Axe cohésion : prévoit le déploiement de la fibre sur Plomodiern et Ploéven
- Montée en débit : couvre une grosse partie de la commune de Plonévez-Porzay



## SYNTHESE ET ENJEUX

Le territoire bénéficie d'une bonne desserte en infrastructures routières et d'un accès aux RN 164 et 165. L'utilisation de la voiture individuelle est très largement majoritaire pour tous types de déplacements l'offre de transports alternatifs étant limitée. Le réseau de transport collectif Penn Ar Bed du Conseil Général du Finistère dessert essentiellement Châteaulin et les bourgs des communes littorales. Il n'existe pas de liaison est-ouest autre que routière entre les communes du territoire. De ce fait, la gare de Châteaulin n'assure pas son rôle d'irrigation de la Communauté de Communes.

Les migrations domicile-travail sont en augmentation (43 % des habitants travaillent hors du territoire communautaire). La localisation des emplois, des équipements et de l'habitat rend l'utilisation de la voiture indispensable. Châteaulin, pôle structurant de la CCPCP et principale porte d'entrée sur le territoire intercommunal et sur la presqu'île de Crozon concentre des flux internes au territoire mais également de transit responsables d'une saturation du réseau routier au niveau du franchissement de l'Aulne. Une étude menée par les services du Conseil Général du Finistère est actuellement en cours de réalisation afin d'étudier les possibilités de création d'un nouveau franchissement.

Le déploiement de la fibre optique et la montée en débit constituent des enjeux stratégiques en terme d'aménagement du territoire. La bonne desserte du territoire intercommunal par les infrastructures de communication numérique, dans un contexte d'utilisation croissante des technologies internet est un gage de sa capacité à conserver et attirer des entreprises, de même que de nouveaux ménages.

### LES ENJEUX

- Résoudre les problèmes d'engorgement de Châteaulin afin de rééquilibrer le territoire (ouest/est), de renforcer l'attractivité de Châteaulin en matière d'équipement et de commerce et permettre le développement économique de l'ensemble des communes
- Améliorer les liaisons entre les communes du territoire et entre le territoire intercommunal et les pôles extérieurs
- Développer des modes de transport alternatifs à la voiture et favoriser le développement de l'intermodalité (PEM gare)
- Favoriser le développement des modes doux de circulation
- Résoudre les problèmes de sécurité notamment sur la route littorale reliant Pentrez à Toul Fill (Plonévez-Porzay)
- Assurer la desserte nécessaire en très haut débit afin de répondre aux besoins des entreprises et des habitants.



SERVICES  
ET  
EQUIPEMENTS

L'accès de la population aux équipements et services structurants influe sur la cohésion sociale du territoire. L'analyse de l'état actuel des équipements et services structurants et un travail de prospective sur les besoins futurs du territoire vont permettre d'établir un projet de développement cohérent qui participe à l'amélioration de l'attractivité du territoire et de la qualité de vie des habitants.

Par équipements et services structurants sont désignés les équipements de loisirs, culturels, sportifs, scolaires et les services à la population liés à la petite enfance et aux personnes âgées. La répartition du commerce ainsi que les équipements d'infrastructure étant abordés dans d'autres chapitres du diagnostic, nous n'y reviendrons pas dans cette partie.

## A. LES EQUIPEMENTS DE FORMATION

### 1) Les écoles maternelles et élémentaires

Les communes de la CCPCP sont bien dotées en équipements scolaires. 16 écoles maternelles et élémentaires sont présentes sur le territoire. Seules les communes de Saint-Coulitz et de Trégarvan ne possèdent pas d'établissement.

#### Effectifs des écoles maternelles et élémentaires des communes de la CCPCP

		2003	2013	Variation effectif global communal 2003-2013
CAST	DU BOURG	104	135	10%
	NOTRE-DAME	63	48	
CHATEAULIN	LOUIS KERNEIS	81	70	-9%
	MARIE CURIE	262	244	
	KERJEAN	81	78	
	SAINT-JOSEPH	222	198	
	DIWAN	NR	21	
DINEAULT	PIERRE DOUGUET	64	49	-23%
	SAINTE-ANNE	106	82	
PLOEVEN	PUBLIQUE	31	43	39%
PLOMODIERN	PUBLIQUE	104	72	-16%
	NOTRE-DAME DU MENEZ-HOM	107	106	
PLONEVEZ-PORZAY	PUBLIQUE	91	85	13%
	SAINTE-ANNE	83	112	
PORT-LAUNAY	PUBLIQUE	56	31	-45%
QUEMENEVEN	PUBLIQUE	90	93	3%
SAINT-NIC	PUBLIQUE	30	78	160%
<b>CCPCP</b>		<b>1575</b>	<b>1545</b>	<b>-2%</b>

Source: inspection académique

Les effectifs scolaires des écoles maternelles et élémentaires ont légèrement baissé au cours des dix dernières années (-2%). Les résultats sont très contrastés ainsi les communes de Saint-Nic (+160%), Ploéven (+39%), Plonévez-Porzay (+13%) et Cast (+10 %) ont vu leur effectif croître celles de Port-Launay (-45%), Dinéault (-23%), Plomodiern (-16%) et Châteaulin (-9%) ont enregistré une baisse des effectifs.

Comme dans la plupart des territoires ruraux le maintien du nombre de classe constitue un enjeu.

## 2) Les établissements d'enseignement secondaire et supérieur

Les collégiens et lycées sont accueillis à Châteaulin au sein de l'établissement public Jean Moulin (491 collégiens, 526 lycéens), du collège-lycée privé Saint-Louis (456 collégiens, 333 lycéens), du collège d'enseignement spécialisé de Toul Ar C'Hoat et de l'établissement d'enseignements techniques agricole et horticole de l'Aulne.

Si globalement les effectifs sont relativement stables depuis 13 ans, on assiste à des mouvements entre établissements publics et privés.

DESIGNATION	1999	2009	2013	Evolution effectifs 1999-2009	Evolution effectifs 2009-2013
Lycée Jean Moulin	460	535	526	16%	-2%
Collège Jean Moulin	498	540	491	8%	-9%
Collège Saint-Louis	443	423	456	-5%	8%
Lycée Saint-Louis	371	290	333	-22%	15%

Source: inspection académique

Une étude prospective réalisée par le Conseil Général dans le cadre de son observatoire des collèges, prévoit un effectif de 524 élèves pour le collège Jean Moulin et de 465 élèves pour le collège Saint-Louis à l'horizon 2018 soit des croissances respectives de 7% et 2%.

Le lycée agricole et horticole de l'Aulne accueille 349 élèves et étudiants en 2012. Il délivre des formations de :

- BEPA services aux personnes
- Bac professionnel : travaux paysagers, productions florales et légumières, services en milieu rural, technicien-conseil vente.

Châteaulin accueille une population scolarisée de près de 3000 élèves. La circonscription de Châteaulin inclue outre les communes de la CCPCP celles des Communautés de communes de l'Aulne Maritime, du Pays Glazik, et de la Presqu'île de Crozon. Des élèves de la Communauté de communes de la Région de Pleyben sont également accueillis au sein des établissements scolaires de Châteaulin.

Les formations d'enseignement supérieur:

- préparation aux concours des écoles d'infirmier (es) au lycée public Jean Moulin,
- BTS informatique et gestion au lycée privé Saint-Louis
- BTS aménagement paysager et BTS services en espace rural, licence professionnelle aménagement du paysage au Lycée d'enseignement technique et horticole de l'Aulne.

Environ 70 étudiants sont accueillis en 2008 au sein de ces formations.

L'école de gendarmerie installée à Ty Vougeret est en capacité de former 7 compagnies.

## B. LES SERVICES A LA PERSONNE

### 1) L'accueil de la petite enfance

64.5 % des femmes en âge de travailler exerce une activité professionnelle (60.3% pour le Finistère) ce qui engendre des besoins croissant en matière de mode de garde et d'accueil pour la petite enfance et les jeunes.

#### ➤ Une offre d'accueil peu diversifiée

La CCPCP ne compte qu'un seul établissement multi-accueil destiné aux enfants âgés de 0 à 6 ans, la crèche associative « le nid de coucous ». Implantée à Châteaulin, elle possède un agrément pour 20 places en crèche et halte garderie.

Les 97 assistantes maternelles présentent sur tout le territoire (à l'exception de Trégarvan) complètent l'offre de garde. Elles offrent en 2012 une capacité d'accueil de 302 enfants. Le nombre d'assistantes maternelles en activité pour 100 enfants de moins de 3 ans de 16,6 est similaire à celui du département 16,8 places et a connu une baisse de 2.1% depuis 2011. 95% des places proposent un mode de garde traditionnel à la journée, peu adapté au travail à temps partiel ou aux horaires décalés. En 2012, 277 enfants de moins de 6 ans sont gardés par une assistante maternelle dont 221 âgés de moins de 3 ans. La CCPCP a confié la gestion et l'animation du Relais d'Assistants Maternelles (RAM) à l'association Polysonnance. Le RAM propose un accompagnement aux parents et aux assistantes maternelles du territoire sur rendez-vous dans l'ensemble des communes.

Le choix du mode de garde n'est pas diversifié et se limite pour les communes hors Châteaulin aux assistantes maternelles. Avec un taux de couverture en accueil collectif de 4 places pour 100 enfant âgés de moins de trois ans en 2012 inférieur à la moyenne départemental (9.6 places) et de 2 places pour 100 enfants de moins de 6 ans inférieur à la moyenne départementale (4.9 places), le nombre de place d'accueil collectif occasionnel est insuffisant (halte garderie / multi-accueil / crèche). A ce titre, la Communauté de Communes est classée en zone prioritaire du Programme d'Aide à l'Accueil de la Petite Enfance (PAAPE) du Conseil Général.

83% des enfants de moins de 3 ans sont gardés sur la Communauté de Communes ce qui est largement supérieur aux moyennes départementale (68%) et nationale (57%).

### 2) L'accueil enfance jeunesse

#### ➤ Les accueils de loisirs

Les enfants sont accueillis au sein des centres de loisirs sans hébergement (ALSH) de Châteaulin, Plomodiern et Plonévez-Porzay. La CCPCP n'est pas dotée de la compétence enfance jeunesse, mais une réflexion est engagée autour de cette thématique.

Les ALSH proposent des activités pour les enfants de 3 à 12 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Ils répondent aux besoins de garde d'enfants sur le territoire.

Quatre ALSH sont recensés sur le territoire communautaire :

Commune		Châteaulin		Plomodiern	Plonévez-Porzay
Type		ALSH communal	ALSH associatif (Polysonnance)	ALSH municipal	ALSH municipal (Lapousigs)
Mercredi	Moins de 6 ans	30		5	16
	6 à 12 ans	50		15	16
Petites vacances	Moins de 6 ans	16	8	10	16
	6 à 12 ans	24	24	17	16
Grandes vacances	Moins de 6 ans	40	10	15	16
	6 à 12 ans	60	24	25	32

Source : CAF 2013

L'ALSH de Plonévez-Porzay accueil par convention des enfants des communes de Ploéven , Quéménéven et Cast. Cette dernière a pour projet la création d'un ALSH.

Le système de tarification pour les familles est variable suivant les structures : tarification suivant le revenu familial, le lieu d'habitation, le conventionnement ou pas avec d'autres communes...

➤ L'espace jeunes

Géré par l'association Polysonnance à Châteaulin, l'espace jeunes accueille des jeunes âgés de 11 à 17 ans pour de l'accueil libre, des activités, des animations, de l'accompagnement de projet, des séjours... La capacité d'accueil varie de 24 à 35 places suivant les périodes.

Il reçoit des jeunes de Châteaulin (y compris des établissements scolaires), de la communauté de communes mais également de communes extérieures au territoire. Les jeunes les plus éloignés rencontrent des problèmes de mobilité pour se rendre à l'espace jeune.

➤ Le Point Information Jeunesse (P.I.J.)

Ouvert en septembre 2012 et géré par Polysonnance, le P.I.J fait partie des compétences communautaires. Il a pour vocation d'accompagner les jeunes de 16 à 30 ans dans la définition et la réalisation de leurs projets professionnels et personnels. Son action s'étend à l'ensemble du territoire communautaire. Des permanences sont assurées le samedi et les vacances scolaires sur les différentes communes.

### 3) L'offre d'équipements et de services à destination des personnes âgées

➤ Une évolution des besoins

24.4% de la population a plus de 60 ans en 2009. A l'horizon 2020, les plus de 60 ans représenteront 30% de la population finistérienne. Le vieillissement de la population influe sur les besoins en terme de mobilité, de consommation, de loisirs, de localisation des populations, les besoins médicaux...

Les plus de 60 ans aspirent à une retraite active, souhaitent s'investir dans la vie locale, conserver un lien social et avoir accès à des loisirs, des services. Les personnes âgées sont bien impliquées dans le tissu associatif local : club du 3<sup>ème</sup> âge, association des aînés de l'Aulne à Châteaulin, gymnastique séniors à Cast...

L'augmentation du nombre de retraités va nécessiter de travailler sur le maintien et la création de lien social.

#### ➤ Les établissements

Il existe trois établissements destinés à l'accueil des personnes âgées sur le territoire offrant une capacité d'accueil totale de 287 places :

- La maison de retraite des Collines Bleues à Châteaulin : 165 places (dont 31% occupés par des habitants résidants sur la CCPCP au préalable)
- L'EHPAD la Ville Jouan à Châteaulin : 62 places (50 T1 et 6 T2 dont 62% occupés par des habitants de la CCPCP)
- L'EHPAD<sup>8</sup> de Plomodiern : 60 places (dont 66% occupées par des habitants de la CCPCP)

Malgré un taux d'équipement de 15.7 places pour 100 personnes âgées supérieur à la moyenne Finistérienne (13 places pour 100 personnes âgées), le nombre de lits sur la CCPCP semble globalement déficitaire (1 825 personnes âgées de 75 ans et plus en 2009). Dans un contexte de vieillissement de la population qui devrait se poursuivre, les besoins devraient s'accroître.

Les établissements ne sont aujourd'hui pas en mesure de répondre à l'ensemble des demandes, d'autant plus que celles-ci présentent fréquemment un caractère d'urgence (personnes qui après un séjour à l'hôpital sont dans l'incapacité de réintégrer leur domicile). Les maisons de retraite sont encore bien souvent perçues comme une solution de dernier recours.

Les locaux accueillant les EHPAD de la Ville Jouan et des Collines Bleues ne sont plus aux normes. La construction de nouveaux locaux est en projet à proximité de la future piscine communautaire à Châteaulin. Il est prévu une augmentation du nombre de places : passage de 62 à 80 lits pour la Ville Jouan et projet de passage de 60 à 90 places pour l'EHPAD de Plomodiern.

Les EHPAD devront faire face à une demande croissante, à une nécessaire diversification de leurs activités (accueil de jour, accueil temporaire) et adapter leur offre aux besoins de la génération de futurs retraités plus active, avec des exigences en matière d'accès à la technologie...

La CCPCP fait partie du Territoire d'action sociale de Quimper-Châteaulin regroupant Quimper Communauté ainsi que les Communautés du Pays Glazik et du Pays Fouesnantais. En raison du déficit du nombre de lits, ce territoire est identifié comme prioritaire au titre de la programmation du troisième schéma gérontologique du 22 octobre 2009. Celui-ci prévoit notamment la création de 5 places d'accueil de jour sur le territoire notamment à l'EHPAD des Collines Bleues.

Parallèlement à l'allongement de la durée de la vie, une augmentation des maladies neuro-dégénératives de type Alzheimer est constatée. Cela nécessite de développer un accueil spécifique pour ce type de pathologie. L'EHPAD des Collines Bleues offre 17 places en unité sécurisée pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, celui de Plomodiern offre 12 places.

#### ➤ Le maintien à domicile

---

<sup>8</sup> Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes

La majorité des personnes souhaitent rester à domicile. Il ressort d'une enquête de la DREES<sup>9</sup> que 87% des personnes de plus de 75 ans vivent chez elles ou chez un membre de leur famille, même si elles sont lourdement dépendantes. La volonté de rester à domicile s'accompagne d'une demande croissante des services à la personne afin de prolonger l'autonomie. Ces personnes doivent être aidées pour des actes essentiels de la vie : déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du logement, la préparation des repas, la toilette, l'habillage, la prise des médicaments, téléalarme... Les personnes âgées du territoire ont accès aux services de l'ADMR, d'AD 29 et d'autres prestataires Age d'Or, la Belle vie... Seule le CCAS de Châteaulin a développé un service aide à domicile.

La question du transport peut constituer une barrière et contraindre les personnes âgées à s'isoler. Les déplacements extérieurs au logement sont assurés par les services d'aide à domicile. Il n'existe à ce jour pas d'offre collective de transport du type taxi avec tarif négocié pour les personnes âgées mais un projet de développement de transport à la demande (TAD) est en cours de réflexion.

Une antenne du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est implantée dans les locaux de la Maison de l'Emploi. Le CLIC informe les personnes âgées ou leur famille sur l'accès au droit, le maintien à domicile, l'offre de soin, apporte un soutien aux aidants et assure la coordination entre les différentes structures intervenant auprès des personnes âgées. Des permanences sont tenues dans les communes de Plonévez-Porzay et de Plomodiern.

➤ Une nécessaire adaptation des formes d'habitat

Le maintien à domicile est un enjeu. Les logements sont souvent mal adaptés aux besoins des personnes âgées isolées. La demande évolue vers une forme d'habitat locatif à mi-chemin entre le domicile et la maison de retraite, situé à proximité des services et de la vie locale permettant ainsi de conserver un lien social et une cohésion intergénérationnelle.

L'accessibilité des commerces, services et lieux publics constitue un enjeu qui ne se limite pas à la personne âgée et traite de façon plus générale la question du handicap. La loi Handicap oblige à rendre accessible aux personnes handicapées tous les lieux publics d'ici 2015.

---

<sup>9</sup> DRESS, Enquête EHPAD 1998

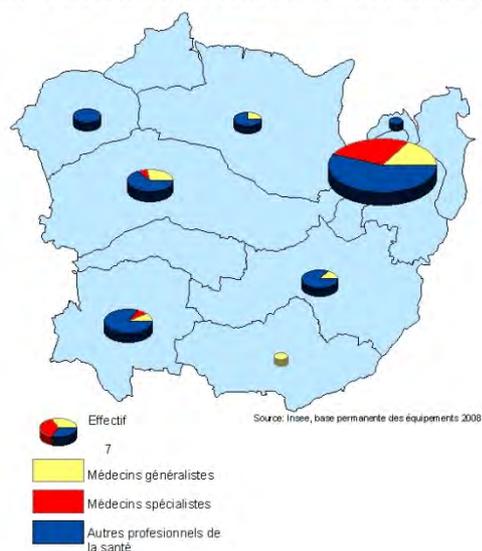
## C.LES EQUIPEMENTS LIES A LA SANTE

### 1) Les médecins et autres professionnels de la santé

Les médecins et autres professionnels de la santé (infirmiers, kiné, opticien...) sont concentrés sur la commune de Châteaulin (62% de l'offre). Ainsi 9 des 16 médecins généralistes exercent leur activité à Châteaulin complété de Plomodiern (3), Plonévez-Porzay (1), Quéménéven (1), Cast (1) et Dinéault (1). Les communes de Trégarvan, Saint-Nic, Ploéven, Saint-Coulitz et Port-Launay ne comptent aucun médecin.

Avec un 0.9 médecin pour 1000 habitants en 2008, la densité médicale de la CCPCP est inférieure à celle du Finistère (1.02). Ploéven, Saint-Coulitz et Trégarvan n'accueillent aucun professionnel de la santé.

Offre de médecins et professionnels de la santé en 2008



Comme à l'échelle nationale, la question du non renouvellement de médecins généralistes partant à la retraite va se poser dans les prochaines années. Les habitants de la CCPCP se tournent vers les établissements de Douarnenez, Brest et Quimper pour les consultations hospitalières.

La CCPCP compte également:

- un établissement psychiatrique, la clinique de Kerfriden à Châteaulin, d'une capacité de 66 lits en hospitalisation complète et de 12 places en hôpital de jour,
- deux hôpitaux de jour pour les consultations psychiatriques adultes et enfants à Châteaulin et un centre médico-psychologique.

### 2) L'offre d'équipements à destination des personnes handicapées

Les personnes handicapées sont prises en charge au sein des établissements de l'association les Genêts d'Ors :

- o Foyer de vie et d'accueil médicalisé de Dinéault: 35 places d'accueil permanent complétées d'un accueil de jour pour 6 personnes.
- o Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de Châteaulin offrant une capacité de 50 places en hébergement et un accompagnement au travail de 48 ouvriers à temps plein

## D. LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS

### ➤ Un réseau associatif riche

La CCPCP bénéficie d'un réseau associatif très riche oeuvrant dans des domaines variés loisirs, culture, solidarité, sport...

Certaines associations telles que Polysonnance, Rapass (Run ar Puns), le cercle Celtique, l'association rive droite rive gauche (cinéma Agora), l'association des boucles de l'Aulne (Châteaulin), la troupe de théâtre Tro Héol (Quéméneven), le bagad (Plomodiern)... rayonnent à une échelle plus large que la commune.

L'attachement fort au patrimoine local et aux traditions culturelles s'exprime à travers le réseau associatif

### ➤ Une offre culturelle et de loisirs bien représentée

Les équipements culturels de proximité sont bien développés sur l'ensemble des communes du territoire. Seules les communes de Trégarvan et Saint-Coulitz n'ont pas de bibliothèque.

Châteaulin concentre les équipements ayant une portée intercommunale (cinéma, école de musique et de danse, observatoire aquatique). Le musée de l'Ecole Rurale implanté à Trégarvan accueille 12 000 visiteurs par an.

On note un bon équipement du territoire en salle communale polyvalente mais non adaptées à la pratique d'activités spécifiques.

La Maison Pour Tous à Châteaulin, agréée centre social et gérée par l'association Polysonnance, propose des activités de loisirs et culturelles aux enfants et aux jeunes (ludothèque, espace jeune, diverses activités).

Cette dernière a signé des conventions de partenariat avec les communes de Port-Launay, Dinéault et Saint-Coulitz afin d'organiser un système de transport gratuit permettant d'amener les enfants au sein des locaux de l'association. Le rayonnement de cette association dépasse largement le territoire communautaire mais les communes ne bénéficient à ce jour pas d'animations délocalisées. Les jeunes rencontrent des problèmes de mobilité pour se rendre à l'espace jeune.

Les enfants sont accueillis au sein des centres de loisirs sans hébergement (ALSH) de Châteaulin, Plomodiern et Plonévez-Porzay. La CCPCP n'est pas dotée de la compétence enfance jeunesse, mais une réflexion est engagée autour de cette thématique.

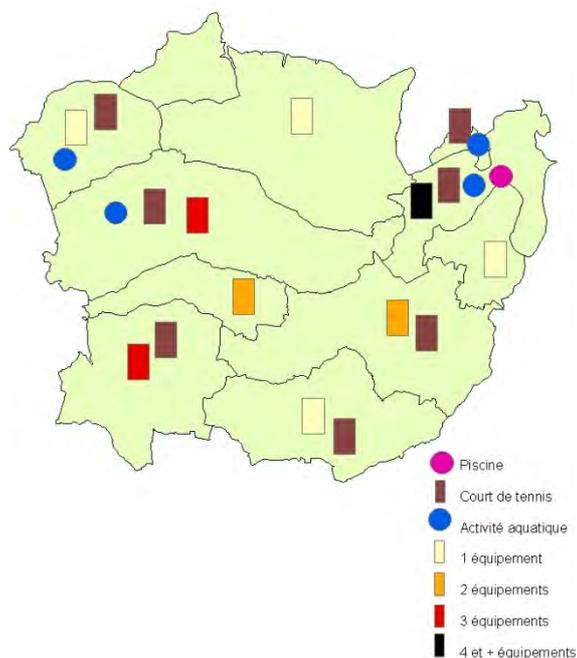
Si chaque commune a sa propre spécificité aucune réflexion n'a été menée à l'échelle de l'intercommunalité afin de parvenir à un développement cohérent d'une offre culturelle et de loisirs sur le territoire.

### 3) Les équipements sportifs

Les équipements sportifs de proximité sont bien répartis sur le territoire communautaire. Ils participent au maintien d'un lieu social et sont importants pour l'identité du territoire.

Les activités aquatiques sont localisées sur les communes de Châteaulin, Port-Launay, Saint-Nic et Plomodiern.

Le ScoT doit prendre en compte les projets structurants. La réhabilitation/reconstruction de la piscine de Châteaulin est un élément important dont le rayonnement va au-delà du périmètre du ScoT et s'étend aux Communautés de Communes de la Région de Pleyben et de l'Aulne maritime.



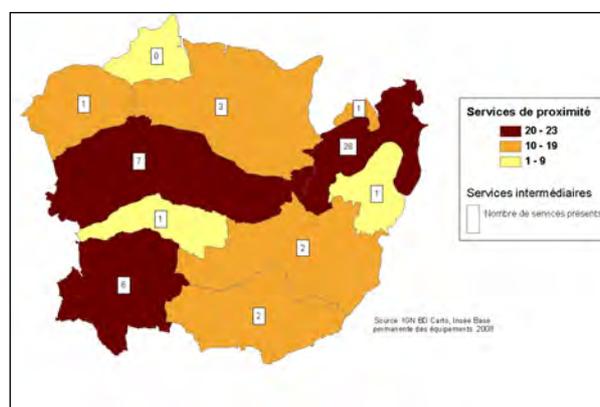
Source : Insee, Base Permanente des Equipements 2008

## E. LE NIVEAU D'EQUIPEMENT DE LA CCPCP

Le statut de Sous-préfecture du Département et de chef lieu de canton de Châteaulin permet aux habitants du territoire d'accéder à une offre de services administratifs et publics développée : Sous-préfecture, Centre Départemental d'Action Sociale (CG29), Centre d'Information et d'Orientation Social (CIOS), antenne de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest, Centre des Finances Publiques, Caisse d'Allocation Familiale, Maison de l'emploi.

Portée conjointement par la CCPCP, la CdC de la Région de Pleyben et les communes de Saint-Ségal et de Pont de Buis, la Maison de l'emploi accueille des permanences du Pôle emploi, de la mission locale, des associations d'insertion IDEE, Ohé Prométhée, Initiative Formation mais également du Comité de Liaison Inter Consulaire, du Centre d'Information et d'Orientation, de l'ADIE, de l'AFFA, du FONGECIF. La Maison de l'Emploi accueille également le P@T Point d'accès à la Téléformation.

	Services de proximité (23)	Services intermédiaires (28)	Services de gamme supérieure (36)
Cast	18	2	1
Châteaulin	23	28	18
Dinéault	12	3	1
Ploéven	4	1	
Plomodiern	22	7	
Plonévez-Porzay	20	6	
Port-Launay	9	1	
Quéménéven	13	2	
Saint-Coulitz	4	1	
Saint-Nic	11	1	
Trégarvan	1	0	



Source : Insee base permanente des équipements 2008

Châteaulin constitue le pôle de services et d'équipements principal de la CCPCP. Il rassemble l'ensemble des équipements de proximité<sup>10</sup> et de la gamme intermédiaire<sup>11</sup> ainsi que 50% des services de la gamme supérieure<sup>12</sup>. Son rayonnement ne se limite pas au territoire intercommunal mais s'étend aux communes de Saint-Ségal, Pont-de Buis les Quimerc'h, Pleyen, Lothey... Sa position excentrée par rapport au territoire amène les communes du Porzay à se tourner vers les pôles de Quimper, Douarnenez et Crozon. Plomodiern et Plonévez-Porzay, pôles secondaires, complètent l'offre de proximité.

Les habitants doivent se rendre à Quimper ou Brest pour bénéficier d'une offre complète des services de gamme supérieure.

<sup>10</sup> 23 équipements de proximité : poste, banque, boulangerie, école élémentaire, pharmacie, médecin généraliste, infirmier...

<sup>11</sup> 28 équipements intermédiaires : trésorerie, supermarché, vétérinaire, ambulance, magasin de vêtements, collège, opticien...

<sup>12</sup> 36 équipements de la gamme supérieure : hypermarché, agence de travail temporaire, lycée, poissonnerie, établissement de santé, médecin spécialiste, cinéma...

## SYNTHESE ET ENJEUX

Châteaulin constitue le pôle de services principal du territoire dont le rayonnement s'étend aux CC de la Région de Pleyben et de l'Aulne Maritime. Plomodiern et Plonévez-Porzay jouent le rôle de pôle secondaire et complètent l'offre de proximité dans le bassin du Porzay. La position excentrée de Châteaulin amènent les communes du Porzay à se tourner également vers les pôles de Quimper, Douarnenez, et Crozon.

D'une manière générale, le territoire bénéficie d'un bon maillage en équipement de proximité (loisirs, scolaires, sportifs). Néanmoins, une mise en cohérence des politiques communales d'accueil de loisirs à l'échelle intercommunale est souhaitable.

L'offre d'accueil de la petite enfance est satisfaisante en termes de capacité d'accueil mais présente une diversité des modes de garde insuffisante, l'accueil collectif ne représentant que 6% des places. Les assistantes maternelles proposent en majorité un mode de garde à la journée traditionnel peu adapté au travail à temps partiel et aux horaires atypiques.

Malgré un ratio de 16.5 places en EHPAD pour 100 personnes âgées supérieur à la moyenne départementale (14 places), le nombre de places d'accueil pour les personnes âgées est déficitaire. Dans un contexte de vieillissement de la population qui devrait se poursuivre, notamment sur les communes littorales, une nouvelle offre de services et de logement plus adaptée aux personnes âgées devra être fournie afin de favoriser le maintien à domicile.

## LES ENJEUX

- Diversifier l'offre de garde de la petite enfance (accueil collectif de type micro crèche ou maison d'assistante maternelle, accueil occasionnel, crèche d'entreprise)
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (adaptation de l'offre de services à domicile, du logement, développement d'une offre de logement en centre bourg à proximité des services)
- Assurer la transition entre domicile et EHPAD en développant une offre d'accueil de jour/nuit, temporaire permettant en outre de soulager les aidants
- Assurer un accès à tous aux équipements publics, culturels, de loisirs et à Internet
- Favoriser les échanges intergénérationnels et la transmission des savoirs
- Mettre en cohérence les politiques culturelles et de loisirs communales

## SYNTHESE GENERALE

Problématique	Risques	Opportunités
<b>Mode de développement</b>		
<p>Le mode de développement de la CCPCP est à la fois extensif et présentiel, d'une part et productif d'autre part.</p>	<p>Les deux sources de développement sont potentiellement en question à terme : l'agro-alimentaire a-t-il la capacité d'un nouveau développement futur ?</p>	<p>La CCPCP est un territoire d'interface entre Brest et Quimper. Le bassin de Châteaulin est identifiable à l'échelle de la Bretagne.</p>
<p>Le territoire présente la caractéristique rare de développer de l'emploi industriel mais aussi de développer le tertiaire.</p>	<p>Un tourisme extensif (résidence secondaires, campings) peut-il continuer à se développer sans porter atteinte au cadre de vie dans un contexte légal en mutation (loi littoral, Grenelle)</p>	<p>Peut-on utiliser cette situation pour faire évoluer les activités industrielles et touristiques autour d'une montée en gamme vers le high tech' et vers des hébergements présentant une plus grande valeur ajoutée et une plus grande richesse en emplois à l'hectare (hôtellerie).</p>
<b>Gestion de l'espace</b>		
<p>Le développement économique et résidentiel est consommateur d'espace (terres agricoles).</p>	<p>Le maintien du rythme de consommation risque d'affecter l'attractivité du territoire et le maintien d'une activité agricole. Le maintien de faibles densités fait peser le risque d'une augmentation de la pression foncière (en lien avec les lois Grenelle et Littoral) au détriment du maintien de la population active aux revenus moyens.</p>	<p>Un développement basé sur des formes plus denses et privilégiant l'insertion en tissu urbain existant permettrait de participer au maintien et à la redynamisation des centralités.</p>
<b>Equilibre du territoire</b>		
<p>La CCPCP gagne de la population depuis 1999 en lien avec la croissance des flux migratoires. Les communes les mieux reliées aux axes routiers accueillent des actifs tandis que les résidents secondaires privilégient les communes littorales puis rurales rétro-littorales. La population affiche un profil vieillissant assez marqué notamment sur le littoral.</p>	<p>Risque d'évolutions divergentes entre différents types de populations selon les parties du territoire. Le vieillissement de la population s'accroît sur les communes littorales au détriment de la population active.</p>	<p>Cette situation pose la question des services aux personnes âgées et de la mise en place d'une politique d'accueil de jeunes actifs (logement, activité, déplacement, services à la petite enfance...)</p>

### Economie des flux

Les flux routiers de transit et internes au territoire sont en augmentation en lien avec les modes de développement et le positionnement géographique du territoire. Les difficultés de franchissement de l'Aulne à Châteaulin impactent le développement du centre ville ainsi que les liens avec le Porzay.

L'absence d'alternative à la voiture risque d'engendrer des problèmes de mobilité notamment pour les populations jeunes et âgées.

Elle participe au manque de synergie entre les communes et notamment Châteaulin et l'arrière-pays.

Le développement de mode de déplacements alternatifs à la voiture participera au renforcement des centralités.

C'est également une opportunité de réfléchir au rôle de la gare pour les déplacements d'actifs et touristiques.

### Liberté de choix

Développement de l'offre de logement contrainte par la disponibilité du foncier et le développement de résidences secondaires favorisé par l'évolution des prix.

Parc résidentiel dominé par une majorité de grands logements individuels.

Problème de parcours résidentiel et d'accueil de jeunes ménages actifs.

Offre de logements nouveaux insuffisantes pour l'accueil de nouveaux habitants au regard du desserrement des ménages qui se poursuit

Privilégier des formes denses d'urbanisation économes en espace peu propice au développement de résidences secondaires afin de favoriser la présence d'actifs et les mixités générationnelles.

Développer des politiques autour du locatif et du logement social ainsi que le parcours résidentiel lié au vieillissement.

### Qualité du cadre de vie

Étalement urbain disséminé sur le territoire, de faible qualité environnementale

Impact sur les paysages facteur d'attractivité du territoire.

Risque de conflits avec la gestion des milieux humides et agricoles.

Difficultés à gérer les problématiques environnementales (eau, GES...)

Valorisation du cadre de vie.

Travail sur l'insertion paysagère de l'urbanisation (économie, habitat) et renforcement des polarités.

Valorisation des ressources naturelles, identification et préservation de la trame verte et bleue.